



UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE,
EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

MAGAZINE
LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE
JOËL DICKER

idées



Stephen Marglin Une nouvelle
orientation pour l'économie

PAGES 30-31

Le Monde | WEEK-END

SAMEDI 19 FÉVRIER 2022 - 78^e ANNÉE - N° 23987 - 4,90 € - FRANCE MÉTROPOLITAINE - WWW.LEMONDE.FR -

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Internet : la campagne au risque des manipulations

► Ce vendredi, à Matignon, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale sensibilise des candidats à la sécurité numérique

► Une agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, baptisée Viginum, vient d'être créée pour traquer la désinformation en période électorale

► Elle va notamment se concentrer sur la protection contre les ingérences numériques de la Russie, de la Chine et des conspirationnistes américains

► Cinq ans après les « MacronLeaks », les candidats soignent leur sûreté informatique et se préparent à des attaques qu'ils estiment très probables

► En quinze ans, Internet s'est imposé comme un outil central dans une présidentielle pour se faire entendre et mobiliser

PAGES 10-11

« BARKHANE » LA FIN D'UNE OPÉRATION MILITAIRE

- Retour sur l'engrenage qui a conduit à l'échec
- Les contours de l'opération de retrait
- A Bamako, la peur du vide sécuritaire
- A Paris, débat au Parlement et réactions des candidats

PAGES 4-5 ET 24-25

Un soldat français à Gao (Mali), le 9 juin 2021.
ASSIMI GOITA/AP



Economie L'Etat fait un geste de 2,5 milliards d'euros pour EDF

LE GROUPE EDF lance une recapitalisation de 2,5 milliards d'euros, souscrite à hauteur de 2,1 milliards par l'Etat. L'initiative vise à aider l'électricien à faire face à une année 2022 qui s'annonce

particulièrement difficile, du fait du « bouclier tarifaire » voulu par le gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat et de l'arrêt de nombreux réacteurs nucléaires.

PAGE 16

Ukraine « Huit ans que la guerre est notre quotidien »

Reportage dans le Donbass, à l'heure où la préservation de la paix devient de plus en plus précaire

PAGES 2-3

Politique Mélenchon joue le « vote utile » à gauche

Ségolène Royal conforte la stratégie de campagne de La France insoumise, ce qui irrite les rangs socialistes

PAGE 12

Salaires

Revalorisation pour les travailleurs sociaux

Le premier ministre, Jean Castex, devait annoncer, vendredi 18 février, une augmentation de 183 euros net mensuels pour 140 000 agents. Les soignants en avaient bénéficié en décembre

PAGE 15

DISPARITION MICHEL DEGUY, PHILOSOPHE DE LA POÉSIE



LOUIS MONIER/BRIDGEMAN IMAGES

LE 16 FÉVRIER, Michel Deguy est mort à Paris, à l'âge de 91 ans. Pour cet universitaire, philosophe, essayiste et éditeur, la poésie ne fut jamais un camp retranché. Plutôt son mode de communication privilégié. Né à Paris le

23 mai 1930, proche de Jacques Derrida, il enseigna à Vincennes, à l'université Paris-VIII, et présida de 1989 à 1992 le Collège international de philosophie, puis la Maison des écrivains.

PAGE 23

Campagne Valérie Pécresse et l'encombrant Eric Ciotti

PAGE 9

Parrainages Dans les coulisses du Conseil constitutionnel

PAGE 13

Sciences Les polluants du quotidien abîment le cerveau du fœtus

PAGE 7

Religion Le pape laisse débatte du célibat des prêtres et de la fin de vie

PAGE 5

PHILIPPE LIÉBERIS PRÉSENTE

PATRICK D'ASSUMÇÃO SOFIA LESAFFRE LAETITIA CASTA SIMON ABKARIAN ALBAN LENOIR ÉMILE BERLING

DIS-MOI QUELLE POLICE TU AS, JE TE DIRAI DANS QUELLE SOCIÉTÉ TU VIS

SELON LA POLICE

un film de FRÉDÉRIC VIDEAU

CINE+ AU CINÉMA LE 23 FÉVRIER

Konbini

M
ÉDITORIAL
LA DETTE,
ANGLE MORT
DE LA
PRÉSIDENTIELLE
PAGE 35

CRISE UKRAINIENNE

A Pavlopil, « cela fait huit ans que la guerre est notre quotidien »

Les habitants de ce village du Donbass, proche de la ligne de front avec la « république populaire de Donetsk », vivent partagés entre nationalisme ukrainien, propagande russe et arrangements avec « l'ennemi »

REPORTAGE

PAVLOPIL (UKRAINE) - envoyé spécial

Ne parlez pas de guerre imminente aux habitants de Pavlopil, un village ukrainien situé à 800 mètres de la ligne de front avec l'autoproclamée « république populaire de Donetsk » (RPD). « Cela fait huit ans que la guerre est notre quotidien », fulmine Tamara, une retraitée venue rendre des livres à la petite bibliothèque du village. Cheveux roux et caractère bien trempé, elle maudit le camp d'en face. « Ils veulent nous imposer leur monde russe sans nous demander notre avis. Mais ce territoire a toujours été ukrainien », martèle l'ancienne employée de mairie, qui a passé toute sa vie à Pavlopil. C'est une opinion parmi d'autres dans la commune de 420 habitants. « J'évite d'aborder les thèmes politiques, poursuit Tamara. Parce que, même dans le village, je tombe parfois sur des gens qui répètent la propagande russe. Et mon sang se met immédiatement à bouillir! »

Situé dans le sud de l'Ukraine, à 20 kilomètres du port de Marioupol, Pavlopil est un village à part. Habituellement un point chaud du front, on n'y entend ces dernières heures que des tirs d'armes à feu, alors que l'artillerie se déchaîne à nouveau plus au nord, autour de Donetsk et de Louhansk. Peuplé d'Ukrainiens

parlant le russe entre eux, il est aussi la seule commune, le long des 420 kilomètres de la ligne de front, à recevoir du gaz russe venant du territoire occupé par les « séparatistes ». Fruit des efforts de l'administration locale, un discret arrangement permet aux habitants de cette commune sinistrée d'avoir accès à un gazoduc enterré venant de la RPD. Et à un gaz bien moins cher qu'en Ukraine.

Une aubaine pour Lioubov Lyakh, une retraitée vivant avec son mari et son fils cadet dans une bicoque témoignant d'une pauvreté extrême. Aimable et souriante, cette dame, qui marche avec de grandes difficultés, fait volontiers visiter son domicile aux murs tâchés par l'humidité. « Nous avons le plus grand mal à survivre, car nous sommes tous malades », explique-t-elle. Son mari et son fils aîné, tous deux alités, affichent de très mauvaises mines. Le fils a été victime d'un accident vasculaire cérébral il y a quelques mois et reste lourdement handicapé. Les deux hommes travaillaient comme employés agricoles pour la société HarvEast, une vaste société détenue par les oligarques ukrainiens Rinat Akhmetov et Andrei Novynskyi. Leurs trois revenus additionnés s'élèvent à 166 euros mensuels, « c'est loin de suffire pour payer nos médicaments », note M^{me} Lyakh.

ABANDONNÉS À LEUR SORT

Au moins la maison est-elle correctement chauffée. « Oui, mais le gaz n'est arrivé qu'en décembre et ils [la RPD] peuvent le couper n'importe quand », s'inquiète-t-elle. Comment fait-on pour payer le gaz fourni par un ennemi, avec lequel aucune transaction bancaire n'est possible? Lioubov Lyakh glousse, car c'est un sujet tabou: « Quelqu'un récolte l'argent et le fait passer de l'autre côté, mais j'ignore comment. » Sa maison n'a pas de compteur individuel, et la facture est calculée sur la base de la surface chauffée.

La guerre lui paraît aujourd'hui un problème secondaire par rapport à ses problèmes financiers. « Ma sœur est morte il y a trois mois du coronavirus et je n'ai pas pu aller

« QUAND J'ENTENDS UN SIFFLEMENT D'OBUS, JE RECONNAIS LA TRAJECTOIRE, MAIS, QUAND JE N'ENTENDS RIEN, ALORS IL ME SEMBLE QUE CELA PEUT TOMBER DROIT SUR MA TÊTE »

LIUBOV LYAKH
retraîtée vivant à Pavlopil



à son enterrement faute d'argent», dit doucement Lioubov. Mais sa voix se casse et des larmes roulent sur ses joues. « Cela fait presque dix ans que je n'ai pas vu ma famille, qui habite à Smolensk [en Russie]. » En sortant sur le perron, elle désigne le cabanon juste en face, endommagé par un obus, puis son jardin, où elle dort en été, « parce que j'ai peur qu'un projectile ne fasse s'effondrer le toit sur moi. En fait, je trouve le silence plus angoissant que les explosions. Quand j'entends un sifflement, je reconnais la trajectoire mais, quand je n'entends rien, alors il me semble que cela peut tomber droit sur ma tête ».

La majorité des maisons du village est en très mauvais état, mais elles ne sont pas pour autant inhabitées. « Les gens ici ont tous en tête l'exemple de Shyrokyne [un village situé à 15 kilomètres au sud], qui a été vidé de ses habitants et aussitôt saccagé par les combattants. Quand les premiers ont voulu revenir, ils n'ont trouvé que des ruines », explique Svetlana, la bibliothécaire du village.

« J'ai fui avec ma famille à Marioupol en 2014-2015, parce que Pavlopil était dans la zone grise » entre les lignes ennemies, raconte Valentin, policier à la retraite et collec-

tionneur de motos soviétiques, dans son garage. « Je ne partirai plus, parce que l'armée ukrainienne est désormais installée dans notre village. Nous pouvons dormir tranquilles. Les drogués de la RPD ne peuvent plus s'infiltrer et semer le chaos comme ils le font chez eux. » Pessimiste sur l'issue de la guerre, il ne croit pas à une réintégration du Donbass dans l'Ukraine. « Trop de temps est déjà passé. Huit ans! C'est le double de la seconde guerre mondiale [démarrée en 1941 en URSS]. Ils ne veulent pas d'Ukraine, nous ne voulons pas de Russie. Il y a trois ans, on aurait encore pu faire quelque chose, mais plus aujourd'hui, trop de sang a coulé. »

La présence de soldats ukrainiens et du bataillon de volontaires nationalistes Secteur droit, installés dans plusieurs maisons de Pavlopil, inquiète certains habitants. « Le 5 février, nous avons été bombardés par un drone qui a largué quatre engins explosifs, explique Anatoli Kondratenko, dont la maison a été légèrement endommagée durant l'incident. Je suppose qu'ils visaient la maison voisine, où vivent des militaires. Les dégâts ne sont pas sérieux, j'ai déjà tout réparé. Il y avait un explosif TNT mais pas de shrapnel, donc ça n'a pas fait



L'Europe se dit prête à faire face aux coupures de gaz de Moscou

La Commission a multiplié les contacts pour diversifier ses approvisionnements. Les détails d'un plan de sanctions européen restent secrets

BRUXELLES - bureau européen

Pendant qu'à New York, jeudi 17 février, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, déclarait que la Russie avançait vers la guerre, à Bruxelles, les dirigeants européens tentaient de se persuader qu'elle pouvait encore être évitée. A condition toutefois qu'une désescalade intervienne « de toute urgence », soulignait le président du Conseil, Charles Michel.

Après une discussion à vingt-sept organisée avant le sommet Union européenne-Union africaine, le mot « unanimité » était sur toutes les lèvres. « Tous sur la même ligne, c'est trop rare pour ne pas être souligné », ironisait une diplomate. L'autre mot-clé de la journée était « incertitude », car le retrait partiel des troupes russes « ne peut être pris au sérieux », a jugé par

exemple le premier ministre italien, Mario Draghi. « Personne ne dispose d'une preuve quelconque de ce retrait », a renchéri le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères, Josep Borrell, évoquant des combats et des bombardements dans l'est de l'Ukraine couplés à une intense campagne de désinformation lancée par des sites russes, « afin de créer un climat de prétendues attaques contre des citoyens russes dans cette partie de l'Ukraine ».

Même si le pessimisme transparaissait, pas question toutefois de renoncer à la voie diplomatique, ont martelé les participants. La France, par exemple, n'a pas commenté les propos alarmistes de M. Blinken, sauf pour soutenir sa proposition d'une nouvelle rencontre entre lui et son homologue russe, Sergueï Lavrov, la semaine prochaine.

Les Vingt-Sept se sont aussi penchés sur les sanctions, « très lourdes et très conséquentes », mises en œuvre contre Moscou en cas d'agression de l'Ukraine. Mais quand ce plan pourrait-il être déclenché? « Une fois le moment venu, nous agissons de manière résolue; quand le niveau d'intensité de l'agression l'exigera », a dit M. Borrell. Cela ne sera en tout cas pas avant une rencontre entre les présidents russe et ukrainien, perspective que la diplomatie européenne refuse d'écarter.

« Nous sommes en sécurité »

Les détails du plan et ses cibles restent secrets. Selon un porte-parole de M. Borrell, la discussion sur le fond ne devrait pas avoir lieu « avant qu'il se passe quoi que ce soit (...), car nous ne ferions que spéculer sur l'agression potentielle à laquelle nous aurions à réagir ».

Le chapitre énergie du projet semble le plus sensible et la Commission européenne affirme désormais que les Vingt-Sept sont en mesure de passer l'hiver même si Moscou fermait le robinet du gaz. « Nous sommes prêts au cas où les dirigeants russes décideraient d'utiliser l'énergie comme une arme », a assuré Ursula von der Leyen, sa présidente, devant le Parlement européen, mercredi 16 février.

Les Européens savent que, s'ils étaient amenés à déclencher leurs mesures restrictives, Moscou pourrait décider, en guise de représailles, d'user de l'arme du gaz. « Nous avons examiné tous les scénarios de rupture possibles. Et je peux vous dire que nous sommes désormais plutôt en sécurité cet hiver », a affirmé M^{me} von der Leyen.

En réalité, Gazprom est déjà en train de limiter ses livraisons, a-

t-elle souligné. « Son comportement commercial est étrange, déclarait-elle dans Les Echos, le 4 février. Face à la hausse fulgurante de la demande et à la flambée des prix, d'autres fournisseurs de gaz ont considérablement augmenté leurs livraisons, mais pas Gazprom. »

La Commission a multiplié les contacts pour diversifier ses approvisionnements. Les Etats-Unis ont considérablement accru leurs livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL), le Qatar, l'Egypte, l'Azerbaïdjan ou le Nigeria ont également été sollicités. Des clients traditionnels de ces pays ont accepté de passer leur tour et, en janvier, quelque 120 navires ont transporté 10 milliards de mètres cubes de GNL vers des ports européens.

« Entre les stocks dont les Européens disposent et ces achats de GNL, on doit pouvoir faire face à

des coupures partielles et ponctuelles que décideraient les Russes », commente-t-on à la Commission. Si Moscou décidait de frapper plus fort, se privant au passage de recettes confortables, cela ne suffirait toutefois pas. En tout cas pour les pays les plus dépendants au gaz russe, comme la Slovaquie ou l'Autriche, qui s'approvisionnent exclusivement en Russie. En Hongrie et en Finlande, l'approvisionnement est russe à 80 %. Il est de 50 % en Allemagne, un peu plus de 20 % en France, et nul en Espagne.

Les Vingt-Sept se sont également préparés au pire: chacun a établi un plan d'urgence qui détermine quelles installations industrielles s'arrêteraient de tourner, afin que les ménages, eux, soient protégés. ■

VIRGINIE MALINGRE ET
JEAN-PIERRE STROOBANTS



Lioubov Lyakh chez elle, à Pavlopi, dans le sud-est de l'Ukraine, le 18 février.

LORENZO MELONI/
MAGNUM PHOTOS
POUR « LE MONDE »

Faute d'un retrait militaire russe, la fébrilité s'installe autour du sort de l'Ukraine

Sur fond de nouvelles tensions dans le Donbass, les Etats-Unis ont de nouveau mis Moscou en garde contre une invasion militaire, tout en maintenant ouverte la voie diplomatique

MOSCOU - correspondance
WASHINGTON - correspondant
KHARKIV (UKRAINE) -
envoyée spéciale

L'espoir d'un repli militaire russe massif de la frontière ukrainienne a fait long feu, en dépit d'annonces russes indiquant, vendredi 18 février, « le retour de chars dans leurs bases permanentes ». Près de 150 000 soldats russes demeurent disponibles pour une éventuelle opération militaire. Et, près de la ligne de démarcation entre l'Ukraine et les deux « républiques autoproclamées » de Donetsk et de Louhansk, la journée de jeudi a été particulièrement tendue.

Dans le village de Stanytsia Louhanska, les enfants étaient sur le point de partir en promenade quand un obus s'est abattu sur l'école. Aucun n'a été touché, mais trois adultes ont été blessés. Kiev a incriminé les séparatistes prorusse, lesquels ont accusé les forces ukrainiennes de multiplier les bombardements à l'arme lourde pour susciter une escalade. Le long des 470 kilomètres de la ligne de contact, où vivent quelque 500 000 personnes, une quinzaine de communes ont été touchées par des tirs en une seule journée, selon l'ONG humanitaire Proliska. Jusqu'à présent, seules trois maisons avaient été atteintes depuis le début du mois de février.

« C'est vraiment une escalade. Il n'y avait pas eu de tirs aussi intenses depuis 2014-2015 », affirme au Monde Evgeniy Kapline, le directeur et fondateur de Proliska, à Kharkiv (Est). Les habitants sont paniqués. On reçoit une forte demande d'aide psychologique, et de matériaux pour réparer les maisons. Et les bombardements continuent pendant que l'on se parle. A l'instant, 26 roquettes viennent de tomber sur un autre village », poursuit-il, les yeux rivés sur son écran, entre deux appels. Les bombardements n'ont fait aucun mort, mais deux militaires et cinq civils ont été blessés, selon Kiev. « Les gens sont habitués, ils se réfugient dans les sous-sols », poursuit M. Kapline. Mais du coup, ils s'entassent et se contaminent au Covid-19 [seuls 35 % des Ukrainiens sont vaccinés].

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a immédiatement dénoncé une « provocation ». Mardi, Vladimir Poutine avait une

nouvelle fois soutenu, contre toute évidence, qu'un « génocide » de la minorité russophone était en cours dans le Donbass et qu'une « majorité de la population russe » soutenait les républiques autoproclamées, comme s'il cherchait à préparer son opinion publique à un nouveau coup d'éclat, après l'annexion de la Crimée, en 2014. « Les violences de ce jeudi sont une surprise car le cessez-le-feu, réaffirmé le 22 décembre, semblait tenir bon sur le terrain malgré les croissantes tensions politiques tout autour », remarque un diplomate impliqué dans le groupe de contact de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le groupe doit se réunir en urgence vendredi à la demande du gouvernement ukrainien, selon la même source.

Dénonciations préventives

Depuis huit ans, le Donbass a été relégué au rang de conflit gelé. Malgré 13 000 morts, cette région ukrainienne aux mains de séparatistes à la solde de Moscou a vécu dans une indifférence quasi générale, au rythme des violations du cessez-le-feu, plus ou moins significatives. Aujourd'hui, alors que la menace d'une opération russe en Ukraine accapare de nouveau les chancelleries, le monde entier apprend à resituer cette région sur la carte.

Sur le plan diplomatique, l'incertitude et le pessimisme semblent redoubler. L'administration Biden a relancé ses dénonciations, en partie préventives, contre les agissements russes. Dans la matinée de jeudi, le président américain a affirmé que l'opération militaire contre l'Ukraine « aura lieu dans les prochains jours ». Une nouvelle échéance, après celle fixée au 16 février, communiquée aux alliés et diffusée par les médias américains. Mais le moment dramatique de la journée fut l'intervention du secrétaire d'Etat, Antony Blinken, au Conseil de sécurité de l'ONU, inaudible sur ce dossier depuis trois mois.

Le responsable américain a évacué toute idée de désescalade, détaillant même la méthode que Moscou envisagerait pour une offensive militaire. D'abord, la Russie imaginerait « un prétexte ». « Ce pourrait être une explosion de bombe supposément terroriste et fabriquée à l'intérieur de la Russie, la découverte inventée d'une fosse

LE KREMLIN REFUSE DE SE LAISSER ENFERMER DANS DES NÉGOCIATIONS LONGUES ET TECHNIQUES, TOUT EN NIAANT LA MOINDRE VELLÉITÉ D'OPÉRATION MILITAIRE

commune, une attaque mise en scène par drone contre des civils, ou une fausse – ou même réelle – attaque utilisant des armes chimiques. » Dans un second temps, selon M. Blinken, « les plus hauts échelons du gouvernement russe pourraient organiser de façon théâtrale des réunions d'urgence pour répondre à cette supposée crise. Le gouvernement ferait des annonces pour dire que la Russie doit répondre afin de défendre les citoyens russes ou les Russes ethniques en Ukraine ». Puis viendrait le temps de l'offensive elle-même. « Les missiles russes et les bombes tomberont sur l'Ukraine. Les communications seront paralysées. Les cyberattaques bloqueront les institutions ukrainiennes majeures. Après cela, les chars et les soldats russes avanceront vers les cibles-clés », dont Kiev. Le responsable a même ajouté une hypothèse encore inédite : « La Russie prendrait pour cible des groupes spécifiques d'Ukrainiens. » Sans plus de précision.

Washington veut néanmoins poursuivre son engagement diplomatique, même si aucune perspective de compromis ne se dessine. M. Blinken a proposé à son homologue russe, Sergueï Lavrov, une nouvelle rencontre en Europe. Ce dernier a accepté l'invitation et les deux hommes devraient se voir en fin de semaine prochaine. Les Etats-Unis suggèrent aussi la tenue d'un nouveau conseil OTAN-Russie et du conseil permanent de l'OSCE. Ces différents formats pourraient selon lui ouvrir la voie à un nouveau sommet entre Joe Biden et Vladimir Poutine.

A Moscou, le brouillard demeure sur les intentions du Kremlin. Il a été confirmé, jeudi, que Bart Gorman, le numéro deux de l'ambassade américaine, avait été expulsé. Les journaux télévisés ont continué de montrer le supposé retrait militaire, qui ne convainc pas les

Occidentaux. Ces images de trains remplis de soldats et d'équipements retournant vers les garnisons sont censées diffuser un message de détente, sans employer le mot « désescalade ».

Le ministère des affaires étrangères, lui, a confirmé la fermeté des positions officielles. Dans sa réponse aux contre-propositions américaines au sujet d'une nouvelle architecture de sécurité, il a rappelé les exigences du Kremlin : renoncement à l'élargissement de l'OTAN et à ses déploiements militaires à proximité de la frontière russe. Faute de garanties écrites, « la Russie sera forcée de réagir, notamment par la mise en œuvre de mesures à caractère militaire et technique », a menacé la diplomatie russe, reprenant la formule vague utilisée par Vladimir Poutine dès le 21 décembre. Le ministère a insisté sur « le retrait de toutes les forces et armements des Etats-Unis déployés en Europe centrale et orientale, en Europe du Sud-Est et dans les pays baltes ». La Russie continue donc de poser un ultimatum et refuse de se laisser enfermer dans des négociations longues et techniques, tout en niant la moindre velléité d'opération militaire.

Sarcasme de la Russie

Cette réponse est intervenue au lendemain de l'appel des députés de la Douma à reconnaître l'indépendance des territoires prorusse de l'est de l'Ukraine. Le Kremlin est resté flou sur la portée de cette demande, mais a critiqué Paris pour avoir affirmé que Vladimir Poutine aurait promis à Emmanuel Macron, lors de leur rencontre à Moscou lundi 7 février, de ne pas tenir compte de cette proposition de reconnaissance.

L'avertissement des autorités est en revanche clair, bien relayé par les télévisions publiques : Moscou n'ambitionne certes pas d'envahir l'Ukraine et critique avec sarcasme la supposée « hystérie » occidentale ; mais il ne pourrait demeurer indifférent à des provocations ou des violences supposées contre la population russophone. Face à la reprise des violences dans le Donbass, le Kremlin a d'ailleurs jugé la situation « extrêmement dangereuse » du fait de « la concentration des forces ukrainiennes ». ■

NICOLAS RUISSEAU, PIOTR SMOLAR ET FAUSTINE VINCENT

AGIR POUR DES LOGEMENTS MOINS ÉNERGIVORES

EN AIDANT LES FRANÇAIS POUR L'ÉCO-RÉNOVATION DE LEUR HABITAT.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : credit-agricole.com/ensembleonyarrivera



Au Mali, la peur d'un « vide sécuritaire »

Les autorités maliennes n'ont pas réagi à l'annonce du départ des forces militaires européennes du pays

Le silence. Vendredi 18 février au matin, la junte au pouvoir à Bamako depuis le double coup d'Etat d'août 2020 et mai 2021 n'avait toujours pas réagi à l'annonce du retrait militaire de la France et de ses partenaires européens du Mali faite la veille par le président Emmanuel Macron. Un mutisme qui s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie déployée par les autorités de transition maliennes ces derniers mois pour pousser Paris à annoncer le départ de ses troupes, sans en avoir toutefois jamais clairement formulé la demande.

« A bas la France qui sort par la petite porte », « mission accomplie », « bravo à nos autorités qui ont chassé » « Barkhane » se sont ainsi félicités les membres de Yewolo, une association réputée proche du pouvoir, lors d'une réunion organisée à son quartier général et diffusée sur les réseaux sociaux. Le mouvement, qui mobilise depuis des mois dans les rues de Bamako contre la présence française et en faveur d'une intervention russe, a appelé à un grand rassemblement samedi 19 février pour célébrer le retrait de « Barkhane ». En attendant, aucune manifestation n'était à signaler dans la capitale malienne, relativement éloignée de la guerre qui mine le nord et le centre du Mali depuis 2012 et a fait plus de 11 700 morts, selon l'ONG Armed Conflict Location & Event Data Project (Acled).

A la suite des annonces françaises, le sentiment d'inquiétude était bien plus vif à 1 400 kilomètres de là, à Gao, ville du Nord-Est, voisine de la zone dite « des trois frontières » – à cheval sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso, épicentre des violences djihadistes. Alors que la plus importante base militaire de « Barkhane » doit y être démantelée d'ici quatre à six mois, selon Paris, une partie des habitants joints par téléphone disent redouter le pire.

« Les opérations menées avec « Barkhane » et « Takuba » [coalition de forces spéciales européennes sous commandement français] ont permis à l'armée malienne de reprendre confiance dans certaines parties de la région. Dans les zones où nos militaires ne disposaient pas de cet appui, ils sont res-

Beaucoup s'interrogent sur les conséquences qu'aurait une montée en puissance du groupe de miliciens russes Wagner

tés cantonnés et n'ont donc pas pu empêcher les massacres. Demain, quand ces forces auront plié bagage, qui nous protégera ? », s'alarme un habitant de Gao qui a un temps travaillé avec les forces internationales. Sous le couvert de l'anonymat, ce jeune Malien dit craindre que la région ne tombe définitivement aux mains de groupes terroristes qui contrôlent déjà une large partie de la brousse.

Crainte d'un effet domino

D'autres attendent de voir, comme ce commerçant dont les activités s'étendent dans tout le Nord-Est : « En dix ans, la situation sécuritaire n'a fait que se dégrader pour nous, les civils. Il fallait trouver une autre voie. Il faut qu'on prenne en charge notre sécurité avec de nouveaux partenaires comme les Russes. On les attend de pied ferme. »

C'est l'autre grande interrogation après celle du retrait de « Barkhane ». Alors que Bamako œuvre à une implication croissante de la Russie sur le terrain de la lutte antiterroriste, beaucoup, au nord, s'interrogent sur les conséquences qu'aurait une montée en puissance du Groupe Wagner dont près de 800 mercenaires auraient déjà été déployés dans le pays selon nos informations. Habitants comme observateurs redoutent des affrontements entre groupes armés locaux et miliciens russes.

Réclamant une partition nord-sud du Mali en 2012 et signataires de l'accord de paix d'Alger conclu en 2015 avec l'Etat, les groupes d'ex-rebelles indépendantistes, davantage maîtres de la sécurité dans le Nord que l'armée malienne, sont formellement opposés à une arrivée de combattants



Manifestation contre la présence militaire française au Mali, à Bamako, le 4 février. PALOMA LAUDET/COLLECTIF HORS FORMAT POUR « LE MONDE »

étrangers sur leurs territoires. « L'heure est à l'observation, on attend de voir si la percée des Wagner se concrétise », glisse le chef d'un groupe armé.

Porte-parole de la Coalition des mouvements de l'Azawad (CMA), rassemblant d'anciens groupes rebelles, Mohamed Elmaouloud Ramadane s'inquiète également de la stratégie qu'adopteront les groupes djihadistes à court terme face au « vide sécuritaire » laissé par le départ de « Barkhane ». « Vont-ils attaquer davantage ou au contraire calmer le jeu pour ensuite négocier avec l'Etat ? En tout cas, le terrain est désormais favorable pour des discussions et le sujet est sur les lèvres de beaucoup de gens au nord », soutient-il, rappelant qu'une des conditions posées à toute négociation par les chefs du Groupe de soutien de l'islam et des musulmans (GSIM, affilié à Al-Qaïda), à savoir le dé-

part des forces françaises du Mali, est désormais remplie.

A Bamako, plusieurs diplomates européens et hommes politiques maliens disent quant à eux redouter « un effet domino » des annonces françaises sur les autres missions étrangères, jusqu'ici fortement dépendantes de l'appui de la France et des Européens. C'est notamment le cas des casques bleus de la Mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma). « Combien de temps encore le Conseil de sécurité de l'ONU va-t-il estimer qu'il est raisonnable de continuer à faire du maintien de la paix dans un pays où il n'y a plus aucune paix à garder et où les Français ne sont plus là pour chasser les terroristes ? », s'inquiète une source onusienne installée à Bamako. Le renouvellement du mandat de la mission doit être discuté en juin 2022 à New York. « Le Mali est en train de s'isoler de

« Demain, quand ces forces auront plié bagage, qui nous protégera ? », s'alarme un habitant de Gao

tous », déplore de son côté Kassoum Tapo, un des porte-parole du Cadre des partis pour une transition réussie, qui regroupe plusieurs dizaines de formations politiques. Selon lui, « c'est grâce à l'opération « Serval » [lancée en janvier 2013 par François Hollande puis transformée l'année suivante en « Barkhane »] que le Mali n'a pas été totalement envahi par les djihadistes. Ne risquez-vous pas de se retrouver confrontés à un nouvel assaut au nord ? »

« Il ne faut pas être pessimiste. L'armée malienne monte en puissance », a répondu comme en écho le colonel Souleymane Dembélé lors d'une séance d'échanges sur la situation sécuritaire organisée avec la presse malienne et diffusée sur les réseaux sociaux jeudi. Le directeur de l'information et des relations publiques des armées (Dirpa), seul officiel malien à s'être pour l'heure exprimé à la suite de l'annonce du retrait, a invité les Maliens à dresser un bilan des neuf dernières années de lutte antidjihadiste sous commandement français : « Le terrorisme a gangrené pratiquement tout le territoire malien. On n'a pas eu de solutions, militairement. La France et les pays européens peuvent partir. Le Mali ne restera pas seul. Donnons du temps au temps et vous verrez ce qui va se passer. » ■

LE MONDE AFRIQUE

L'armée précise les contours du retrait militaire français

La façon dont la junte facilitera ou non le retrait de « Barkhane » s'annonce déterminante pour la suite des opérations engagées au Sahel

Après l'annonce faite par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, jeudi 17 février, du retrait de la France du Mali, à l'issue de neuf ans d'engagement dans le cadre des opérations « Serval », puis « Barkhane », l'état-major des armées a précisé, dans la foulée, la façon dont cette manœuvre militaire allait s'effectuer. Un mouvement par nature délicat, mais aussi compliqué par une inconnue de taille : la façon dont les autorités maliennes vont faciliter ou non ce retrait.

L'objectif principal, d'ici à six mois environ, est de parvenir à fermer les trois dernières bases françaises qui se trouvent dans l'est du Mali, à Ménaka, Gossi et Gao. Cette dernière est la plus importante. L'enjeu pour les Français : obtenir des mécanismes de « déconfliction ». Soit parvenir à la moins mauvaise coordination possible avec les forces armées maliennes (FAMA) sur le terrain.

La coopération militaire, qui a prévalu officiellement jusqu'à ces derniers jours avec les FAMA, est désormais terminée. Or, environ 900 paramilitaires de la société privée russe Groupe Wagner sont

aujourd'hui déployés au Mali, selon Paris, et forment des militaires maliens. Le chef d'état-major des armées français (CEMA), le général Thierry Burkhard, devait donc engager une discussion à partir de jeudi 17 février avec son homologue malien.

Base conservée au Tchad

L'ambition principale des Français, connue à ce jour, est de parvenir à réduire l'empreinte au Sahel autour de 2 500 et 3 000 hommes, contre 4 500 aujourd'hui. La base de N'Djamena, au Tchad, qui a servi toutes ces années de quartier général à « Barkhane », va demeurer ouverte avec environ 800 soldats. Les forces spéciales, basées dans la banlieue de Ouagadougou, au Burkina Faso, vont aussi garder leur implantation.

C'est le Niger qui va accueillir l'essentiel de la « réarticulation » annoncée par M. Macron. En particulier la capitale, Niamey, où la France dispose d'une base depuis les débuts de « Barkhane » et où environ 800 Français étaient déployés jusqu'à présent. Dans une interview au Figaro, vendredi 18 février, le président nigé-

Le Niger va accueillir l'essentiel de la « réarticulation » annoncée par Emmanuel Macron

rien, Mohamed Bazoum, en précise les contours : « Notre objectif est que notre frontière avec le Mali soit sécurisée », justifie-t-il en se disant très inquiet de l'abandon de tous les postes-frontières par les Maliens depuis le putsch de mai 2021.

Le président Bazoum annonce aussi être prêt à accueillir la « Task Force Takuba » européenne. Alors qu'il avait toujours laissé entendre le contraire ces derniers mois, il assure aujourd'hui qu'il y aura « un accord avec les gouvernements européens qui pourraient intervenir ». De « nouvelles bases » devraient ouvrir près de la frontière avec le Mali pour accueillir « surtout « Takuba », précise-t-il.

Comme cela se faisait au Mali, des militaires nigériens devraient intégrer la force européenne, précise enfin M. Bazoum.

Sur le reste de la réarticulation des forces françaises issue de « Barkhane », notamment vers d'autres pays du golfe de Guinée, les choses ne sont pas détaillées à ce stade. « On n'a pas de copie définitive », indique-t-on à l'état-major des armées. Seule posture générale confirmée, dans la lignée de celle présentée le matin par le chef de l'Etat : « Les forces françaises n'ont pas vocation à agir, sauf éventuellement pour neutraliser des têtes de chaîne djihadistes ou être en appui de forces locales. »

Entretien avec l'Algérie

Le rôle de l'Algérie dans la séquence qui s'ouvre est aussi incertain. Le président, Abdelmadjid Tebboune, faisait partie des grands absents du dîner de mercredi, à l'Elysée, aux côtés des chefs d'Etat africains et européens conviés. Il était officiellement empêché. Dans un tweet, publié jeudi matin, une heure avant la prise de parole d'Emmanuel Macron, le chef d'état-major

des armées françaises mentionnait toutefois avoir « un entretien » avec son homologue algérien, le général Saïd Chengriha.

L'attitude d'Alger, médiateur autant ambigu que reconnu dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, ainsi que ses liens étroits avec la Russie, pourrait avoir un impact sur l'insécurité que d'aucuns redoutent de voir exploser au Mali, après le départ de « Barkhane ». Une question particulièrement cruciale pour la mission des Nations unies, la Minusma, qui reste pour l'instant au Mali. Ses quelque 13 000 casques bleus sont, depuis toujours, la cible de nombreuses attaques des groupes djihadistes.

La France assurait jusqu'à présent une partie de la sécurité de la Minusma par ses moyens aériens, cette dernière n'étant équipée que de très peu d'hélicoptères. Or, rien ne dit que les Maliens continuent d'autoriser les Français à survoler leur territoire. Jeudi, à l'état-major des armées, on indiquait que la sécurité de la Minusma ne pourrait être assurée que « si les Maliens en font la demande ».

Des discussions sont, par ailleurs, en cours sur l'avenir de la mission de l'Union européenne (UE), qui assurait la formation initiale de l'armée malienne depuis 2013. Baptisée « EUTM-M », sa sécurité est aussi, désormais, menacée. Selon certains scénarios à l'étude, elle pourrait, à l'avenir, se déclinier dans plusieurs pays du golfe de Guinée. Le tout appuyé par la Facilité européenne pour la paix, un nouvel outil budgétaire qui permet à l'UE de financer l'acquisition de certains équipements, notamment létaux, dans des pays où elle a des missions de formation. Mais rien n'est arrêté.

Le nom de « Barkhane », enfin, ne changera pas jusqu'à la fin du retrait des Français du territoire malien, a précisé, jeudi, le porte-parole du CEMA, le colonel Pascal Ianni. Une période qui s'annonce dense, la saison des pluies arrivant dès le mois de juin dans la région. ■

ÉLISE VINCENT

Emmanuel Macron « récuse le terme d'échec »

Le président estime que sans l'intervention de la France en 2013, il y aurait eu « à coup sûr un effondrement » de l'Etat malien

Un débat aura lieu, mardi 22 février, à l'Assemblée nationale – au Sénat, le lendemain – sur le désengagement des troupes au Mali, annoncé, jeudi 17 février, par le président Emmanuel Macron. La séance donnera la parole à la majorité comme à l'ensemble des oppositions, mais ne débouchera toutefois pas sur un vote.

Le chef de l'Etat a récusé toute notion d'« échec » après la décision du retrait progressif des militaires français, européens et canadiens, alors que le dossier malien s'est invité, au même titre que la crise russo-ukrainienne, dans la campagne présidentielle française. « Je récuse complètement ce terme », a déclaré jeudi Emmanuel Macron, en expliquant que si la France n'avait pas décidé d'intervenir en 2013, il aurait eu « à coup sûr un effondrement de l'Etat malien ». Le président de la République a souligné au contraire « de nombreux succès » des militaires français, dont l'élimination de l'émir d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en juin 2020. Cinquante-neuf militaires français sont morts au combat ou par accident depuis 2013.

Son prédécesseur à l'Elysée, François Hollande, a estimé, jeudi, que le retrait décidé par Emmanuel Macron aurait dû être « plus précoce » et intervenir dès le coup d'Etat à Bamako de 2020. « Je serais parti plus tôt, dès lors qu'il y avait une rupture, dès lors qu'il y avait plus d'institutions ni de dialogue politique » avec la junte actuellement au pouvoir, a dit M. Hollande à l'Agence France-Presse. « Dès lors que la junte ne veut plus travailler avec la France, la France ne peut pas rester », a-t-il résumé.

Mais l'ancien président de la République a défendu sa décision en 2013 d'envoyer des troupes françaises pour combattre les djihadistes. « L'intervention de la France en janvier 2013 était à la demande des autorités maliennes et des chefs d'Etat ouest-afri-

cains. Sans elle, Bamako aurait été conquis par les djihadistes et l'ensemble des pays de la région aurait été déstabilisé », a rappelé M. Hollande, ajoutant que « si cette opération n'avait pas réussi, le djihadisme se serait installé durablement ».

« Bilan accablant »

L'annonce du retrait des troupes par Emmanuel Macron intervient à moins de deux mois du premier tour de l'élection présidentielle, le 10 avril, et alors que le chef de l'Etat s'approprie à annoncer sa nouvelle candidature. Les affaires de politique étrangère sont rarement décisives sur le fond dans une élection présidentielle, mais elles participent à la stature que veulent se donner les candidats et comptent dans le bilan du président sortant.

Si la majorité des futurs adversaires de M. Macron sont plutôt favorables au désengagement français au Mali, ils critiquent sa stratégie engagée ces cinq dernières années, voyant dans le retrait annoncé des troupes le signe d'un « échec ». Jean-Luc Mélenchon a eu les mots les plus durs en la matière contre Emmanuel Macron. « Le retrait pitoyable du Mali signe le bilan accablant du duo Hollande-Macron », a réagi dans un communiqué, jeudi, le candidat de La France insoumise. Evoquant « un désastre largement prévisible », il s'en est pris avec virulence à une stratégie qui a laissé le pays « en ruine ». De son côté, la candidate socialiste, Anne Hidalgo, a critiqué un « échec pour Emmanuel Macron » et estimé, dans un communiqué, que « si l'instabilité de la région n'est pas de la seule responsabilité de la France, le président de la République doit assumer les choix faits depuis cinq ans, qui ont considérablement affaibli l'influence de la France ».

A droite, la candidate du parti Les Républicains, Valérie Pécresse, a jugé que « la façon dont la France est traitée par la junte malienne n'est pas digne » et qu'il « ne faut pas partir [de la région] comme l'ont fait les Américains en Afghanistan. Il ne faut pas abandonner ce terrain sur lequel la France défend des valeurs universelles ». Marine Le Pen, candidate du Rassemblement national, a considéré que « le fait d'être obligés de partir après avoir été humiliés à ce point par le gouvernement malien est un échec », et déploré l'absence de « stratégie de sortie ». ■

SERVICE POLITIQUE

« Le chef de l'Etat doit assumer les choix, qui ont considérablement affaibli l'influence de la France »

ANNE HIDALGO
candidate socialiste
à l'élection présidentielle

Célibat des prêtres, fin de vie : le pape laisse place au débat

Un colloque organisé au Vatican jusqu'à samedi aborde le statut des prêtres, dont l'image est abîmée par les scandales d'abus sexuels

Fragilisée par l'ampleur des révélations des violences sexuelles commises par des clercs, confrontée à l'effondrement des vocations dans les pays occidentaux et à la critique du cléricisme, la figure du prêtre catholique traverse aujourd'hui une crise majeure. Les plus hautes autorités de l'Eglise catholique, dont le pape François, ont voulu lui porter secours en participant, jeudi 17 février, à un symposium sur le sacerdoce organisé au Vatican jusqu'à samedi. Le registre de la théologie fondamentale choisi par ses organisateurs n'a pas exclu les questions brûlantes comme celle du célibat obligatoire des prêtres, que certains, y compris de hauts prélats, souhaiteraient voir devenir facultatif.

C'est le cardinal Marc Ouellet, le préfet de la congrégation pour les évêques, qui a pris l'initiative de ce colloque. Il a reçu le soutien du pape, qui lui a prêté la grande salle Paul-VI, à l'intérieur même du Vatican, pour l'organiser en présence de quelque cinq cents personnes, essentiellement des prêtres et de nombreux évêques. Signe de l'attention portée à ce sujet, pas moins de cinq chefs de dicastères (les services de la curie romaine) devaient y participer, en plus du secrétaire d'Etat (le numéro deux), Pietro Parolin, qui présidera la messe de samedi.

Le cardinal Ouellet a d'emblée placé cet exercice de réflexion collective dans le contexte de « la tragédie des abus sexuels commis par des clercs ». Pour surmonter cette « crise sacerdotale de notre temps », il a jugé nécessaire de « reconstruire l'horizon global du sacerdoce » aujourd'hui marqué par « une mentalité cléricale de pouvoir et une attitude de contrôle excessif de la part du clergé sur l'ensemble de la communauté ».

Les organisateurs ont inscrit leur colloque dans la préparation du prochain synode des évêques qui, en 2023, à la demande du pontife argentin, portera sur la gouvernance catholique.

Dans un long discours, jeudi, François a choisi de se tenir à l'écart des « discussions interminables sur la théologie du sacerdoce » pour s'attacher à la façon de le vivre, puisant dans son expérience personnelle – « Je ne sais pas si ces réflexions sont le chant du cygne de ma vie sacerdotale », a glissé au passage l'Argentin de

85 ans. Il a évoqué les prêtres qui avaient nourri son parcours comme ceux qu'il avait « dû accompagner parce qu'ils avaient perdu le feu du premier amour et que leur ministère était devenu stérile, répétitif et vide de sens ». Il a reconnu être lui-même passé par « des moments d'épreuve, de difficulté et de désolation ». « Le célibat est un don que l'Eglise latine conserve, a-t-il dit, mais il est un don qui, pour être vécu comme sanctification, nécessite des relations saines, des rapports d'estime véritable [avec les autres prêtres] (...) Sans amis et sans prière, le célibat peut devenir un poids insupportable et un contre-témoignage à la beauté même du sacerdoce ».

Réflexion tous azimuts

La question du célibat obligatoire des prêtres a été relancée à l'occasion du synode sur l'Amazonie, qui s'est tenu à Rome en 2019, et avec la réflexion tous azimuts menée dans l'Eglise allemande. Appelée « chemin synodal », ce travail mené conjointement par les clercs et les laïcs a commencé en 2019 après un rapport dévastateur sur les abus sexuels. Le célibat des prêtres, mais aussi la participation des laïcs au choix des évêques, l'homosexualité, la contraception, l'accès des femmes au diaconat ou à la prêtrise : toutes ces questions, vues avec crainte ou hostilité à Rome, y sont travaillées et ont fait l'objet de premiers textes, dont les conclusions ne sont pas encore définitives, début février. Le processus devrait être achevé en 2023.

A cette occasion, le cardinal Reinhard Marx, archevêque de Munich, s'est prononcé le 2 février en faveur d'une levée de l'obligation de célibat pour les prêtres. « Pour beaucoup de prêtres, ce serait mieux s'ils étaient mariés », a

« Sans amis et sans prière, le célibat peut devenir un poids insupportable »

LE PAPE FRANÇOIS

affirmé ce proche conseiller du pape François, dans un entretien au quotidien *Süddeutsche Zeitung*. « Je pense que les choses telles qu'elles sont ne peuvent plus continuer ainsi », a ajouté le prélat. Un autre cardinal s'était exprimé dans ce sens quelques jours auparavant. « J'ai une très haute opinion du célibat, mais est-il indispensable ? Pourquoi ne pas avoir aussi des prêtres mariés ? », avait demandé, le 22 janvier dans *La Croix L'Hebdo*, Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg et président de la Commission des évêques de l'Union européenne.

Le pape François a déjà dit qu'il n'était pas favorable à un célibat optionnel. « C'est personnel, mais je ne le ferai pas, c'est clair. Suis-je quelqu'un de fermé ? Peut-être. Mais je ne me sens pas de me présenter devant Dieu avec cette décision », avait-il ainsi déclaré lors d'une conférence de presse, en 2019. Après le synode sur l'Amazonie où, la même année, une majorité d'évêques s'étaient prononcés pour l'ordination d'hommes mariés dans certains cas, François n'avait pas retenu cette faculté. Cependant, en ne renouvelant pas son opposition dans son discours de jeudi, le pontife jésuite signifie en quelque sorte que le débat peut continuer à avoir lieu au sein de l'institution.

Ce « permis » de débattre semble s'étendre à d'autres sujets sensi-

bles. Comme celui de la stratégie catholique face aux projets de libéralisation de l'assistance au suicide, quand ce n'est pas de l'euthanasie, en discussion dans plusieurs pays européens. Greffée sur un projet de loi italien, la question a surgi en janvier dans un article publié par la revue jésuite *Civiltà cattolica*, qui ne paraît pas sans l'imprimatur du Vatican. Carlo Casalone, professeur de théologie morale à l'Université pontificale grégorienne et membre de l'Académie pontificale pour la vie, y défendait l'idée que, plutôt que de risquer de voir adoptée une loi allant jusqu'à autoriser l'euthanasie, l'Eglise catholique pourrait légitimement soutenir, comme un moindre mal, une loi plus restrictive, ne permettant qu'une assistance au suicide dans des cas encadrés, au prix d'une entorse à sa doctrine, qui rejette toute aide à mourir et défend la vie de sa conception à sa fin naturelle.

Eloignement avec la société

« Le magistère de l'Eglise peut-il accepter de s'engager dans ce qu'il appelle lui-même, à propos de l'avortement provoqué, une loi imparfaite » destinée à « éviter des maux plus dommageables ? », résumait dans *Le Monde* du 1^{er} février la moraliste Marie-Jo Thiel. Ce pourrait être, pour l'Eglise, une manière de demeurer actrice du débat public alors que, sur des sujets de ce type, les sociétés européennes s'éloignent de plus en plus de ses positions.

Une réforme du pape François est probablement destinée à renforcer la capacité du Vatican à se faire entendre sur ce type de sujet. Lundi, par le *motu proprio* (décret) *Fidem servare* (protéger la foi), le pontife argentin a restructuré la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF), l'organisme chargé de veiller au respect du dogme. Absorbée par le nombre croissant de dossiers relatifs à des abus sexuels de clercs sur mineurs, dont l'instruction lui est réservée depuis 2001, la CDF a dû quelque peu déléguer les questions liées à la doctrine de l'Eglise. Sa restructuration en deux sections vise à consolider sa capacité doctrinale. Cette nouvelle section devra « favoriser des études (...) surtout face aux questions posées par le progrès des sciences et du développement de la société », précisait François. ■

CÉCILE CHAMBRAUD

AGIR POUR UNE MOBILITÉ PLUS VERTE ACCESSIBLE À TOUS

EN AIDANT LES FRANÇAIS À PASSER
À LA VOITURE ÉLECTRIQUE ET EN ÉQUIPANT
NOS AGENCES DE BORNES DE RECHARGE.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : credit-agricole.com/ensembleonyarrivera

02/2022 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. 

Covid à Hongkong : la colère du président chinois

La chef de l'exécutif est mise en cause pour son organisation chaotique face à l'épidémie de Covid qui flambe

HONGKONG - correspondance

Le président chinois, Xi Jinping, est intervenu d'une manière tout à fait inhabituelle, mercredi 16 février, pour rappeler à l'ordre les dirigeants de Hongkong, et tout particulièrement la chef de l'exécutif, Carrie Lam, dont la gestion de l'épidémie de Covid-19 est plus chaotique qu'en Chine populaire. « Les autorités de Hongkong doivent prendre toutes les mesures nécessaires [pour contrôler la cinquième vague]. Hongkong doit donner la priorité à la stabilisation et au contrôle de la situation du Covid avant toute autre chose. Ce sont les autorités locales qui endosseront toute la responsabilité de la gestion de cette crise », a déclaré le président chinois, cité en « une » de deux journaux pro-chinois du territoire.

Des images choquantes, illustrant le manque de préparation à cette situation de crise qui s'annonçait pourtant depuis des mois, ont été publiées dans tous les médias et sur Internet : elles montrent des patients, pour la plupart âgés, allongés sur des brancards ou assis sur des fauteuils, condamnés à attendre en plein air, et parfois sous la pluie, avant leur prise en charge. « Cela fait déjà plusieurs jours que l'on a tous ces patients en attente. Ils ont entendu ordre et contre-ordre sur ce qu'ils devaient faire en cas de test positif, mais nous n'avons tout simplement pas assez de lits », explique Polly, infirmière aux urgences de l'hôpital Caritas, qui n'a pas souhaité communiquer son nom.

Décès de deux enfants

Cet épisode calamiteux confirme l'impasse de la stratégie zéro Covid – qui consiste à isoler chaque cas et à mettre en quarantaine les cas contacts pour contenir tout nouveau foyer de contamination –, maintenue à tout prix par Hongkong. Mais la région administrative spéciale n'en a tout simplement pas les moyens : les sept hôpitaux publics réservés aux patients atteints du Covid sont déjà saturés, alors que la vague d'Omicron semble loin d'avoir atteint son pic. Avec 6 100 nouveaux cas confirmés jeudi, outre 6 300 autres cas probables, Hongkong a plus de personnes

« Ce sont les autorités locales qui endosseront toute la responsabilité de la gestion de cette crise »

XI JINPING
président chinois

infectées en un jour qu'elle n'en avait totalisé en deux ans.

Le nombre total de décès avait plafonné à 213 cas depuis plus de six mois mais, en quelques jours, le bilan a soudain atteint les 259, avec, entre autres victimes, deux enfants âgés de 3 et 4 ans. La situation est d'autant plus sérieuse que les personnes âgées restent très peu vaccinées : à peine 30 % des plus de 70 ans ont reçu deux doses.

Une délégation du gouvernement s'est rendue, samedi, à Shenzhen, pour demander de l'aide à la Chine, notamment en ce qui concerne l'augmentation des capacités de dépistage. Une nouvelle organisation de gestion de la crise a été mise sur pied. Mais cette semonce de M. Xi à l'intention de Carrie Lam a surpris, non seulement parce qu'il est rare que les instructions du président soient rendues publiques dans leur version brute, mais aussi en raison du ton particulièrement franc de ses injonctions.

« Cette instruction de Xi Jinping a été publiée par deux titres pro-Pékin de Hongkong, le Wen Wei Po et le Ta Kung Pao [des quotidiens de propagande chinoise], et n'a pas été publiée par l'agence de presse officielle Chine nouvelle [Xinhua] ni dans le journal de CCTV, ce qui montre que Pékin ne veut pas en faire une affaire nationale pour le moment », analyse Wang Xiangwei, l'éditorialiste du *South China Morning Post*, basé à Pékin.

« C'est une façon de dire clairement aux dirigeants hongkongais : arrêtez de vous reposer sur nous et, même si la Chine est prête à vous aider, c'est à vous de gérer, n'essayez pas de nous déléguer le problème ! », avance Jean-Pierre Cabestan, professeur de sciences



Des patients à l'extérieur du centre médical Caritas, à Hongkong, le 16 février. VINCENT YU/JAP

politiques chinoises à l'Université baptiste de Hongkong. M^{me} Lam a répondu à cette injonction par un communiqué dans lequel elle exprimait toute sa « gratitude » au dirigeant chinois pour l'attention qu'il portait au territoire. Elle s'est

engagée à exécuter au mieux son « instruction importante ».

Cette semonce de Pékin est tombée au lendemain de l'affirmation par la chef de l'exécutif qu'elle n'avait aucunement l'intention de confiner entièrement la ville,

comme l'ont fait des responsables de plusieurs villes chinoises. Depuis que les premiers cas imputables à Omicron sont apparus, fin décembre 2021, à Hongkong, les autorités ont redoublé d'efforts pour repérer les personnes atteintes,

mettre en quarantaine les cas contacts, analyser les eaux usées dans tous les districts, isoler des immeubles entiers dès lors qu'un malade était identifié, etc. Les écoles et nombre de commerces ou d'activités non essentielles ont été de nouveau fermés. Mais ces mesures drastiques n'ont pas suffi à enrayer l'emballage de l'épidémie dans cette ville où la densité démographique est l'une des plus fortes du monde.

Stratégie problématique

M^{me} Lam, qui a confirmé la commande de 100 millions de tests antigéniques rapides, envisage à présent de mobiliser trois immeubles de logements sociaux pour isoler les patients peu affectés ; elle a également envisagé d'utiliser les dortoirs universitaires. Un député a même suggéré d'utiliser un paquebot de croisière comme « léproserie » pour les malades du Covid-19...

Cette approche aussi ferme que chaotique a des conséquences sur la vie quotidienne des Hongkongais. De nombreux étals sont vides sur les marchés ou dans les supermarchés. Hongkong importe 98 % de son alimentation, et une grande partie des produits frais, notamment les légumes et la viande, arrive du sud de la Chine par camion. Or, la majorité des chauffeurs de camion ne sont plus disponibles : certains sont positifs, d'autres sont cas contacts, d'autres encore ne veulent plus assurer ces tournées, refusant de prendre le risque de se trouver en quarantaine s'ils sont infectés.

Etant donné l'exceptionnelle promiscuité des habitants, maintenir cette stratégie zéro Covid semble de plus en plus problématique. Mais critiquer cette approche pourrait être passible de poursuites aux termes de la loi de sécurité nationale, a récemment prévenu un député. Il est de plus en plus probable que l'élection du chef de l'exécutif, qui devait avoir lieu le 27 mars, soit retardée. M^{me} Lam n'a toujours pas fait part de son intention de briguer un second mandat. Pékin attend sans doute de voir sa gestion de cette nouvelle crise avant de se prononcer sur sa candidature. ■

FLORENCE DE CHANGY

Les ONG critiquent la stratégie de l'aide internationale en Afghanistan

La décision américaine de saisir les 7 milliards de la banque centrale afghane est contestée par les acteurs humanitaires présents dans le pays

La décision, le vendredi 11 février, du président américain, Joe Biden, de saisir les actifs de la banque centrale afghane, déposés aux Etats-Unis et gelés depuis le retour au pouvoir des talibans, en août 2021, n'a pas suscité que l'ire du régime islamiste. Les ONG internationales et certains cadres de l'ONU expriment, depuis, leur vive inquiétude face à une initiative qui soulève, selon eux, de « lourdes questions juridiques », met les humanitaires « en grave danger » et hypothèque les chances de sortir le pays d'une grave crise économique. Plus largement, c'est l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis de l'Afghanistan qui fait l'objet de critiques.

M. Biden a prévu de consacrer la moitié des sept milliards de dollars bloqués dans les caisses de banques américaines à l'indemnisation des familles de victimes des attentats du 11 septembre 2001, aux Etats-Unis. Il prévoit que l'autre moitié soit réservée à l'aide humanitaire en faveur de l'Afghanistan sans que ces fonds puissent tomber entre les

maines des dirigeants talibans. Le président américain s'appuie, pour ce faire, sur les « pouvoirs économiques extraordinaires » que lui confère une loi de 1977 et entend faire transférer cet argent sur un compte bloqué de la Réserve fédérale de New York.

Joint à Kaboul, le patron de Médecins sans frontières (MSF) pour l'Afghanistan ne décolère pas depuis cette annonce qu'il qualifie d'« inique, juridiquement faible et inopérante ». Filipe Ribeiro estime qu'elle « rend les ONG potentiellement coupables de recel de vol » puisque ces réserves appartiennent à l'Afghanistan. « Sur le plan légal et sur sa faisabilité, rien ne dit que les Etats-Unis pourront mener à bien ce projet », car, selon lui, agir ainsi, c'est risquer de faire sombrer le pays dans le chaos. « Les réserves d'une banque centrale servent à soutenir la monnaie, l'économie et le système bancaire, l'en priver, alors que l'Afghanistan souffre déjà d'une grave crise de liquidités, c'est le faire chuter. »

Le directeur général d'Action contre la faim, Jean-François Riffaud, de passage à Kaboul, assure,

lui, que son organisation « ne financerait jamais [ses] opérations sur la base de cette manne, car c'est [les] mettre en situation extrêmement dangereuse vis-à-vis des autorités talibanes et des Afghans eux-mêmes qui pourront [les] considérer, à juste titre, comme complices d'un vol ». Des ONG féministes, pourtant, hostiles au régime des islamistes afghans, ajoute-t-il, ont manifesté contre l'initiative américaine, considérant que cela desservait avant tout les intérêts du peuple afghan.

Ce n'est pas le seul grief des ONG envers la communauté internationale. La position française qui limite son soutien à l'aide d'urgence et se refuse à financer tout projet de développement, au motif que cela constituerait une caution politique au régime taliban, suscite des réactions courroucées. « C'est absurde, observe M. Ribeiro, les nations qui ont fait de ce pays un Etat rentier en le maintenant sous perfusion décident d'un coup de lui couper les vivres. » Pour Action contre la faim, « la posture française est incompréhensible, on

« Les Afghans pourront nous considérer, à juste titre, comme complices d'un vol »

JEAN-FRANÇOIS RIFFAUD
directeur général
d'Action contre la faim

ne négocie pas avec un régime, mais avec un pays ».

L'un des cadres de l'ONU en poste à Kaboul souligne, pour sa part, sous le couvert de l'anonymat, que l'on « oublie trop vite que la crise humanitaire que connaît le pays aujourd'hui est le fruit des sanctions prises, en août, par des pays qui ont soutenu à bout de bras l'Afghanistan pendant vingt ans ». Près de 75 % du budget de l'ancien régime afghan, estimé autour de 9 milliards de dollars, dépendaient de l'argent de la communauté internationale, surtout américaine. Conséquen-

ces directes des sanctions, le premier budget du gouvernement taliban, annoncé en janvier pour trois mois, ne s'élève qu'à 450 millions de dollars.

Appel aux bailleurs de fonds

C'est ce fossé vertigineux qui justifie, en grande partie, la demande inédite de l'ONU aux bailleurs de fonds de réunir 4,4 milliards de dollars pour venir en aide à l'Afghanistan, auxquels s'ajoutent près de un milliard de dollars pour les pays voisins chargés de gérer la question des réfugiés afghans. Jamais un tel appel de fonds n'a été lancé pour un seul pays. Le 15 février, les Nations unies et le Royaume-Uni ont assuré qu'ils coorganiseront, mi-mars, une nouvelle conférence de donateurs pour réunir cette somme afin, disent-ils, d'éviter « l'effondrement ».

« Cette logique, détaille François Hericher, responsable de l'ONG française Acted en Afghanistan, conduit les ONG à assumer les tâches des institutions internationales ; nous venons ainsi de lancer un projet à Mazar-e Charif, avec les Norvégiens, qui consiste, en réa-

lité, à reprendre une opération brutalement arrêtée par la Banque mondiale. Par ailleurs, on ne peut pas artificiellement distinguer l'aide d'urgence du développement. » Un point de vue partagé par d'autres ONG. « Ce n'est pas la seule action humanitaire qui va sauver le peuple afghan, renchérit M. Riffaud, mais [les aides au] développement qui permettront, au moins, de stabiliser un pays qui ne peut tenir debout que s'il dispose d'un système de santé, de services sociaux, etc. »

Pour M. Ribeiro, « les ONG et l'ONU ne peuvent pas jouer indéfiniment le rôle des idiots utiles et, pour l'instant, on ne voit pas le bout du tunnel ; pire, on a arrêté de réfléchir ». Il ne faut pas non plus, à l'inverse, ajoute-t-il, faire de la « surenchère sémantique sur la gravité de la situation humanitaire sur place ». L'Afghanistan était déjà l'un des pays les plus pauvres au monde, avant le retour des talibans, « mais le nombre d'enfants malnutris dans [les] dispensaires est en forte hausse et les Afghans ont faim ». ■

JACQUES FOLLOROU

Des polluants délétères pour le cerveau

L'exposition du fœtus à un cocktail courant de perturbateurs endocriniens retarde l'acquisition du langage

En abîmant le développement cérébral du fœtus, certains polluants omniprésents dans l'alimentation et l'environnement participent à l'érosion des capacités cognitives de la population. Inconfortable et méconnu, mais déjà suggéré par un grand nombre d'études récentes, ce fait est au centre de travaux novateurs, les plus exhaustifs conduits à ce jour, publiés jeudi 17 février par la revue *Science*. Ils indiquent que de larges parts de la population occidentale sont exposées à des mélanges de perturbateurs endocriniens (PE) – des substances capables d'interférer avec le système hormonal – à des niveaux délétères pour la construction du cerveau des jeunes enfants.

« Les humains sont exposés à de nombreux PE différents, et un nombre croissant de preuves indique que l'exposition à ces mélanges au début de la vie peut induire des troubles du neuro-développement et des changements dans l'organisme qui augmentent la susceptibilité à certaines maladies tout au long de la vie, écrivent les chercheurs. La réglementation des produits chimiques est, cependant, entièrement basée sur l'évaluation des risques des composés individuels, laissant inconnu et non réglementé l'impact des mélanges chimiques en situation réelle. »

« Troubles autistiques »

Les auteurs – trente-sept chercheurs d'une vingtaine de laboratoires européens et américains – montrent qu'un mélange d'une quinzaine de PE courants perturbe la construction du cerveau de l'enfant à naître et peut retarder l'acquisition du langage – un marqueur précoce de déficience intellectuelle ou de troubles du spectre autistique. En se fondant sur des données collectées en vie réelle et sur des animaux de laboratoire, les auteurs proposent un nouveau cadre scientifique de l'évaluation des risques, fondé sur l'analyse des mélanges de PE auxquels la population est réellement exposée.

Les auteurs ont ainsi pratiqué des prélèvements biologiques réguliers sur une cohorte de quelque 2000 femmes enceintes suédoises et ont pu estimer leur exposition à une variété de substances. Ils ont déterminé qu'un cocktail de cinq phtalates, de huit composés perfluorés (PFAS), de bisphénol A et de triclosan, était associé à un retard



Objets du quotidien contenant du bisphénol A, un des perturbateurs endocriniens, en mars 2015. VOISIN/PHANIE

dans l'acquisition du langage chez les enfants de ces femmes.

Les phtalates et le bisphénol A sont des plastifiants fréquemment rencontrés dans des matériaux au contact des aliments, dans l'environnement domestique ou certains produits d'hygiène et de soins corporels. Les PFAS sont des substances anti-adhésives et imperméabilisantes utilisées dans les ustensiles de cuisine, les vêtements, les emballages alimentaires, etc. Certains PFAS sont interdits ou en cours d'interdiction, mais ils sont persistants, s'accumulent dans les graisses, et sont désormais omniprésents dans la chaîne alimentaire – il est aujourd'hui impossible de les éviter totalement. Quant au triclosan, il s'agit d'un antibactérien parfois intégré à des produits d'hygiène et de soins corporels.

L'effet de l'exposition à ce cocktail est important. Les auteurs ont soumis les enfants issus de la cohorte à des tests standardisés d'acquisition du langage : à l'âge de 2 ans et demi, ceux nés des 10 % de femmes les plus exposées avaient un risque triplé

de retard de langage, par rapport à ceux nés des 10 % de femmes les moins exposées. « A cet âge, le retard de langage est associé à des facultés cognitives réduites plus tard dans la vie, explique le biologiste Jean-Baptiste Fini, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et coauteur de ces travaux. De fait, les enfants de la cohorte ont maintenant grandi et les résultats de leur suivi indiquent que ceux qui ont souffert d'un retard de langage obtiennent en moyenne des scores plus faibles aux tests de quotient intellectuel. »

Plusieurs travaux ont déjà été menés sur des cohortes mère-enfant, et certains ont mis en évi-

Le cocktail identifié dérégule un ensemble de gènes impliqués dans la construction cérébrale

dence des résultats analogues, le plus souvent en relation avec des substances considérées isolément les unes des autres. Dans le cas présent, les chercheurs ne se sont pas arrêtés à ce constat : ils ont mené plusieurs expériences pour élucider les modes d'action du cocktail identifié et valider sur des animaux de laboratoire l'effet constaté chez l'humain.

Ils ont d'abord soumis des « organoïdes » de cortex humain (des cultures cellulaires reproduisant l'architecture de certaines structures du cerveau) à différentes concentrations de ce mélange de PE. Résultat : le cocktail identifié dérégule bel et bien un ensemble de gènes impliqués dans la construction cérébrale. Au cours du développement du fœtus, c'est en effet l'activation de ces gènes par certaines hormones – en particulier thyroïdiennes – qui permet l'élaboration de tissus cérébraux. Or, la perturbation du fonctionnement de certains d'entre eux est « liée de manière causale à des troubles du spectre autistique », précisent les chercheurs.

Après avoir ainsi identifié, in vitro, un mécanisme susceptible

d'expliquer leurs observations sur la cohorte suédoise, les auteurs ont testé leur mélange de PE sur deux animaux de laboratoire souvent utilisés pour identifier les substances capables d'interférer avec le système hormonal : le xénope du Cap (*Xenopus laevis*) et le poisson-zèbre (*Danio rerio*). L'exposition de ces organismes, au cours de leur développement, confirme la perturbation du système thyroïdien, qui pilote en partie la construction du système nerveux central. Avec comme effet observable – ces deux organismes n'étant pas doués de langage articulé –, des troubles de la mobilité.

Une part du tableau

« En mettant l'effet constaté sur les humains en regard de celui observé sur ces animaux de laboratoire, notre collègue Chris Genings [biostatisticienne et professeure au Mount Sinai de New York] a développé une méthode d'évaluation du risque, explique la biologiste Barbara Demeneix, professeure au Muséum national d'histoire naturelle et coautrice de ces travaux. Nous pouvons

A l'âge de 2 ans et demi, les enfants nés des 10 % de femmes les plus exposées de la cohorte avaient un risque triplé de retard de langage

ainsi en tirer un indicateur capable d'estimer l'existence d'un risque pour le neurodéveloppement du fœtus, en fonction des différentes composantes du mélange et de leur concentration chez la femme enceinte. » L'application de cette méthode d'analyse aux femmes suédoises n'est guère rassurante : l'exposition de 54 % d'entre elles a été suffisante pour augmenter le risque d'acquisition retardée du langage chez leur enfant.

« Les chercheurs montrent que les effets du mélange vont bien au-delà de la toxicité des produits chimiques individuels et il est alarmant que ces effets ne soient pas pris en compte dans la manière dont les produits chimiques sont actuellement évalués : un par un, produit chimique par produit chimique », commente le toxicologue Andreas Kortenkamp, professeur à l'université Brunel de Londres, spécialiste des PE.

Ces résultats inquiétants ne brossent pourtant qu'une part du tableau. « Il n'a été possible de prendre en compte qu'une partie des substances pertinentes, ajoute-t-il. Ne sont pas pris en compte dans cette analyse les polluants à longue durée de vie dont on connaît les effets néfastes sur le développement du cerveau, comme le mercure, le cadmium, le plomb, les fluorures et les pesticides organophosphorés. » Leur inclusion aurait conduit, conclut M. Kortenkamp, « à des effets encore plus prononcés ».

Au reste, l'étude en cours sur la cohorte suédoise n'a pas livré tous ses résultats. « Au total, trois mélanges ont été identifiés, explique Jean-Baptiste Fini. Ces travaux publiés par *Science* ne concernent que le mélange dont les effets ont été montrés sur le développement cérébral. Deux autres cocktails, le premier ayant des effets sur le métabolisme et le second sur la différenciation sexuelle et la fertilité, feront l'objet d'autres publications. » ■

STÉPHANE FOUCART

AGIR POUR L'INSERTION DES JEUNES

EN ACCUEILLANT ET FORMANT 50 000 ALTERNANTS ET STAGIAIRES D'ICI 2025.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : credit-agricole.com/ensembleonyarrivera



Entre 3,2 et 3,7 millions de morts du Covid en Inde, selon une étude

Le pays est celui qui comptabiliserait le plus de victimes dans le monde

NEW DELHI - *correspondant*

Personne n'a oublié la tragédie qui a emporté l'Inde lors la deuxième vague de Covid-19, due au variant Delta : les malades agonisant devant les hôpitaux, les familles cherchant désespérément de l'oxygène, les bûchers allumés par milliers, les cadavres flottant dans le Gange ou affleurant sur les rives du fleuve sacré, car enterrés trop peu profondément dans le sable. Malgré les images-chocs, les témoignages accablants, l'ampleur de la tragédie mesurable à l'œil nu, le gouvernement de Narendra Modi s'est toujours vanté d'un taux de mortalité faible, pour relativiser son échec. Une sorte d'exception indienne.

Officiellement, l'Inde compte depuis le début de l'épidémie 42,7 millions de cas, mais seulement 510 000 décès pour 1,3 milliard d'habitants, loin derrière les États-Unis (930 000 morts) et le Brésil (641 000). Une nouvelle étude scientifique vient radicalement contredire ce bilan et conforter les doutes des scientifiques sur la réalité du nombre de victimes dans le deuxième pays le plus peuplé de la planète.

Publiés dans *PLOS One* le 16 février, les travaux conduits par Christophe Z. Guilmoto, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et au Centre de sciences humaines de Delhi (CSH), concluent que l'épidémie de Covid-19 en Inde, entre mars 2020 et novembre 2021, a fait entre 3,2 et 3,7 millions de morts. Sept à huit fois plus que le bilan officiel qui était

à cette époque de 459 000 décès. Le sous-continent serait ainsi le pays comptabilisant le plus grand nombre de victimes du Covid-19.

Le démographe s'est appuyé sur trois échantillons principaux pour effectuer sa modélisation : le nombre de morts parmi les employés de chemin de fer, chez les parlementaires (membres du Parlement ou des assemblées régionales) et parmi les enseignants du Karnataka, un Etat du sud-ouest de l'Inde. « Nous ne pouvions pas utiliser les sources normales enregistrées de décès, qui étaient très imparfaites », avec « une sous-estimation importante », explique Christophe Z. Guilmoto. Nous avons donc opté pour une méthode indirecte.

« Rapports fallacieux »

L'échantillon des chemins de fer indiens était particulièrement pertinent car l'entreprise constitue un des principaux employeurs du pays, avec 1,3 million de salariés, et elle est dotée de ses propres infrastructures sanitaires, avec 13 600 lits d'hôpitaux, 2 600 médecins et 41 000 autres personnels de santé. Les décès des travailleurs y ont été correctement enregistrés. Pour appliquer ces échantillons, composés essentiellement d'adultes, à l'ensemble de la population indienne, le chercheur a ensuite utilisé les données du Kerala, de grande qualité, incluant des données sur l'âge et le sexe. Cet Etat du Sud dispose du système de santé le plus solide du pays. Selon sa modélisation, le nombre de décès dus au Covid-19 est sept à huit fois supérieur aux chiffres officiels.

Officiellement, l'Inde compte 510 000 décès depuis le début de l'épidémie

Deux raisons principales expliquent, selon M. Guilmoto, la sous-estimation du gouvernement : « De nombreux décès n'ont pas été recensés, faute de test PCR préalable du défunt ; la cause du décès est souvent attribuée de manière sélective à des comorbidités (diabète, asthme, etc.) et à d'autres facteurs apparents (crises cardiaques, etc.), alors que l'OMS recommande que les cas suspects de Covid-19 soient signalés comme tels. » « Plus généralement, poursuit le chercheur, le Covid-19 est une source de honte. Les familles préfèrent souvent cacher la nature de l'affection qui touche leurs proches, attribuant les décès qui en résultent à des fièvres ou à d'autres maladies pour éviter la stigmatisation sociale. »

Depuis plusieurs mois, les preuves s'accumulent sur le manque de fiabilité des statistiques fournies par le gouvernement de Narendra Modi. Le 11 janvier, des chercheurs avaient déjà estimé, dans la revue *Science*, que l'Inde avait dénombré entre 3,1 et 3,4 millions de décès du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juillet 2021, dont la plupart ayant eu lieu entre avril et juillet 2021. Pour parvenir à cette conclusion, ils avaient examiné la mortalité habituelle du pays, 10 millions de décès annuels, puis ils l'avaient comparée avec un son-

dage effectué auprès de 140 000 Indiens pour savoir si un membre de leur foyer était mort du Covid. En juillet 2021, le Center for Global Development, à partir d'une estimation de la surmortalité, avait évalué entre 3,4 et 4,7 millions le nombre de personnes ayant succombé au virus en Inde.

Malgré ces études concordantes, M. Modi continue d'affirmer que l'Inde a été exemplaire dans sa gestion de la crise. Devant le Parlement, le 8 février, il a accusé l'opposition d'avoir incité au départ des migrants lors de la première vague et d'avoir ainsi propagé l'infection dans les campagnes. « Le monde entier loue la lutte de l'Inde contre le Covid-19 », a-t-il assuré. Le premier ministre avait déjà crié victoire un an plus tôt. Alors que les prémices de la deuxième vague se faisaient sentir, il avait affirmé que l'Inde avait vaincu le virus, tenu des meetings politiques géants et autorisé un gigantesque pèlerinage dans l'Himalaya.

Le gouvernement indien a dénoncé la récente étude du CSH, comme les précédentes. « Ces rapports sont fallacieux et complètement inexacts. Ils ne sont pas basés sur des faits et sont de nature spéculative. L'Inde dispose d'un système solide de déclaration des décès, y compris des décès liés au Covid-19, qui est compilé régulièrement à différents niveaux de gouvernance. »

L'Inde semble bien moins affectée par la vague Omicron, apparue dans le sous-continent début décembre 2021. Le pays n'enregistre plus en moyenne que 30 000 cas quotidiens. ■

SOPHIE LANDRIN

Le Conseil constitutionnel freine l'exploitation de la mine Montagne d'or

La haute juridiction, saisie par France Nature Environnement, estime que le code minier est contraire à la Charte de l'environnement

La décision du Conseil constitutionnel rendue publique vendredi 18 février présente un tournant majeur pour la poursuite de l'exploitation de concessions aurifères en Guyane. Saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soulevée par l'association France Nature Environnement, la haute juridiction a déclaré contraires à la Constitution des dispositions de l'ancien code minier relatives au renouvellement de concessions minières dites « perpétuelles ».

Cette censure concerne directement quatre concessions de la compagnie minière Boulanger, en Guyane et, indirectement, elle pourrait avoir des conséquences quant au projet controversé Montagne d'or, objet d'une bataille juridique et militante depuis plus de dix ans. Ce gigantesque projet de mine d'or à ciel ouvert, dont la production devait démarrer en 2022, est actuellement bloqué après que le président, Emmanuel Macron, a estimé, en mai 2019, qu'il n'était « pas compatible avec une ambition écologique en matière de biodiversité ». Depuis, la loi « climat » du 22 août 2021, qui comportait une réforme du code minier, a renforcé les règles d'exploitation du sous-sol.

Charte méconnue

La délibération du Conseil portait sur certaines dispositions du code minier antérieures à la loi du 22 août 2021, et notamment sur son article L. 144-4. En application de cet article, les concessions minières instituées pour une « durée illimitée » qui devaient expirer le 31 décembre 2018 devaient être prolongées de droit dès lors que les gisements étaient encore exploités à cette date. Tel est le cas pour les concessions Boulanger, mais cela concerne également d'autres projets comme celui dénommé « Espérance ». Et c'est sur cette même disposition que s'appuie le consortium russo-canadien Nordgold-Orea mining – anciennement Columbus Gold – pour obtenir prolongation pour vingt-cinq ans de ses concessions Montagne d'or (15 kilomètres carrés) et Elysée (25 kilomètres carrés), situées dans l'ouest de la Guyane.

Dans sa décision, le Conseil constitutionnel rappelle que, selon l'article premier de la Charte de l'environnement – qui reconnaît les droits et les devoirs fondamentaux quant à la protection de l'environnement et a été intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français –, « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Selon son article 3, « toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences ». ■

PATRICK ROGER

Face au déclin démographique, la Chine veut réduire les avortements « non médicaux »

Le pays pourrait passer en 2022 sous la barre symbolique des 10 millions de naissances

PÉKIN - *correspondant*

Après avoir imposé la politique de l'enfant unique de 1980 à 2016, la Chine emprunte le chemin inverse. Le tournant pris par la démographie inquiète les responsables politiques. Avec seulement 10,62 millions de naissances en 2021 contre 12 millions en 2020 et même 17,86 millions en 2016, le pays fait face à la fois à un ralentissement, mais aussi à un vieillissement démographique.

Si, officiellement, la population continue d'augmenter légèrement, le taux de naissance – 7,52 pour 1 000 habitants – est le plus faible enregistré depuis l'arrivée du Parti communiste (PCC) au pouvoir, en 1949. Fin 2021, on recensait officiellement 1,4126 milliard de Chinois, soit une progression de 480 000 (+ 0,034 %) par rapport à 2020. La plus faible progression en pourcentage depuis la grande famine de 1958-1961.

Si les courbes se prolongent, l'empire du Milieu passera, dès 2022, sous la barre symbolique des 10 millions de naissances. Dès 2020, le Forum économique mondial avait prévu qu'en 2100 la Chine, avec 732 millions d'habitants, serait moins peuplée que l'Inde (1,09 milliard) mais aussi que le Nigeria (791 millions).

Pour enrayer ce déclin, le pays autorise, depuis fin mai 2021, les couples chinois à avoir trois enfants. Alors que de nombreux couples mettent en avant le coût

de la vie et du logement pour justifier leur réserve face à cette politique, les provinces multiplient les mesures incitatives, augmentant par exemple à 350 jours le congé maternité en cas de troisième enfant.

Ces derniers temps, cependant, ce sont surtout les mesures restreignant l'avortement qui retiennent l'attention. La même association pour le planning familial qui, pendant des années, s'est immiscée dans l'intimité des couples et a contraint nombre de femmes à avorter, va désormais mener la politique inverse. Elle va « intervenir », a-t-elle indiqué début février, pour contribuer à réduire le nombre d'avortements, en prônant le respect des « valeurs traditionnelles » auprès des femmes non mariées et des adolescentes qui souhaitent interrompre une grossesse.

« Nous voulons orienter davantage la façon dont les jeunes gens voient le mariage et la famille, réapprendre à élever plusieurs enfants dans une famille, promouvoir une nouvelle culture positive du mariage et de la parentalité »,

Le planning familial souhaite désormais « améliorer la santé procréative »

explique le planning familial. Selon la commission nationale de la santé, il y aurait eu près de 9 millions d'avortements effectués en Chine en 2020, dont 40 % sur des adolescentes, indiquait en mai 2021 l'expert Wang Pei'an, dans une commission du Parlement chinois. Il déplorait qu'« en raison de la libéralisation sexuelle venue d'Occident, 70 % des adolescentes [avaient] une image positive des relations sexuelles avant le mariage ».

Immixtion dans la vie privée

Le planning familial souhaite désormais « améliorer la santé procréative ». Des termes ambigus, mais dont l'objectif ne fait guère de doute : réduire le nombre d'avortements. Le 27 septembre 2021, le gouvernement avait souligné, dans ses « lignes directrices pour le développement des femmes chinoises », qu'il entendait « réduire les avortements qui ne sont pas médicalement nécessaires ». Comme par le passé, « les femmes vont devoir continuer à se battre pour leurs droits de reproduction », déplore Human Rights Watch. L'ONG note que, si la politique familiale évolue, « ce qui ne change pas, c'est que le gouvernement continue de traiter le corps des femmes comme un outil au service du développement économique ».

En décembre 2021, plusieurs millions d'internautes avaient commenté – et très majoritairement critiqué – un article paru sur

le site de *China Report*, un organe dépendant de la propagande du parti, qui entendait contraindre les cadres du PCC à avoir trois enfants. « Aucun fonctionnaire ou cadre du parti ne devrait avoir d'excuse, objective ou personnelle, pour ne pas se marier et avoir des enfants, ni avoir d'excuse pour n'avoir qu'un ou deux enfants. Chaque cadre du parti devrait se sentir responsable et obligé de [contribuer] à la croissance de la population du pays et d'agir conformément à la politique du troisième enfant », était-il écrit dans l'article.

Quant à ceux qui, pour des raisons d'âge ou de santé, ne pourraient accomplir ce devoir, ils devraient au moins « éduquer, guider et aider les membres de leurs familles et leurs amis à tout faire pour avoir trois enfants ». Les cadres ne devraient « jamais rester indifférents quand des proches n'ont qu'un ou deux enfants, quelle que soit leur excuse ». Critiqué par nombre d'internautes, cet article, révélateur de l'immixtion du PCC dans la vie privée des Chinois, n'est pas resté longtemps en ligne. Peut-être ne s'agit-il que d'un ballon d'essai comme le parti en envoie régulièrement.

Néanmoins, il n'est pas rare qu'en province le parti, notamment la Ligue de la jeunesse, organise des rencontres – en ligne ou réelles – pour favoriser la formation de couples et, à terme, de familles avec trois enfants, nouvelle grande cause nationale. ■

FREDÉRIC LEMAÎTRE

INTEMPÉRIES Inondations meurtrières à Petropolis, au Brésil

Deux jours après les pluies diluviennes qui ont provoqué des inondations et des glissements de terrain à Petropolis, le bilan faisait état, jeudi 17 février, d'au moins 117 morts. Quelque 500 pompiers, aidés de centaines de volontaires, sont mobilisés pour fouiller les décombres dans cette ville très touristique de 300 000 habitants, située à 60 kilomètres au nord de Rio de Janeiro. – (AFP)

COVID-19 Israël abandonne le passe sanitaire

Le premier ministre israélien, Naftali Bennett, a annoncé jeudi 17 février la fin du passe sanitaire, dont son pays avait été l'un des pionniers, affirmant que la vague de contamination liée au variant Omicron du SARS-CoV-2 était jugulée. « Il y a désormais une forte baisse du nombre de malades graves et de contaminés », a-t-il dit après une rencontre avec des responsables de la santé publique. – (AFP)

Auprès de Péresse, l'encombrant Eric Ciotti

Après le meeting raté du Zénith, le député est critiqué chez LR pour son influence supposée sur la candidate

CHÂTEAURENARD (BOUCHES-DU-RHÔNE) - envoyée spéciale

Il doit allonger le pas. Ce 14 janvier, à Athènes, Valérie Péresse grimpe quatre à quatre la colline des Muses, en face du Parthénon, elle est difficile à suivre. Eric Ciotti y met du sien, il se faufile, vite, vite, se hisse à son niveau et ne la lâche plus. Etre toujours à côté de la candidate sur la photo.

Depuis le début de la campagne, le député des Alpes-Maritimes est omniprésent, en tout cas visuellement. Au lendemain du meeting du Zénith de Paris, raté sur la forme et controversé sur le fond, plusieurs poids lourds du parti ont critiqué l'influence supposée du finaliste du congrès Les Républicains (LR) sur la candidate, qui a employé sans guillemets les expressions « grand remplacement » et « Français de papiers », empruntées à l'extrême droite.

Lundi matin, lors d'une réunion au QG, les frères ennemis d'hier, Xavier Bertrand et Jean-François Copé, ont incité Valérie Péresse à se libérer des influences et à rester elle-même. Le soir même sur BFM-TV, le maire de Meaux a réitéré ses critiques, ciblant plus précisément Eric Ciotti et ceux pour qui « la porosité avec Zemmour ne pose aucun problème ». « Ce n'est pas la ligne de la candidate », a-t-il insisté, rappelant la nécessité de s'adresser au plus grand nombre, et non plus aux simples adhérents LR. « Le projet ne doit pas être celui d'Eric Ciotti mais celui de Valérie Péresse », appuie le député Julien Dive (Aisne), proche de Xavier Bertrand, qui regrette l'emploi des mots « grand remplacement ».

Il brigue l'intérieur, voire plus
L'intéressé n'a pas l'intention de jouer les boucs émissaires. Il assure n'avoir pas lu le discours avant le Zénith, ce que l'entourage de Péresse confirme. Et se défend d'exercer la moindre emprise idéologique sur « Valérie », « pas influençable ». « Le fait que je pèse sur la ligne est fantasmé, jure-t-il, excepté sur les droits de succession allégés, son idée. Elle n'a besoin de personne pour se montrer ferme sur le régionalien. »

Au lendemain du meeting, le député a séché la réunion du comité stratégique au QG, pour vanter dans les médias la teneur droitrière du discours du Zénith. Cette ligne serait, à en croire, la seule capable d'ouvrir la voie au second tour. « Ce que je pense est partagé par 35 % des Français », dit-il au

Monde, additionnant les intentions de vote en faveur de Marine Le Pen, d'Eric Zemmour et de Nicolas Dupont-Aignan. « Le pays est à droite », résume-t-il.

Celui qui a souffert d'être longtemps caricaturé en « porte-flingue » du maire de Nice, Christian Estrosi, prise son nouveau statut. Au lendemain de la primaire, il épluchait les enquêtes de popularité qui lui donnaient des scores flatteurs à droite. « A quelques points seulement de Nicolas Sarkozy... », répétait-il, comme s'il avait lui-même du mal à le croire.

Juste après le congrès, il a tenté d'imposer un « tandem » à Péresse, en vain. « Nous ne sommes pas aux Etats-Unis », lui a-t-elle glissé lors d'un déjeuner, le 13 janvier à La Petite Maison, une institution niçoise. En revanche, la candidate lui a donné les assurances qu'il attendait concernant le ministère de l'intérieur, qu'il brigue. Il y a quelques semaines, quand la qualification pour le second tour apparaissait à portée de main – ce qui n'est plus le cas

depuis le Zénith –, il ne s'interdisait pas de rêver plus haut.

A LR, on murmure qu'« Eric » a changé depuis le congrès : il se prendrait pour le prince consort, multiplierait les exigences. Mi-janvier, il a été vexé de ne pas être invité au déjeuner avec le premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, « ami de vingt ans » de Michel Barnier, seul à avoir le privilège de s'asseoir autour de la table. Même colère rentrée à l'occasion de la préparation du Zénith. Péresse voulait être seule sur scène tandis que Ciotti tenait à faire un discours lui aussi. A l'issue d'après négociations, il a obtenu de parler depuis les travées, comme les autres perdants du congrès.

La candidate – qui a appris à le connaître lors de la guerre Copé-Fillon en 2012, où ils combattaient du même côté, celui de Fillon – veille à ne pas offenser cet allié inquiet et sourcilieux. Le directeur de la campagne, Patrick Stefanini, qui partage sa fermeté sur l'immigration et la sécurité, se montre aux petits soins, dépêchant l'un

Chez Les Républicains, on murmure qu'« Eric » a changé depuis le congrès : il se prendrait pour le prince consort

ou l'autre pour rassurer « Eric ». Le directeur de la communication, Geoffroy Didier, qui le voit comme un « rempart anti-Zemmour », loue sa « parfaite loyauté ».

Un soutien très actif
« Contrairement à beaucoup, je n'ai pas de plan B chez Macron », a-t-il rassuré Valérie Péresse au lendemain de sa victoire au congrès. « Mon intérêt, c'est que tu gagnes, je n'ai pas d'arrière-pensées », a ajouté celui qui a dit publiquement qu'en cas de duel Macron-Zemmour, il voterait pour ce dernier.

En dépit des vents mauvais, qui se sont intensifiés, il multiplie les déplacements – une trentaine depuis décembre 2021 – pour défendre la candidate, cette « lionne courageuse ». Mercredi soir à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), il a harangué 300 militants aux cheveux blancs. « Certains de mes amis très chers disent que j'ai une influence négative, que je parlerais trop d'immigration et de sécurité », a-t-il ironisé, assumant d'incarner « une droite forte qui n'a pas honte d'être de droite », soucieuse de défendre « les retraités, les automobilistes, les propriétaires et les familles ». Une fois encore, il a refusé de prendre ses distances avec l'expression « grand remplacement », carburant de la campagne zemmouriste. « Certains ont peur des mots », a-t-il attaqué. Puis : « C'est vrai qu'il y a un changement de population qui s'opère, c'est un fait statistique. »

Alors qu'avant son meeting, des militants LR confiaient être tentés par un vote Zemmour si Péresse dévissait avant le premier

tour, Ciotti, depuis la tribune, sait leur parler : « Certains sont sensibles à ces discours qui décrivent le déclin, le déclassement... Mais réfléchissez bien ! Voter Zemmour ou Le Pen, c'est garantir la réélection de Macron. »

A 1000 kilomètres de distance, au même moment, Valérie Péresse, qui poursuivait sa campagne en Vendée, s'est une nouvelle fois défendue devant la presse de tout « clin d'œil à l'extrême droite ». Elle a assuré qu'elle n'était sous influence de personne, y compris sur le volet régionalien : « C'est moi la candidate ! Ce sont mes valeurs, je n'ai pas changé d'un iota ! »

Quatre jours plus tôt, Eric Ciotti publiait sur Twitter une photo prise dans le bureau de la candidate, à son QG : le député se tient, tout sourire, à la gauche d'Edouard Balladur, lui-même posant à côté de Valérie Péresse, qu'il venait soutenir. Cette dernière a publié la même photo sur son compte mais sur celle-ci, Ciotti avait été coupé. ■

SOLENN DE ROYER



Eric Ciotti, en meeting à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), le 16 février. LAURENCE GEAU/MYOP POUR LE MONDE

AGIR POUR L'AGRICULTURE DE DEMAIN

EN ACCOMPAGNANT LES TRANSITIONS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRI-AGROALIMENTAIRE.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur : credit-agricole.com/ensembleonyarrivera

02/2022 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. 96, 967C

PRÉSIDENTIELLE 2022

Des hordes de comptes robotisés pilotés depuis l'étranger s'approprient-elles à polluer le débat public sur les réseaux sociaux en diffusant massivement de fausses informations pour influencer l'élection présidentielle des 10 et 24 avril ? Depuis plusieurs années, l'inquiétude monte au sein des services de l'État. Si Laurent Nunez, le coordonnateur national du renseignement, alertait il y a peu les députés, la menace ne s'est pas concrétisée à ce stade, selon plusieurs hauts responsables français interrogés par *Le Monde*. Face à ces potentielles poussées de fièvre, le gouvernement s'est en tout cas doté d'un thermomètre : une structure chargée de détecter ces tentatives de propagande 2.0.

Baptisée « Viginum », cette agence chargée de la « vigilance et de la protection contre les ingérences numériques étrangères » est née au mois de juillet 2021, mais n'est opérationnelle que depuis la publication, en décembre, d'un décret lui permettant de collecter des informations directement sur les réseaux sociaux. Fort d'une trentaine d'agents à ce stade, dont certains anciens des services de renseignement, cet organisme placé auprès du Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a notamment scruté les discussions en ligne autour du référendum pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et les débats autour des conséquences du Brexit au Royaume-Uni. Plus récemment, ses data scientists et autres enquêteurs en « sources ouvertes » se sont intéressés aux « convois de la liberté ». Sans rien détecter d'anormal.

Parmi les scénarios envisagés par Viginum : « Une campagne de dénigrement ou de promotion d'un candidat venue de l'étranger », détaille le directeur du secrétariat, Gabriel Ferriol, précisant craindre une situation où plusieurs États lanceraient des campagnes simultanées et concurrentes. « Des acteurs peuvent vouloir polariser le débat public, pousser certaines thématiques », poursuit-il. Ses équipes seront aussi vigilantes sur « la perception du dispositif électoral ». « Nous voulons éviter des opérations visant à décrédibiliser l'élection, à décourager les gens d'aller voter. » Enfin, Viginum guettera d'éventuels discours alimentant la défiance vis-à-vis des médias traditionnels.

COMBLER UN TROU DANS LA RAQUETTE

Certains pays inquiètent les services de renseignement. La Russie fait figure d'épouvantail en raison de son passif en matière d'opérations numériques de déstabilisation, les ressources qu'elle consacre à cette activité et son savoir-faire en la matière. La Chine fait aussi partie des pays à qui les autorités françaises prêtent des volontés d'ingérence, même si la stratégie de cette dernière est plutôt d'ordre défensive et d'autopromotion.

Les autorités françaises ont également été échaudées par l'attitude de la Turquie à l'automne 2020. « Certains États étrangers profitent de nos difficultés, de nos débats internes pour faire monter la pression. On l'a beaucoup vu après l'affaire Samuel Paty [professeur assassiné le 16 octobre 2020 près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)], avec des accusations d'islamophobie venant notamment de la Turquie, qui



SERGIO AQUINO

Propagande sur les réseaux sociaux : la France se prépare

L'agence gouvernementale Viginum est chargée de la « protection contre les ingérences numériques étrangères » pendant la campagne. La Russie, la Chine, la Turquie et les conspirationnistes américains sont particulièrement surveillés

« NOUS VOULONS ÉVITER DES OPÉRATIONS VISANT À DÉCRÉDIBILISER L'ÉLECTION, À DÉCOURAGER LES GENS D'ALLER VOTER »

GABRIEL FERRIOL
directeur du secrétariat
de la défense

a travesti la position de la France pour accroître son influence dans le monde musulman », décrypte Stéphane Bouillon, le secrétaire général de la défense nationale.

Viginum sera aussi à l'affût de potentielles attaques venues de certains groupes non étatiques, comme la mouvance conspirationniste QAnon et les milieux suprémacistes blancs aux États-Unis, impliqués dans des campagnes sur les réseaux sociaux lors de l'élection de 2017. C'est justement lors du précédent scrutin que se trouvent, en partie, les origines de Viginum. Quelques heures avant le second tour de la présidentielle de 2017, des e-mails issus de plusieurs messageries de membres de la campagne d'Emmanuel Macron apparaissent sur Internet. Une tentative d'ingérence qui n'a eu, finalement, qu'un impact limité, mais qui conclut une séquence électorale au cours de laquelle les responsables d'En marche ! ont dénoncé une propagande russe hostile.

En avril 2018, le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, formule pour la première fois dans un discours le concept de « manipulation de l'information », tandis que le Parlement adopte la loi du même nom. A cette période est mis en place un comité interministériel de lutte contre les manipulations de l'information qui rassemble les services de renseignement et les principaux ministères régaliens. La création d'un prototype de Viginum, une task force nommée « Honfleur », est décidée le 12 janvier 2021 en conseil de défense, selon *Libération*.

Cette structure vient combler un trou dans la raquette. Certains services du ministère des armées s'intéressent évidemment aux opérations de manipulation de l'information – le ministère s'est même récemment doté d'une doctrine en matière de lutte informationnelle – mais ne peuvent agir sur le territoire national. La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), compétente dans la lutte contre les ingérences étrangères, « ne fait pas ça aussi industriellement » que Viginum, décrypte un habitué du service. « La DGSI et les services de renseignement vont travailler et enquêter sur un point

précis, Viginum va faire du chalutage en source ouverte », résume Stéphane Bouillon. Les concepteurs de Viginum ont en effet imaginé un dispositif en plusieurs temps se nourrissant des données des réseaux sociaux. D'abord, « observer ce qu'il se passe, les tendances, les thématiques qui montent ou qui descendent », détaille Gabriel Ferriol.

Ensuite, si les experts de l'agence estiment possible qu'un débat soit manipulé massivement depuis l'étranger, ils vont aspirer une partie des discussions publiques liée à ce débat pour les analyser. « On cherche à détecter des phénomènes inauthentiques », résume M. Ferriol, qui précise avoir dans le viseur les faux comptes, partageant, par exemple, de manière coordonnée une photo trompeuse ou retouchée. À l'aide de modélisations mathématiques, les analystes de Viginum vont notamment comparer certains débats suspects à d'autres, jugés authentiques, pour détecter les anomalies.

« COLLECTE MASSIVE DE DONNÉES »

Viginum ne peut donc fonctionner sans « chalutage » d'un grand nombre de données puisées sur les principaux réseaux sociaux. Dans son avis sur le décret créant le fichier nécessaire au fonctionnement de Viginum, la Commission nationale de l'informatique et des libertés s'est montrée très critique. Selon elle, l'activité de Viginum « n'est pas neutre sur l'exercice des libertés publiques ». Elle souligne en particulier le travail « de veille permanente » et une potentielle « collecte massive de données à tout instant ».

Au sein du SGDSN, on met en avant l'examen du Conseil d'État, qui a validé le dispositif, et on rappelle que l'agence Viginum est uniquement chargée de remonter des observations et n'a pas de pouvoir contraignant. « Nous ne sommes ni un service de police, ni un service de renseignement », argue Stéphane Bouillon. Gabriel Ferriol rappelle aussi les « garde-fous » qui ont été mis en place. Les agents de Viginum ont interdiction formelle d'interagir avec les autres utilisateurs : pas question de poster quoi que

ce soit sur les réseaux sociaux. La collecte de données ne sera pas permanente, ces dernières seront supprimées sous quatre mois au maximum, et aucun système de reconnaissance faciale ne pourra être utilisé.

Viginum parviendra-t-il à ses fins ? Les obstacles sur sa route sont nombreux. Les phénomènes que ce service a le droit d'étudier sont limités : il faut d'abord que cette activité porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la France, ce qui est le cas d'une éventuelle offensive visant l'élection. Plus complexe, cette dernière doit provenir de l'étranger : il sera très compliqué de le déterminer. Elle devra aussi relever de la « diffusion artificielle ou automatisée, massive et délibérée d'allégations ou imputations de faits manifestement inexacts ou trompeuses ». Une définition restrictive qui peine à s'appliquer. Les phénomènes de manipulation sont parfois davantage ciblés que « massifs », se servent parfois d'informations véridiques et ne proviennent pas systématiquement de l'étranger. Une composante importante des campagnes d'opinion passe par ailleurs par des médias d'État ou des diplomates, qui échappent au champ de Viginum.

L'agence devra aussi composer avec les principaux réseaux sociaux, avec lesquels une première réunion a été organisée en octobre 2021. Ils ont accueilli favorablement l'initiative française mais d'autres, plus petits, sont source d'inquiétude : « Il y a de plus en plus de plates-formes alternatives qui font un argument de vente et de popularité de ne pas collaborer [avec les autorités] », note Stéphane Bouillon.

Pour déjouer les opérations de manipulation de l'opinion, les rendre publiques est une recette éprouvée. « Notre objectif est de convaincre le public quand l'information est manipulée par un État ou une organisation étrangère. Notre arme, c'est la transparence », affirme le secrétaire général de la défense nationale. Pourtant, les notes que produira Viginum ne seront jamais rendues publiques, sauf cas exceptionnel. ■

MARTIN UNTERSINGER

Internationales

Le grand entretien sur l'actualité du monde

INTERNATIONALES

Ce samedi à 12h00

Chrysoula ZACHAROPOULOU
Députée européenne

répond aux questions de
Antoine Genton (TV5MONDE)
et Christophe Châtelot (Le Monde).

Diffusion sur TV5MONDE et sur Internationales.fr

Regarder le monde avec attention

TV5 MONDE

en partenariat avec
Le Monde

Les candidats soignent leur sécurité informatique

Cinq ans après les « MacronLeaks », les équipes de campagne assurent se préparer à des attaques qu'elles estiment très probables

Près de cinq ans après les « MacronLeaks », le piratage et la diffusion de près de 150 000 courriels et documents appartenant à cinq personnalités liées à La République en marche (LRM), deux jours avant le second tour en 2017, reste dans les esprits des équipes de campagne. Vendredi 18 février, plusieurs d'entre elles devaient se retrouver lors d'une réunion de sensibilisation sur la protection de leurs données numériques, organisée par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), placé sous l'autorité de Matignon. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ainsi que Viginum, créée au mois de juillet 2021 pour traquer la désinformation en période électorale, seront également représentées.

Au SGDSN, la présence annoncée du profil des représentants des candidats – souvent de haut niveau technique ou politique – est saluée comme un signe, selon le secrétariat, que la protection des données opérationnelles est prise au sérieux. Même le Rassemblement national, absent en 2017, a dépêché un représentant lors d'une première rencontre, le 14 octobre 2021.

Autorités indépendantes

« C'est un enjeu central », répètent à l'envi les responsables de la sécurité informatique des candidats, de l'extrême gauche à l'extrême droite, souvent peu disposés à détailler les dispositifs mis en place pour empêcher une attaque sur leur site Internet ou sécuriser les communications internes. « C'est un point de vigilance », se borne à commenter le conseiller de Valérie Pécresse, Jean-Marc Zakhia, en confirmant tout de même la présence de proches de la candidate du parti Les Républicains (LR) à la réunion du SGDSN.

Les défis sont nombreux, d'autant plus pour les prétendants à l'Élysée qui ne bénéficient pas du soutien d'un parti. Les campagnes sont menées à partir de structures ad hoc, qui accueillent des militants aux profils et aux pratiques numériques très variés. Le temps disponible pour monter en compétence, sur un sujet aussi technique, est limité. « La question n'est pas de savoir si, mais quand, un incident va se produire », assure l'équipe de la candidate du Parti socialiste (PS) Anne Hidalgo.

« Gros danger et petites structures, c'est toute la complexité du su-

jet », a résumé devant la presse Christophe Bombrun, ancien cadre d'Orange devenu directeur de la communication et du numérique de la campagne pour la majorité présidentielle, début février.

« Par rapport à il y a cinq ans, le budget que nous consacrons à ce sujet est en très, très forte croissance », soulignait M. Bombrun, en évoquant certains des dispositifs mis en place : la consigne est passée de paramétrer l'application de messagerie Telegram – privilégiée par les militants et les élus de LRM – pour que les échanges soient automatiquement supprimés au bout de quelques jours ; il est également rendu impossible de brancher une clé USB sur un ordinateur du quartier général pour éviter la diffusion d'un virus informatique. Autre exemple : un accès à Internet pour les invités entièrement dissocié de celui utilisé par les équipes a été installé.

En cas d'attaque majeure, la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale et le Conseil constitutionnel, juge de l'élection, sont les deux interlocuteurs désignés pour les candidats touchés. Eux seuls peuvent décider « si une attaque alléguée justifie l'expertise ou l'intervention » des services de l'Etat pour un accompagnement technique, a rappelé la commission dirigée par Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d'Etat, le 3 février.

La présence des deux autorités indépendantes rassure ceux qui, dans certaines équipes, auraient pu hésiter, en cas de crise de moyenne ampleur, à communiquer des données sensibles directement aux services du premier ministre. « J'ose espérer qu'ils sont irréprochables », assure le référent sécurité d'un candidat de gauche.

Les efforts de préparation affichés ont le défaut, majeur, d'être limités au périmètre des équipes de campagne : les élus gravitant autour du candidat, entourés de leurs propres collaborateurs, bousculent rarement leurs habitudes lorsqu'une campagne démarre. Reste les actions de « prévention », vantées dans la majorité, au PS et chez LR, où les « MacronLeaks » et la surveillance exercées par le biais du logiciel Pegasus sur plusieurs personnalités politiques sont utilisés pour convaincre les réticents à suivre les consignes de sécurité. ■

SIMON AUFFRET
ET MARTIN UNTERSINGER

Le numérique, l'arme désormais incontournable des campagnes

En quinze ans, Internet s'est imposé comme un outil central dans une présidentielle pour se faire entendre et mobiliser ses troupes

Podcasts pour Valérie Pécresse, vidéos TikTok chez Eric Zemmour, questions-réponses en direct sur Twitch avec Jean-Luc Mélenchon... Depuis plusieurs mois déjà, les prétendants de tous bords à la fonction présidentielle investissent le moindre espace pour conquérir de nouveaux likes et, pour quoi pas, de nouveaux électeurs. En 2022, contexte sanitaire oblige, revient plus fort encore la même rengaine que lors des précédents scrutins : « La campagne électorale va se jouer sur Internet. »

Pourtant, établir l'impact de la stratégie Web des candidats auprès des Français, une fois ces derniers dans l'isoloir, relève d'une gageure. « Quand [une initiative] est lancée par un parti politique dans le cadre d'une campagne électorale, le citoyen ordinaire ne va pas se sentir forcément concerné », juge ainsi Anaïs Theviot, maîtresse de conférences rattachée au laboratoire Arènes et à l'Université catholique de l'Ouest, autrice de *Faire campagne sur Internet* (Presses de Septentrion, 2018). Mais tout l'intérêt n'est pas forcément là : l'énergie croissante dépensée par les candidats sur Internet depuis vingt ans – et particulièrement depuis la montée en puissance des réseaux sociaux Facebook et Twitter au tournant des années 2010 – démontre la place centrale qu'a prise le Web dans la façon de militer et de s'adresser aux citoyens.

« Rhétorique de l'innovation »

Dès 1996, le Front national est le premier parti à mettre en ligne un site. Cinq ans plus tard, lors des municipales de 2001, quelques formations diffusent leurs tracts sur la Toile et des premières personnalités politiques ouvrent leurs blogs. En 2002, l'utilisation de sites Web et forums pour la communication électorale reste marginale, mais pas si accessoire selon certains aspirants, comme Corinne Lepage. « Je n'étais jamais invitée nulle part, je n'existais pas pour les médias, se souvient la candidate de Cap 21. Le fait d'avoir ouvert des débats, des chats en ligne, m'a donné accès à des gens que je n'aurais jamais pu rencontrer autrement. »

C'est surtout lenon au Traitement constitutionnel européen lors du référendum de 2005, qui a le premier révélé le potentiel politique de la Toile. « Les gens qui doutaient sont allés sur Internet trouver l'information », estime Benoît Thiéulin, à l'époque fonction-

naire au service d'information du gouvernement puis responsable de la campagne numérique de Ségolène Royal en 2007. « Le oui était encore à 70 % dans les sondages alors que ce que je constatais sur le Net était tout l'inverse », se souvient-il.

Les primaires de la droite et de la gauche en 2006 et l'élection de 2007 ont marqué une véritable ambition numérique dans une campagne présidentielle française, voyant monter l'usage de la vidéo en ligne, la « blogosphère » et le Web participatif. C'est aussi l'époque où des équipes, souvent jeunes, se retrouvent chargées des volets numériques.

« Au début de la campagne [de 2007], j'étais un petit jeune qu'on a mis dans un coin et personne ne s'intéressait à la chose, assure Nicolas Princen, qui a participé à la campagne numérique de Nicolas Sarkozy en 2007 puis l'a dirigée en 2012. Mais à la fin, les ténors nous appelaient et nous sollicitaient pour que les caméras du site [Nicolas Sarkozy télévision, proposant de nombreuses vidéos liées à la campagne] les suivent. » « Le numérique a, initialement, été un peu l'os à ronger que l'on donnait aux jeunes parce que les équipes en place n'y prêtaient pas énormément d'attention », abonde Elliot Lepers, responsable de la campagne numérique d'Eva Joly en 2012, chez Europe Écologie-Les Verts. « 2007 a été la dernière campagne où ça n'était pas une question de premier rang [à l'UMP] », estime pour sa part Yves Jégo, à l'époque député (UMP) de Seine-et-Marne.

Très tôt aussi, les outils et la communication Web servent une « rhétorique de l'innovation », selon Anaïs Theviot. En 2012 par exemple, Eva Joly se fait remarquer sur les réseaux sociaux en utilisant des vidéos de chatons et des détournements humoristiques d'autres candidats. « On a créé une identité numérique de la candidate et de la campagne », se souvient Elliot Lepers,

C'EST LE NON AU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN LORS DU RÉFÉRENDUM DE 2005 QUI A, LE PREMIER, RÉVÉLÉ LE POTENTIAL POLITIQUE DE LA TOILE

20 ans à l'époque. Derrière la marionnette humoristique Monsieur Vouzémoi sur le site de campagne de Lionel Jospin en 2002, les permanences de l'UMP, du FN et du PS dans l'univers virtuel de Second Life en 2007, ou des vidéos de candidats sur TikTok en 2022, on trouve la même tentative de rompre avec l'image vieillissante du politique, quitte à attirer les moqueries, comme l'illustre le célèbre lipdub de l'UMP en 2009.

Malgré l'échec récurrent des réseaux sociaux purement militants lancés par les partis, à l'instar de ceux de l'UMP (Les Créateurs de possibles) et du PS (Coopol) en 2010, le numérique s'est aussi peu à peu imposé aux candidats comme un outil d'organisation et de mobilisation des militants. En 2017, La France insoumise (LFI) s'est notamment appuyée sur une plate-forme d'action numérique permettant de fédérer les initiatives des sympathisants à travers le pays. « On devait pouvoir créer un mode d'action, un événement, pouvoir commander du matériel sans forcément avoir à passer par un comité ou une fédération, comme ce pouvait être le cas dans un parti traditionnel », explique Jill-Maud Royer, responsable des outils numériques pour les campagnes LFI de 2017 et 2022. Pour le scrutin à venir, le parti a, sur le même modèle, lancé en 2021 sa plate-forme sociale « Action populaire ».

Fédérer sa base

Utiliser Internet pour fédérer sa base, le Parti socialiste se l'était mis en tête dès 2007 avec Désirs d'avenir, l'association de soutien à la candidate Ségolène Royal. « Derrière les débats participatifs, il y avait en fait l'organisation d'un miniparti politique, ce qu'on n'aurait jamais pu faire en six mois sans le Web », explique Benoît Thiéulin. « On avait plusieurs centaines de comités Désirs d'avenir » constitués, assure-t-il, grâce à la visibilité du site qui invitait les sympathisants à se réunir localement. Un pouvoir fédérateur confirmé un an plus tard par la campagne de Barack Obama, citée comme modèle influent depuis près de quinze ans, et dont la droite s'est aussi emparée dès 2012 pour investir le terrain, assure Nicolas Princen : « Le site de campagne était construit pour qu'on puisse récompenser symboliquement les militants et les adhérents pour les actions qu'ils faisaient dans le monde réel,

EN 2012, ÉVA JOLY SE FAIT REMARQUER SUR LE WEB EN UTILISANT DES VIDÉOS DE CHATONS ET DES DÉTOURNEMENTS HUMORISTIQUES D'AUTRES CANDIDATS

on essayait de les accompagner d'une petite action sur Internet à une vraie action de terrain. On ne voulait pas que le jeune militant se limite à faire des batailles sur Twitter. »

Reste un dernier volet : l'analyse massive de données électorales nourrissant le travail militant. « En 2017, dans le prolongement de la campagne de 2012, en particulier avec celle de François Hollande sur le porte-à-porte rationalisé, il y a eu tout un travail qui s'est fait autour des big data électorales, et ce de manière assez poussée, analyse Anaïs Theviot faisant référence à la collecte de données personnelles à des fins électorales. Et à l'époque, les candidats communiquaient beaucoup dessus pour démontrer leur efficacité. Par exemple Jean-Luc Mélenchon avait annoncé lors de sa candidature utiliser les mêmes outils que [le candidat américain] Bernie Sanders. »

Emmanuel Macron, dont les équipes (comme celles du Rassemblement national) n'ont pas donné suite aux sollicitations du Monde, a également eu recours au logiciel américain NationBuilder dans la campagne qui l'a mené à l'Élysée en 2017. « Aujourd'hui, tout le monde utilise NationBuilder », avance d'ailleurs Elliot Lepers – à commencer par les artisans de la campagne d'Eric Zemmour, plusieurs sites créés par ses soutiens ayant intégré cet outil.

En 2022, les équipes de campagne se font tout de même plus discrètes sur le sujet de l'utilisation des données personnelles dans la stratégie électorale. Non pas que cette méthode soit tombée en désuétude : au contraire, elle est devenue un enjeu central selon Anaïs Theviot. Mais entre-temps, le scandale Facebook-Cambridge Analytica qui a éclaté en 2018, a rendu le sujet tabou, et les citoyens bien plus méfiants. ■

PAULINE CROQUET
ET FLORIAN REYNAUD

Questions politiques

DIMANCHE 20 FÉVRIER À 12H

MARINE LE PEN

Candidate RN à l'élection présidentielle

En direct sur France Inter et France Info TV (canal 27)



Par Thomas Snégaroff
avec Carine Bécard,
Nathalie Saint-Cricq,
Françoise Fressoz
et Alexandra Bensaid



franceinfo
TV canal 27

Le Monde

Mélenchon rêve de susciter un vote utile à gauche

Le candidat de La France insoumise a reçu, mercredi, l'onction inattendue de la socialiste Ségolène Royal

Cela faisait des semaines que les partisans de Jean-Luc Mélenchon peaufinaient l'argument. Celui du vote efficace à gauche, d'un candidat central dans la chance de victoire, menue, de toute une famille politique à l'élection présidentielle. Un patient travail d'argumentaire qui n'attendait plus qu'une confirmation. Mercredi 16 février, Ségolène Royal a endossé un rôle inattendu, celui de bonne fée de la campagne de Jean-Luc Mélenchon.

«Aujourd'hui, il est évident que le vote utile à gauche, c'est le vote Mélenchon», a soutenu sur BFM-TV la candidate socialiste à l'élection présidentielle de 2007, ajoutant que le député des Bouches-du-Rhône faisait, selon elle, «la meilleure campagne». «Il est en train d'arrondir les angles sur ce qui pouvait déplaire chez lui. Il est capable de répondre à l'ensemble des questions. Il est structuré,

cultivé. Il a l'expérience d'une campagne présidentielle. Il sait prendre des coups. C'est lui le plus solide.» N'en jetez plus. Presque une réconciliation après des années de profonde inimitié politique entre les deux responsables.

En novembre 2008, au congrès de Reims, c'est après l'annonce des résultats donnant la motion Royal en tête que Jean-Luc Mélenchon avait claqué la porte du Parti socialiste (PS), dénonçant une certaine «dérive sociale-libérale». «Pour moi, ça suffit comme ça. Je tourne la page», disait-il alors. Treize ans plus tard, les remerciements de Jean-Luc Mélenchon se lisent donc avec des pincettes: «Ce soutien est bienvenu, qui se rais-je si je commençais à trier les gens qui ont l'intention de voter pour le programme "L'avenir en commun"», a-t-il réagi sur BFM-TV. Tout le monde sait la distance idéologique qui m'a séparée d'elle dans le passé, c'est pourquoi

« Il reste un populiste et un souverainiste, ce qui le distingue du reste de la gauche »

OLIVIER FAURE
premier secrétaire du PS

je pense que son soutien a plus de valeur en quelque sorte, elle n'est pas emportée par le programme. Oui, ça me fait plaisir.»

Cadeau de campagne

Il y a de l'ironie à ce que l'ancienne candidate du PS lui apporte aujourd'hui de l'élan, mais ce cadeau de campagne, les soutiens de Jean-Luc Mélenchon s'en saisissent à pleines mains. Sans peur d'apparaître tiédés par le soutien d'une figure socialiste. En meeting

à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) avec Adrien Quatennens jeudi soir, le député Alexis Corbière a conclu ainsi la réunion, avant *La Marseillaise*: «Si Ségolène Royal le dit, amis de gauche qui avez déjà voté pour elle, qui avez voté pour nous en 2017, il y a un bulletin de vote qui peut écrire l'histoire de ce pays, ne ratez pas l'occasion!»

C'est un soutien que l'on range à côté du «il est prêt à gouverner» lâché par le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, le 10 février sur France 2, à côté aussi de la «sympathie» concédée par Lionel Jospin, en 2020, dans son livre *Un temps troublé* (Seuil). Et si certains pensent que le député des Bouches-du-Rhône «arrondit les angles», c'est qu'ils en avaient une image déformée, assure Alexis Corbière. «Jean-Luc arrive avec un projet, une visibilité pour des secteurs de l'économie, la discussion s'engage, ce n'est pas un dictateur... On s'aperçoit qu'il a

une vision large et ample pour le pays, les gens apprécient.»

Si elle s'est fait des amis à La France insoumise (LFI), Ségolène Royal est décidément fâchée avec le Parti socialiste. Anne Hidalgo notamment, à qui elle a conseillé d'arrêter sa campagne. Mercredi soir, une réception organisée au Café de Flore par Bernard-Henri Lévy à l'occasion du 30^e anniversaire de la revue *La Règle du jeu* a réuni les deux femmes. Une occasion de s'expliquer qu'elles n'ont pas saisi. Ségolène Royal est arrivée et repartie la première, Anne Hidalgo est entrée par la porte annexe... Aucun mot n'a été échangé. Le lendemain, sur Radio J, la maire de Paris s'est indignée: «C'est forcément choquant quand quelqu'un de votre famille politique, dans un moment comme celui-ci, n'est pas en soutien.»

« Il y a un contentieux »

Dans les états-majors du PS comme d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), les conseils de vote de Ségolène Royal passent mal. On minimise leur impact et on bat en brèche l'idée que Jean-Luc Mélenchon serait désormais fréquentable par le reste de la gauche. Yannick Jadot comme Anne Hidalgo n'ont eu de cesse, ces derniers mois, de marquer leur différence avec le candidat «insoumis». Ce dernier, de fait, ne tient pas à faire partie du petit club de «ceux qui veulent gouverner ensemble», selon la formule utilisée par la maire de Paris au moment de ses appels à une primaire de la gauche. Même s'il assure qu'il tendra la main à tous s'il arrive au second tour. Sur le fond, écologistes et socialistes le décrivent régulièrement comme un «danger»: Anne Hidalgo a eu ce mot en janvier pour qualifier ses propositions pour la police, Yannick Jadot juge, pour sa part, régulièrement que le candidat est «prorusse» et que son rapport avec des dictatures pose problème.

Au lendemain des louanges de M^{me} Royal, le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, réfute qu'une «dédiabolisation» du candidat de l'Union populaire soit enclenchée. «Je ne crois pas que Jean-Luc Mélenchon ait changé, dit-il. Que tactiquement il cherche aujourd'hui à arrondir les

« Il y a un bulletin de vote qui peut écrire l'histoire de ce pays »

ALEXIS CORBIÈRE
député LFI

angles pour élargir son périmètre électoral, peut-être, mais il reste un populiste et un souverainiste, ce qui le distingue du reste de la gauche.» Julien Dray, ancien camarade au sein du courant de la Gauche socialiste, «ne croi[t] pas à un déport de l'électorat socialiste vers Jean-Luc Mélenchon. C'était possible de reconstruire quelque chose ensemble après 2017, mais il l'a refusé. Maintenant, il y a un contentieux.»

Au Parti communiste (PCF), Fabien Roussel a répliqué en se félicitant d'avoir obtenu le soutien de Marie-George Buffet, notoirement favorable à une stratégie d'union avec Jean-Luc Mélenchon. Quant au vote utile, Ian Brossat s'est chargé, sur LCI, de démolir l'idée avec une certaine férocité. «Jean-Luc Mélenchon, quel que soit le candidat en face de lui, y compris Marine Le Pen, est aujourd'hui battu dans les grandes largeurs. (...) Si, au final, le scénario c'est de dire aux électeurs de gauche: "Allez tous voter pour Jean-Luc Mélenchon" et qu'on se retrouve au deuxième tour face à Marine Le Pen, et que c'est Marine Le Pen qui est élue, la belle affaire, qu'est-ce qu'on aura gagné? En quoi ça aura été utile?», estime le directeur de campagne du candidat communiste.

Rares sont pourtant les sondages à tester l'hypothèse d'un candidat de gauche au second tour. A l'automne 2021, une série d'enquêtes Harris Interactive donnaient Jean-Luc Mélenchon perdant face à Emmanuel Macron, et il faut remonter à avril 2021 pour trouver un sondage IFOP le donnant perdant face à M^{me} Le Pen. Mais les «insoumis» n'en doutent pas, leur candidat sera bientôt testé comme un postulant de second tour, avec, ils l'espèrent, le vote «efficace» de toute la gauche derrière lui. ■

JULIE CARRIAT
ET LAURENT TELO

Le chef de file de LFI moins critiqué par les milieux économiques

C'EST UNE PETITE MUSIQUE qui tourne dans les milieux économiques depuis quelques mois: Jean-Luc Mélenchon serait «le seul qui a bossé son programme», face à une gauche en pleine déconfiture. «Vous avez un programme, je l'ai lu, je recommande à tout le monde de le lire parce que c'est très bien fait, c'est bien écrit, c'est intéressant, a déclaré Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, lors d'un débat sur France 2 face au candidat de La France insoumise (LFI), le 10 février. Moi, je vous prends au sérieux. Je pense que vous êtes prêt à gouverner, sinon, ce n'est pas la peine qu'on débattre.» Même s'il a ensuite fait une critique en règle des propositions du candidat, dont il dit qu'il «corrigerait toutes les pages du programme», le patron des patrons a capté une opinion latente dans les milieux économiques, où l'on n'aime rien moins que le manque de travail – «je reconnais qu'il a bossé», répète-t-il.

De fait, le programme de Jean-Luc Mélenchon, qui domine les autres candidats de gauche dans les sondages, est très fourni, beaucoup plus que la plupart de ceux de ses rivaux, y compris à droite. De la mer à la francophonie en passant par l'espace, rares sont les sujets non traités, ou ne faisant pas l'objet d'une proposition précise. Le candidat de LFI a commencé tôt à l'élaborer – dès l'automne 2020, multipliant les appels à contribution sur son site internet. «Il y en a

eu 5 000», dit son entourage, qui explique avoir ensuite envoyé ses cahiers thématiques (démocratie, écologie, social, international) à des «centaines de gens, des think tanks, des ONG, mais aussi des organisations patronales et syndicales», pour avoir leur avis (ce que ces dernières ne confirment pas), tout en faisant plancher une quarantaine de groupes de travail en parallèle.

Une importante opération, en partie mise en scène, mais qui aboutit à une offre comportant peu d'angles morts. Et dont le financement, largement jugé irréaliste il y a cinq ans, a été en partie crédibilisé par deux ans de «quoi qu'il en coûte» et plus de 150 milliards d'euros mobilisés par la puissance publique pour soutenir l'économie.

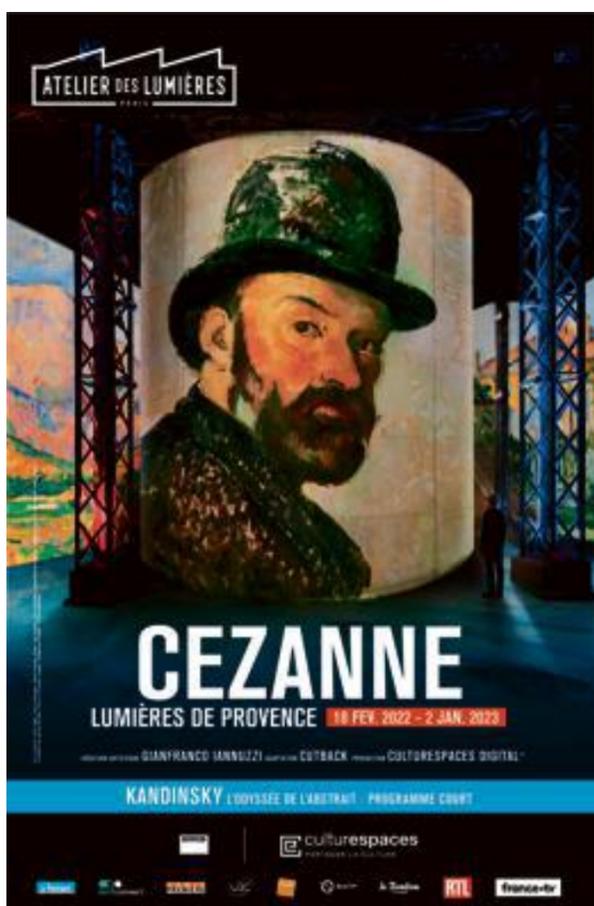
« Le seul parti qui a vraiment travaillé »

«Le seul parti qui a vraiment travaillé son programme ces dernières années est La France insoumise, avec des groupes de travail, des milliers de contributions, des fascicules édités», écrivait ainsi l'éditorialiste des *Echos* Jean-Marc Vittori fin 2021, soulignant l'état d'impréparation des autres candidats de droite et de gauche. «Le programme de M. Mélenchon est plus adéquat avec la période 2022 qu'avec celle de 2017», estimait, pour sa part, celui de BFM-TV Emmanuel Lechypre à la même période, saluant notamment sa «priorité donnée à des secteurs porteurs, comme la recherche fondamentale.»

«Cela fait cinq ans que Jean-Luc Mélenchon travaille son programme», tempère l'économiste Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, rappelant qu'il y a cinq ans, la primaire du Parti socialiste avait forcé l'ensemble des candidats de gauche à préciser leurs propositions économiques, ce qui n'a pas été le cas cette année. D'autres déplorent une «déperdition de puissance technocratique» dans les partis traditionnels, souffrant d'un manque d'expertise pour concevoir des programmes qui tiennent la route, face à La France insoumise, «peuplée d'universitaires un peu hors-sol» produisant des propositions fouillées sur à peu près tout, mais dont aucune ne tiendrait la route.

Difficile néanmoins de conclure que Jean-Luc Mélenchon serait un candidat crédible pour les milieux économiques, tant sa vision diverge de la leur. L'intéressé, lui, s'avoue son moment. «Après notre échange avec Geoffroy Roux de Bézieux, ce ne serait pas étonnant que des patrons du CAC40 veuillent nous rejoindre», ironise l'entourage du candidat, estimant que «tout ce que nous proposons en matière de planification économique et d'investissement offre un horizon à beaucoup de chefs d'entreprise, qui se disent qu'ils auront du boulot pour quelques décennies.» ■

ELSA CONESA



Le chômage au plus bas depuis 2008

Au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage a reculé de 0,6 point pour s'établir à 7,4 %

Les bonnes nouvelles continuent de tomber sur le front de l'emploi. Au quatrième trimestre 2021, le nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT), a diminué de 189 000 par rapport aux trois mois précédents, se montant désormais à 2,239 millions, selon les statistiques publiées, vendredi 18 février, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Le taux de chômage, lui, recule de 0,6 point, à 7,4 %, soit le ratio le plus faible depuis 2008. Cet indicateur est proche de l'objectif qu'Emmanuel Macron s'était fixé au début du quinquennat: redescendre à 7 % en 2022.

Si l'on raisonne par tranches d'âge, la décreuse est spectaculaire pour les jeunes: le taux de chômage des 15-24 ans dégringole de 3,6 points, à 15,9 %, ce qui ne s'était pas vu depuis le début des années 2000, d'après l'Insee. Autre évolution positive: la part des personnes de 15 à 64 ans qui occupent un emploi progresse de 0,2 point, battant un nouveau record à 67,8 %.

Ces tendances sont toutefois un peu assombries par des données moins réjouissantes. D'abord, la proportion des 15-29 ans qui ne sont ni en activité ni en formation est repartie à la hausse (+ 0,5 point) entre début octobre et fin décembre 2021. En outre, le «halo autour du chômage» s'est légèrement étendu durant la même période, cette notion désignant les inactifs qui souhaitent avoir un poste, mais ne sont pas considérés comme des chômeurs, faute de remplir les critères du BIT (faire des recherches, être disponible).

Bilan très positif

Le bilan d'ensemble n'en demeure pas moins très positif, pour Elisabeth Borne. «Personne n'imaginait qu'on puisse avoir de tels résultats en sortant d'une des crises économiques les plus graves qu'on ait connues au cours des dernières décennies», a déclaré la ministre du travail, vendredi matin, sur France Inter.

La baisse du taux de chômage est en phase avec la vigueur exubérante du marché du travail. Au dernier trimestre 2021, les effec-

tifs dans le secteur privé se sont accrus de près de 107 000 (+ 648 000 sur l'ensemble de l'année écoulée). Aujourd'hui, ils se trouvent à un niveau plus élevé que celui de la fin 2019.

Un tel dynamisme tient, bien sûr, au redémarrage foudroyant de l'activité. Sur les trois derniers mois de 2021, le PIB se situe au-dessus du seuil atteint avant la crise sanitaire. L'emploi, de son côté, s'est hissé à un point encore plus haut. Ce décalage intrigue nombre d'experts: si les bataillons de travailleurs s'étoffent plus vite que le volume de richesses fabriquées, c'est le signe que la productivité ralentit.

Ce phénomène peut avoir plusieurs origines, «qui ne sont pas clairement identifiées, à ce stade», confie Mathieu Plane, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. D'abord, des entreprises continuent de recourir au chômage partiel: les personnels concernés ne sont pas à leur poste ou y passent moins de temps, mais ils continuent d'être comptabilisés parmi les individus en emploi. Les patrons doivent par ailleurs suivre des consignes pour

protéger leurs collaborateurs du Covid-19, ce qui est susceptible de freiner les cadences. Enfin, il n'est pas exclu que des dirigeants de société conservent l'intégralité de leurs équipes, même s'ils n'en ont pas forcément besoin, car ils craignent d'avoir de la peine à recruter quand le carnet de commandes se regarnira.

Une telle situation est porteuse d'inconnues pour la suite. Deux scénarios peuvent s'envisager, d'après Gilbert Cette, professeur d'économie à la Neoma Business School. «Il est possible que nous soyons confrontés à un abaissement structurel de la productivité, ce qui posera problème, notamment pour financer les gains de pouvoir d'achat réclamés par les salariés», décrypte-t-il. Autre hypothèse plausible: ce contexte marqué par l'existence de sureffectifs n'est que temporaire. Dans ce cas de figure, la croissance, même si elle demeure soutenue en 2022, pourrait engendrer une moindre création de postes qu'auparavant, les entreprises disposant déjà d'une force de travail abondante. ■

BERTRAND BISSUEL

Parrainages : dans l'œil du Conseil constitutionnel

Il reste quinze jours aux candidats avant la date limite de dépôt des présentations, le 4 mars à 18 heures

Pour la sixième fois depuis la publication, au *Journal officiel*, le 26 janvier, du décret de convocation des électeurs pour l'élection présidentielle, le Conseil constitutionnel a publié sur son site, jeudi 17 février, la liste des parrainages validés recueillis par chaque candidat. Deux jours plus tôt, ils n'étaient que quatre à avoir obtenu le précieux sésame des cinq cents présentations : Valérie Pécresse, Emmanuel Macron, Anne Hidalgo et Nathalie Arthaud. Lors de cette dernière livraison, deux autres candidats les ont rejoints : Fabien Roussel et Jean Lassalle.

L'écologiste Yannick Jadot, avec 490 formulaires recensés à son nom, ne devrait pas tarder à intégrer ce premier peloton. Derrière, trois autres candidats, même s'ils tirent un peu la langue, ont quand même constitué un matelas significatif. Nicolas Dupont-Aignan (379), Jean-Luc Mélenchon (370) et Marine Le Pen (366) se tiennent dans un mouchoir de poche et peuvent espérer parvenir à leurs fins. Non loin derrière se tient Eric Zemmour (291), pour qui l'objectif semble atteignable, mais pas gagné.

En revanche, l'affaire est plus mal embarquée pour Philippe Poutou (199), qui avait été candidat aux élections présidentielles de 2012 et 2017. Quant à Christiane Taubira, les maigres 86 présentations recueillies à ce jour paraissent signer la fin d'un épisode qui aura surtout contribué à accroître la confusion à gauche. Une candidature à l'élection présidentielle ne s'improvise pas et, en aucune façon, ne s'impose. N'en déplaise à la vingtaine de partisans de l'ancienne ministre de la justice, qui a manifesté, mercredi soir, devant le Conseil constitutionnel, lèvres scotchées, pour dénoncer une « démocratie muselée », considérant que les « 392738 votants » à la Primaire populaire, qui a placé leur championne en tête, valaient acte de présentation.

Les règles de l'élection présidentielle étant ce qu'elles sont, établies par la loi du 6 novembre 1962, instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel direct, révisée depuis à plusieurs reprises, il revient au Conseil constitutionnel de veiller à leur application.

La hantise du Conseil, dans cette succession d'opérations manuelles : qu'une seule présentation soit égarée

Comme le rappelle le président de l'institution, Laurent Fabius, même si elles font débat, ce n'est pas à la veille de l'élection et du dépôt des présentations qu'elles peuvent être changées. Et le respect de la règle obéit à un processus strictement normalisé.

Protocole strict

A 8h10, ce jeudi matin 17 février, comme tous les jours, la fourgonnette de La Poste vient livrer rue de Montpensier, à Paris, le lot d'enveloppes recelant les formulaires de présentation. Les deux agents de La Poste, soigneusement encadrés, transportent les bacs contenant le précieux arrivage du jour dans une petite pièce, la salle Jeanne-Chauvin – du nom de la première femme ayant plaidé comme avocate, en 1901 –, pour une première vérification. Trois agents du secrétariat général du Conseil constitutionnel attribuent un numéro horodaté à chacune des 306 enveloppes parvenues ce jour-là et s'assurent que cela correspond bien aux bordereaux de La Poste. La hantise du Conseil, dans cette succession d'opérations manuelles : qu'une seule présentation soit égarée.

Depuis la loi organique du 25 avril 2016, les formulaires sont transmis directement au Conseil constitutionnel par voie postale, et l'intégralité des parrainages reçus et validés est publiée. Selon les données du ministère de l'intérieur, 42433 élus sont habilités à accorder leur parrainage, chacun, même si elle ou il dispose de plusieurs mandats électifs, ne pouvant en accorder qu'un. Chaque élu s'est vu adresser une enveloppe et un formulaire types, imprimés à l'Imprimerie nationale.

Direction, ensuite, le bureau de centralisation, dans les sous-sols du quatrième étage. Les enveloppes sont débitées par trois



Réunion des membres du Conseil constitutionnel, à Paris, jeudi 17 février. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR « LE MONDE »

ouvre-lettres automatiques, les formulaires dépliés, puis ceux-ci sont ventilés par bannettes au nom de chaque candidat déclaré. Deux autres bannettes recueillent les formulaires présentant un candidat non déclaré et les formulaires dits « non conformes », où ne figure pas, par exemple, le nom du présentateur ou celui du candidat.

Une fois ventilés, les formulaires passent ensuite entre les mains d'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur en détachement, qui va les horodater avant qu'ils ne soient scannés et photocopiés. Toutes les opérations suivantes s'effectueront à partir des photocopies, afin de ne pas risquer d'altérer les originaux. Ceux-ci sont soigneusement conservés dans un coffre-fort sécurisé, gardé vingt-quatre heures sur vingt-quatre par un gendarme de la garde républicaine. Une fois l'élection et les opérations de contrôle termi-

nées, ils sont conservés aux Archives nationales.

Intervient ensuite une phase de « contrôle visuel ». Il s'agit de s'assurer que toutes les informations requises sont correctement renseignées. Une donnée manquante n'est pas nécessairement synonyme d'invalidation. Il peut ne s'agir que d'un simple oubli du présentateur. En cas d'information manquante, l'élu est rappelé pour permettre éventuellement de compléter et de valider son formulaire de présentation.

8 669 présentations validées

Case suivante : la saisie des données – civilité, nom, prénom, mandat, circonscription d'élection, date de naissance du présentateur, ainsi que le nom du candidat présenté – pour vérifier leur conformité avec la base du répertoire national des élus (RNE). C'est à ce stade que sont décelées la plupart des erreurs : soit parce que les données du RNE n'ont pas été correcte-

« Nous sommes à un niveau voisin de celui de l'élection de 2017 »

LAURENT FABIUS
président du Conseil
constitutionnel

ment renseignées, soit, le plus souvent, parce que le présentateur en a commis une en remplissant le formulaire. « C'est inimaginable le nombre d'élus qui se trompent sur leur date de naissance », remarque le secrétaire général du Conseil constitutionnel, Jean Maïa.

Enfin, pendant que les opérations de vérification se poursuivent au quatrième étage, les neuf membres du Conseil constitutionnel se réunissent dans la salle des délibérations, au premier étage, pour étudier le rapport qui

leur est présenté, consignait le nombre de présentations validées, les contestations ou les rejets. Jeudi 17 février, avec 593 nouveaux parrainages validés depuis la délibération du mardi 15, elles sont au total 8669 certifiées conformes par le Conseil.

« Nous sommes aujourd'hui à un niveau voisin de celui de l'élection de 2017 », pour laquelle 14 296 présentations avaient été enregistrées, précise M. Fabius. Il reste encore quinze jours avant la date limite de dépôt, le 4 mars, à 18 heures. Le président du Conseil constitutionnel proclamera, le 7 mars, la liste des candidats. « A ce stade, ils ne le sont pas encore, rappelle-t-il. Ils ne le seront que lorsque leurs cinq cents présentations auront été validées, qu'ils nous auront confirmé leur candidature et fait parvenir leurs déclarations d'intérêts et de patrio- » C'est une autre campagne qui commencera alors. ■

PATRICK ROGER

Marine Le Pen enterre son projet de retraite à 60 ans pour tous

La candidate du RN promet une durée de cotisation de quarante-deux ans au maximum, au nom du « travailler tôt pour partir tôt »

Terminé, le slogan de la retraite à 60 ans ; bonjour, la « progressivité ». Au siège du Rassemblement national (RN), jeudi 17 février, Marine Le Pen a exposé son nouveau projet de réforme qu'elle veut « réaliste » et « applicable ». Contrairement à la version de 2017, lorsqu'elle défendait l'âge légal de départ à 60 ans après quarante annuités pour tous, la candidate propose désormais un mécanisme différent selon l'âge d'entrée dans la vie active.

Seuls les Français qui ont commencé à travailler entre 17 et 20 ans auront droit au taux plein à 60 ans après quarante annuités. Un gain de deux ans par rapport au système actuel, fait-elle valoir. Entre 20 et 24 ans et demi, la fenêtre de départ légal s'étalerait entre 60,75 et 62 ans. Quant à ceux qui sont entrés sur le marché du travail à partir de 25 ans, les conditions resteraient inchangées par rapport à 2022. Ils pourraient partir dès 62 ans après avoir cotisé quarante-deux ans, avec une re-

traite à taux plein à 67 ans. « Mais si la situation économique s'améliore, on pourra réduire cet âge », ajoute son chef de cabinet, Renaud Labaye.

Comme pour faire passer ce revirement, Marine Le Pen a martelé un « engagement solennel » : le statu quo pour la majorité des Français. A savoir, maintenir le nombre d'annuités à quarante-deux ans au maximum et abroger la réforme Touraine portant la durée de cotisation à quarante-trois ans. Elle sanctuariserait aussi les régimes spéciaux et le régime des fonctionnaires. « Taper sur les cheminots et les fonctionnaires, ce n'est pas un sujet », a-t-elle considéré mercredi sur LCI.

« Ma réforme se résume en : travailler plus tôt, c'est travailler plus dur, donc partir à la retraite plus tôt », a-t-elle vanté, en liant d'emblée l'âge et la pénibilité. Elle supprimerait le dispositif « carrière longue », qu'elle juge trop complexe, ainsi que le « compte pénibilité », au risque de faire des per-

Pour financer la réforme, Marine Le Pen a cité ses deux cagnottes magiques : la lutte contre l'immigration et la fraude sociale

dants. « S'il y avait des cas injustes qu'on n'aurait pas vus, ils seraient bien entendu pris en compte », désamorce Jean-Philippe Tanguy, directeur adjoint de campagne.

Mais cette réforme a un coût, a-t-elle reconnu : 9,6 milliards d'euros supplémentaires par an. Comment la financer, alors qu'elle s'est engagée à rembourser la dette publique et à ne pas augmenter les impôts ? Marine Le Pen a cité ses deux cagnottes magiques : la lutte contre l'immigration et la fraude sociale, qu'elle

nomme les « gaspillages d'énormes ». Elle les évalue très généreusement à 18 milliards et 15 milliards d'euros. L'occasion d'opposer « la France des travailleurs » aux étrangers qui profiteraient d'un modèle social « dévoyé et ouvert au monde entier ». Même rhétorique populiste visant les « gaspillages d'en haut », lorsqu'elle énumère « l'évasion fiscale internationale, la délinquance en col blanc, le copinage des oligarques qui pillent les biens publics... experts qui nous gouvernent ».

Jeudi, elle a cité un autre levier de financement. « Inciter fortement les jeunes à entrer plus tôt dans la vie active » permettrait, dit-elle, de « faire croître les gains de cotisations » et de bâtir « un fondement essentiel de la prospérité » nationale. Pourtant, ces jeunes, alors moins qualifiés, percevraient des salaires plus bas et cotiseraient d'autant moins... Qu'importe, Marine Le Pen compte se démarquer de ses ad-

versaires qui proposent, eux, la retraite à 64 ou 65 ans : « Emmanuel Macron et ses clones veulent faire sortir les personnes âgées le plus tard possible, moi je veux faire entrer les jeunes le plus tôt possible. »

« Le diplôme ne protège plus »

Quid du risque de désinciter aux études supérieures et à l'investissement en capital humain ? « Le diplôme ne protège plus de rien », a tranché Marine Le Pen, alors même que les moins diplômés sont les plus touchés par le chômage. Puis : « Beaucoup de jeunes sont poussés dans la voie des études pour œuvrer de temps en temps sur les statistiques du chômage. » Elle dit vouloir renforcer l'apprentissage, qui a atteint le record de 700 000 contrats en 2021, pour « rééquilibrer » les formations entre l'université et les diplômes professionnels.

Si elle incite à travailler tôt pour financer le modèle social, elle projette aussi d'exonérer les cotisations des entreprises sur toute

hausse de 10 % des salaires jusqu'à trois smic. « L'Etat prendra en charge le manque à gagner des charges patronales. L'augmentation des salaires est une autre philosophie qui n'a rien à voir avec la philosophie de la retraite. »

A six semaines du scrutin, maintenir les 60 ans pour une minorité de Français permet à Mme Le Pen de ne pas se renier totalement, tout en portant une réforme applicable « dès avril ». En quête de crédibilité, elle a valorisé un projet conçu pour que « tout le monde puisse comprendre vite et simplement ». Son entourage a admis avoir découvert le prix d'un supplément de sérieux : la technicité. Au point que, penchée sur son document, Marine Le Pen a semblé l'illustrer : « A partir d'une entrée dans la vie active à 21 ans et demi... 163 trimestres, non pardon... Oui c'est ça, cela fait 62 ans, a-t-elle hésité. Mais c'est difficile de comprendre si vous n'avez pas le tableau sous les yeux. » ■

IVANNE TRIPPENBACH

« Ce matin-là, il faisait beau. Le père Hamel était gai »

Guy Coponet, grièvement blessé dans l'église à Saint-Etienne-du-Rouvray, a témoigné, jeudi, devant la cour

Il est rare d'entendre un « Je vous salue Marie » en pleine cour d'assises. Et plus encore de ne pas juger cela déplacé. Le témoignage de Guy Coponet, jeudi 17 février, grièvement blessé dans l'attentat de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), suivi de celui de Roseline Hamel, la sœur du prêtre assassiné le 26 juillet 2016 par Adel Kermiche et Abdel-Malik Petitjean, ont transformé un temps en cathédrale la salle Voltaire de la cour d'assises spéciale de Paris.

Guy Coponet a aujourd'hui 92 ans, sa femme est morte l'année dernière, après soixante-huit ans de mariage. Il marche voûté, d'un pas sûr mais frêle, a les traits et le corps secs d'un montagnard. Le mardi 26 juillet 2016, c'était son anniversaire : 87 ans. Pas une raison pour déroger à la messe à laquelle il assiste avec son épouse, Janine, en semaine comme le dimanche. « Ce matin-là, il faisait beau, le père Hamel (...) était gai parce qu'il allait partir en vacances. Il y avait moins de monde que d'habitude, heureusement. » Hormis le couple Coponet, seules trois religieuses assistent à la messe.

Vers 9 h 20, un jeune homme entre dans l'église par la sacristie, qui donne directement sur le chœur. L'une des sœurs lui dit de repasser dans cinq minutes, que la messe se finit. Adel Kermiche et Abdel-Malik Petitjean reviennent : « Ils ont commencé, au fond, à se déguiser », raconte Guy Coponet,

l'un ceignant son front d'un bandeau, l'autre s'attachant « une boîte autour du corps avec du scotch jaune », une ceinture d'explosifs factice. « Une pièce de théâtre, on met les habits pour tenir son rôle », résume M. Coponet.

Puis Abdel-Malik Petitjean empoigne le prêtre de 85 ans et lui assène plusieurs coups de couteau au visage, au cou, il lui transperce une côte. Adel Kermiche oblige Guy Coponet à filmer la scène. « Je sais pas ce qui a guidé ces deux lascars-là », grommelle le vieillard à propos de son rôle de photographe, tout en s'excusant d'employer le mot de « lascars ».

« Ça reste gravé, vous savez »

Kermiche le force à se rapprocher de l'autel pendant que Petitjean met Jacques Hamel à genoux. « Ils ont traîné le pauvre homme par terre. Lui s'est défendu comme il a pu avec ses pieds. C'est à ce moment-là qu'il a dit : "Satan va-t'en !" Puis j'ai vu que le sang

s'est mis à vomir, tout rouge, il n'a plus bougé le pauvre, c'était terminé pour lui. C'était affreux. »

Les deux djihadistes détruisent ensuite leurs deux téléphones, y compris celui ayant servi à filmer, puis s'en prennent à Guy Coponet. « Je lui ai dit : "Qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas tuer ton grand-père ?" Ça a été vite fait. Il me taillait dans le dos, le bras puis la gorge. Puis ils m'ont balancé en bas de l'estrader. Je me suis dit : "Surtout bouge pas, parce que si tu bouges, il va te terminer." » Le vieil homme fait le mort, tout en comprimant sa plaie de 21 cm au cou. « Une tentative d'égorgeage », avait confirmé le médecin légiste, la veille, ajoutant que la compression « lui avait probablement sauvé la vie ». L'une des trois religieuses profite du tumulte pour sortir de l'église, sans réaction des terroristes.

Guy Coponet, « à moitié dans le coma », pense « aux enfants, tout ça ». « On entre en prière perpé-

tuelle. Que j'aie été ce jour-là sauvé, à quelques minutes, je n'y suis pour rien. Il y avait une présence qui a fait probablement que ça s'est passé comme ça. » Pendant cette longue heure, il entend les terroristes desceller un grand crucifix de procession, attaquer l'autel à coups de couteau. Il entend aussi la conversation entre la sœur Hélène et les deux djihadistes, qui lui expliquent que « Jésus ne peut pas être le fils de Dieu » et que « ce qu'ils font, c'est parce que la France bombarde l'Etat islamique en Syrie ». A un moment, son corps tressaille : sa femme se dit qu'il est vivant mais qu'il vient peut-être de rendre l'âme. « Ça a été un choc pour elle plus que pour moi », dit-il.

Lorsque les secours arrivent, il était en train de finir un « Je vous salue Marie ». Il le répète à l'audience la voix forte. Elle se brise sur la dernière phrase : « Priez pour nous pauvres pêcheurs/Maintenant et à l'heure de notre mort. » « Ça reste gravé, vous savez, y a pas de danger que j'oublie », dit-il. Il y pense tous les matins quand il rase la peau insensible de son cou, et tous les soirs où il ne trouve pas le sommeil. Parfois, il plaisante, à sa façon : « Dieu seul le sait, dit-il. Et encore, c'est pas sûr. »

Ce que M. Coponet attend de ce procès, c'est « un rêve » : « Ça serait que ceux qui ont donné des ordres, ceux qui ont formé, ceux qui sont venus, demandent pardon à tous ceux à qui ils ont fait de la peine. Quand on ne pardonne pas, ça devient forcément de la haine, c'est invivable. » Ce pardon n'arrivera pas. Rachid Kassim, l'instigateur et quatrième accusé du procès, est présumé mort dans un bombardement aérien en 2017 en Irak.

Aux trois autres accusés dans le box, jugés pour « association de malfaiteurs terroriste » et soupçonnés d'avoir été au courant du projet mortifère de Kermiche et Petitjean, il lance : « Il y a ceux qui

« Ils ont traîné le pauvre homme par terre. Lui s'est défendu comme il a pu avec ses pieds. C'était affreux »

GUY COPONET

blessé dans l'attentat

organisent et puis il y a ceux qui ne réagissent pas contre. Ils deviennent présents, responsables. Ça, ça me choque. » Puis conclut : « Les jeunes qui se laissent embobiner, je les plains de pas avoir pu résister. Même si on reçoit des ordres, on est quand même responsable de dire oui ou de dire non. Il ne faut pas minimiser. »

« Vous n'aurez pas ma haine »

Sa fille, Anne Coponet, est venue lire à la barre le récit de l'attentat rédigé par sa mère, Janine, avant sa mort. Elle ajoute : « Je n'ai pas de haine envers les agresseurs. (...) Les musulmans, ils n'ont rien à voir avec les actes terroristes. Il ne faut vraiment pas faire d'amalgame. » Elle cite le Coran, sourate 6 verset 151, en se tournant vers les accusés : « Ne tuez pas la personne humaine car Allah l'a déclarée sacrée. »

L'après-midi, Roseline Hamel, 81 ans, la sœur de Jacques Hamel, a raconté la vie de cet homme simple et discret, ce curé de campagne à la Bernanos, dont le principal défaut était de ne pas aimer qu'on chante faux. « Plus il vieillissait, plus il vibrait », dit-elle de son aîné de dix ans. Elle raconte son service militaire pendant la guerre d'Algérie, durant laquelle il refuse de devenir officier « pour ne pas demander à ses hommes de tuer d'autres hommes ». C'est en Algérie aussi qu'il a failli perdre la vie, avant même de devenir

prêtre. Lors d'une patrouille, sa Jeep est prise pour cible, tous les soldats meurent, sauf lui. « Il me disait : "Pourquoi moi ?" Je répondais : "Chacun de nous a une mission." Il me disait : "Alors, la mienne est d'être un religieux au service des autres." Je lui disais : "Ce n'est peut-être pas fini." »

Roseline était arrivée la veille de l'attentat au presbytère, avec ses filles et leurs enfants, pour partir tous ensemble en vacances en Auvergne. Avec le recul, le dernier dîner en famille lui a fait penser à la Cène. Très vite après sa mort, Roseline Hamel se met dans les pas de son frère martyrisé : « Ne pas avoir un sentiment de haine, c'est une grâce que Dieu m'a donnée. » La souffrance est bien là, « tellement grande qu'il n'y a pas de place pour la haine ». « Je me suis demandé : "Pourquoi lui, pourquoi nous ? Qui peut souffrir plus que moi ?" Je suis une mère, j'ai deux fils. Et si c'était moi dont le fils avait commis cela ? Là, j'ai eu la réponse à la question de savoir qui peut souffrir plus que moi. »

Roseline Hamel est allée à la rencontre d'Aldjia Kermiche, la mère de l'un des deux terroristes, habitante de Saint-Etienne-du-Rouvray. « Ma famille correspond à cette famille Kermiche : le même nombre d'enfants, le papa routier », dit la sœur, qui donne maintenant des conférences sur le pardon dans les églises. Elle lance aux accusés : « Même avec ma grande souffrance qui persiste, comme celle de ma famille, vous n'aurez pas ma haine. »

Un seul des trois demande la parole, le plus âgé, Farid Khelil, cousin d'Abdel-Malik Petitjean. A Guy Coponet, il assure regretter de ne pas avoir fait « plus, beaucoup plus pour éviter que [son] cousin arrive dans cette église ». A Roseline Hamel, il demande « pardon de cette négligence criminelle ». « Vos paroles me font beaucoup de bien », lui répond-elle, même si elle a « des doutes » sur sa sincérité. ■

CHRISTOPHE AYAD

Polémique autour du huis clos accordé aux policiers qui sont intervenus

La décision du tribunal, mercredi 16 février, d'entendre à huis clos, à leur demande pour des raisons de sécurité, les deux policiers qui ont dirigé l'opération de neutralisation d'Adel Kermiche et d'Abdel Malik Petitjean a suscité l'indignation et l'incompréhension de l'Association de la presse judiciaire, qui y voit une « décision inédite et gravissime au regard du droit à l'information ». Interrogé, le Parquet national antiterroriste souligne que ce huis clos n'était « pas une première » et qu'il se justifiait par le fait que « ces policiers, toujours en poste dans la même ville, ne [pouvaient] bénéficier des dispositifs d'anonymisation auxquels ont droit les services antiterroristes ».

LE CLUB DE L'ECONOMIE

Le Monde

Un rendez-vous mensuel de débats et d'échanges sur les grandes mutations économiques.

Séance | **JEUDI 17 FÉVRIER**
8h - 10h

Retrouvez le compte rendu de la séance en ligne sur le thème :

LE POUVOIR D'ACHAT AU CŒUR DE LA CAMPAGNE

8h-9h | **MICHEL-EDOUARD LECLERC**
président des centres E. Leclerc

9h-10h | **LE GRAND DÉBAT POLITIQUE**
Arnaud Montebourg et Jean-Marc Daniel

sur lemonde.fr/le-club-de-l-economie

EN PARTENARIAT AVEC



Les zones d'ombre de l'enquête

C'EST L'UN DES MYSTÈRES les plus troublants de l'attentat de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), et le procès, qui se tient devant la cour d'assises spécialement composée du palais de justice de Paris depuis le 14 février, n'a pas permis de l'élucider : pourquoi les deux terroristes, Adel Kermiche et Abdel Malik Petitjean, ont-ils forcé l'un des paroissiens pris en otage, Guy Coponet, à filmer le supplice et l'agonie du père Jacques Hamel avec l'un de leurs téléphones portables avant de détruire l'appareil ?

L'enquêteur de la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la police judiciaire, appelé à témoigner mardi sur les circonstances de l'attentat, n'a pas élucidé la question. « Est-ce qu'ils ont échoué à filmer, à envoyer ? Je n'ai pas d'éléments. Les recherches sur les médias et canaux de diffusion de l'EI [organisation Etat islamique] n'ont permis aucune découverte. » De fait, les deux djihadistes, âgés tous deux de 19 ans, ont détruit leur téléphone avec un tel acharnement qu'aucune donnée n'a pu en être extraite. Le récit de Guy Coponet, qu'il a effectué jeudi, assis sur une chaise en raison de son grand âge (92 ans), n'a pas davantage permis d'avoir de réponse.

Pour la première fois, les détails de l'attentat ont été décrits publiquement, et des photos projetées à l'audience témoignent de la « violence inouïe » des coups de couteau portés par Petitjean au père Hamel : blessé au visage, y compris les lèvres et la langue, au cou, au thorax, où une côte a été transpercée, Jacques Hamel est mort d'une hémorragie de la veine jugulaire et d'une asphyxie des poumons remplis de sang.

Cette rage destructrice s'est ensuite portée contre M. Coponet, laissé pour mort après quatre coups de couteau, dont une large plaie au cou ressemblant à un égorgeage. Puis, les djihadistes se sont attaqués aux objets religieux, jetant à bas un crucifix scellé au mur, une statue en plâtre de Notre-Dame de Fatima, un chandelier et un vase. Comme s'il fallait détruire l'institution elle-même. Petitjean s'est montré le plus violent, Kermiche tout aussi déterminé.

La volonté de mourir aussi est évidente au vu des fausses ceintures explosives confectionnées avec un étui et un pot recouverts de papier alu-

minium et dotés de fils électriques pour donner le change. Les deux terroristes étaient également équipés d'un antique pistolet de décoration pris au domicile de la famille Kermiche. Pendant la prise d'otages, les deux terroristes ont exprimé leur impatience quant à l'arrivée de la police.

Les premiers effectifs de la police, parvenue à 9 h 35, sont arrivés sur les lieux sept minutes plus tard. Mais l'intervention n'a eu lieu qu'à 10 h 40, une fois tout le dispositif en place avec les renforts de la brigade anticriminalité et ceux de la brigade de recherche et d'intervention. Les djihadistes, poussant une otage devant eux, sortent par l'arrière de l'église, côté sacristie. Ils sont presque immédiatement abattus.

Renseignement non sourcé

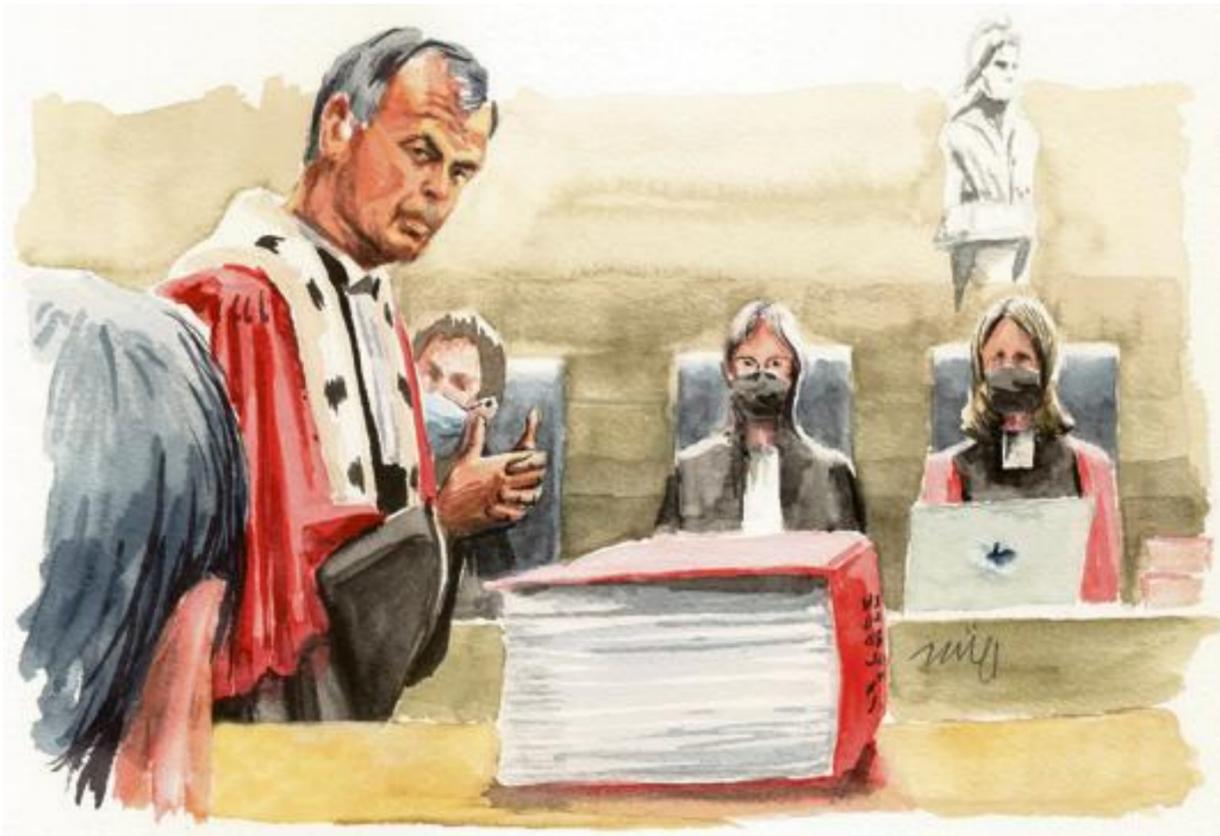
L'enquêteur, flouté, anonymisé et interrogé par visioconférence, s'est crispé lorsque des avocats des parties civiles lui ont demandé la source d'un procès-verbal rédigé par la SDAT le 26 juillet à 14 heures, plus de trois heures après la fin de la prise d'otages, faisant état d'un renseignement non sourcé selon lequel un individu de la mouvance djihadiste menaçait de commettre un attentat dans une église. Les avocats veulent savoir si ce PV a servi à « blanchir » un renseignement que la direction du renseignement de la Préfecture de police de Paris (DRPP) détenait depuis le 21 ou le 22 juillet 2016.

L'enquêteur invoque le « droit à en connaître », qui régit les notes des services de renseignement, et souligne le fait que, ce renseignement n'étant pas « judiciarisé », la SDAT – qui est un service d'enquête judiciaire – ne pouvait pas agir. Le sujet reviendra durant le procès, les fonctionnaires de la DRPP ayant produit des certificats médicaux pour se soustraire à leur interrogatoire devant la cour. Jeudi, Roseline Hamel, la sœur du prêtre assassiné, a insisté sur son « besoin de savoir des vérités cachées ». « S'il y a eu défaillance dans la protection qui doit être mise en place pour protéger les citoyens », il faut que cela « soit résolu afin que plus jamais nous ne connaissions cette horreur, cette barbarie, ces massacres », a-t-elle demandé. ■

C.A.

Procès de Nordahl Lelandais : la perpétuité requise

Le procureur général a insisté sur « l'intention homicide caractérisée » de l'accusé concernant le meurtre de Maëlys de Araujo



Le procureur général Jacques Dalles pendant son réquisitoire, à la cour d'assises de l'Isère, le 17 février. ZZIGG

GRENOBLE - envoyé spécial

Il a eu un léger mouvement de tête, comme pour signifier une déception. A peine perceptible. Jusque-là, et pendant les deux heures de réquisitoire, il était resté de marbre, le regard fixé vers un hypothétique nulle part qui n'existe pas dans cette salle d'audience. Jeudi 17 février, Nordahl Lelandais, qui aura 39 ans le 18 février – jour du verdict de son procès – a accueilli sans plus de réaction les réquisitions du procureur général, Jacques Dalles : « Je demande la réclusion criminelle à perpétuité assortie de vingt-deux ans de sûreté. »

Jugé depuis le 31 janvier par la cour d'assises de l'Isère pour le meurtre de Maëlys De Araujo, une fillette de 8 ans rencontrée au hasard d'une soirée de mariage, le 27 août 2017 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), Nordahl Lelandais avait déjà été condamné en mai 2021 à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'Arthur Noyer, un jeune militaire. « Vous avez détruit une vie le 11 avril 2017 [celle d'Arthur Noyer]. Vous avez détruit une vie le 27 août 2017 [celle de Maëlys De Araujo]. Vous avez semé le désespoir et la souffrance. Vous êtes un massacreur d'enfant, un ravageur d'innocent », a insisté le représentant du ministère public.

Qui est Nordahl Lelandais ? Pendant trois semaines à Grenoble, la cour d'assises s'est penchée sur cette personnalité « borderline », ainsi que l'ont diagnostiqué psychologues et psychiatres. A l'issue de cette audience, et une fois le jugement rendu, « les questions resteront nombreuses », a prévenu M. Dalles. « Le mystère demeurera jusqu'à la fin. » Et de broser

le portrait de l'accusé : psychopathe, menteur, grandement instable, serviable mais impulsif, « un anorexique du boulot », comme en a témoigné à la barre l'un de ses amis. « Celui qu'on appelait "Belle Vie", poursuit le procureur général, parce qu'il ne faisait rien, vivait des aides sociales avec lesquelles il achetait sa coke. »

« Sexualité compulsive »

Nordahl Lelandais n'est pas que cela. Il est aussi un manipulateur qui « sait se servir des autres ». Il exerce sa perversité sur ses copines les plus vulnérables. Cet homme a une sexualité débordante. « Elle occupe une grande part de son existence », constate M. Dalles, qui décrit « une frénésie sexuelle envahissante sans doute à l'origine de ce qui nous emmène ici ». Il est tout à la fois « hétéro, homo et pédophile », insiste-t-il.

Du matin au soir, il consacre des heures et des heures à visionner des sites pornographiques sur Internet, « avec une attirance pour des corps de toutes jeunes filles », précise-t-il. Et de rappeler que, en juillet 2017, il agresse sexuellement dans son sommeil sa filleule de 4 ans, qu'il filme tout en se livrant à des attouchements sur son sexe, et qu'il recommence un mois plus tard, fin août, sur sa petite-cousine de 6 ans. « Cette sexualité illégale et compulsive aboutit, le 27 août 2017, à l'enlèvement et au meurtre de Maëlys », estime le magistrat.

Toutefois, le procureur général tient à le souligner en se tournant vers le jury : ce qui peut s'apparenter au mobile du meurtre de Maëlys ne caractérise pas pour autant le viol. « C'est le cœur du débat. Le nœud du mystère. Nordahl Lelandais a-t-il violé la petite Maëlys ? », interroge-t-il. La réponse suit immédiatement : « Rien ne l'atteste et si la suspicion pèse, la cour n'a pas à se prononcer là-dessus. » Toutefois, M. Dalles a « la conviction qu'un geste sexuel a été imposé à Maëlys », mais il ne peut pas le démontrer. « Hélas ! », déplore-t-il.

De la même manière, il avait auparavant écarté une autre suspicion qui a accompagné les divers rebondissements de cette af-

« Vous avez semé le désespoir. Vous êtes un massacreur d'enfant, un ravageur d'innocent »

JACQUES DALLEST
procureur général

faire. Nordahl Lelandais est-il un tueur en série ? « Je ne qualifie pas Nordahl Lelandais de tueur en série. » Les gendarmes ont remonté le parcours de vie de l'accusé. Ils ont exhumé 902 dossiers de meurtres ou de disparitions non élucidés et en ont retenu 42 sur lesquels ils enquêtent encore afin de vérifier si la route de Lelandais a croisé l'une des victimes. A cette heure, les investigations n'ont rien révélé qui permettrait de soutenir cette thèse.

Version invraisemblable

Nordahl Lelandais n'a jamais rien avoué. L'instruction du dossier a fourni une certitude : il ne reconnaît ses actes criminels qu'une fois confronté à des preuves irréfutables, notamment l'ADN de sa victime découvert sur une trace de sang mise au jour dans le coffre de sa voiture. Ainsi, le 14 février 2018, il a conduit les enquêteurs à l'endroit où il avait abandonné le corps de Maëlys, après avoir nié pendant près de six mois toute implication dans sa disparition. S'il a fini par admettre à l'audience, vendredi 11 février, qu'il avait « volontairement donné la mort » à Maëlys après l'avoir enlevée, il a refusé d'en dire davantage lorsque, lundi 14, la présidente Valérie Blain le lui a demandé.

Pourquoi avoir enlevé Maëlys ? Et pourquoi l'avoir tuée ? Nordahl Lelandais s'est accroché à sa version invraisemblable, selon laquelle elle voulait aller voir ses chiens et qu'en chemin il a « pété un plomb ». Quoi qu'il en soit, « on est dans l'intention homicide caractérisée », indique le procureur général et ce, malgré toutes les in-

terrogations auxquelles le procès n'a pas répondu.

« Vous jugez un homme qui a tué une petite fille et qui le reconnaît », a souligné son avocat, M^e Alain Jakubowicz. « Les hypothèses, les conjectures, les suppositions ne sont pas des preuves, a-t-il plaidé. J'ai conscience, et j'en suis triste, que ce procès n'a pas apporté toutes les réponses. Mais il n'y a pas de réponse. » L'avocat ne cherche pas à amoindrir les responsabilités et la culpabilité de son client, mais il fustige les expertises psychologiques et psychiatriques, en mettant en doute leur sincérité. « On a tout cherché dans cette affaire. Un enfant qui aurait été maltraité par sa famille. Las ! On n'a rien trouvé. » Nordahl Lelandais est né et a grandi dans une famille « heureuse ». Il n'entre pas dans la case des criminels auxquels la justice a si souvent affaire. « Il n'a pas été abandonné. Pas maltraité. Nordahl Lelandais nous ressemble. Il n'est pas différent de nous. »

Pouvait-on prévoir, prévenir sa destinée criminelle ? « Rien ne permet d'envisager ce qui va se passer », affirme M^e Jakubowicz. Que s'est-il passé dans la nuit du 27 août 2017 ? « Lui seul le sait », dit-il en désignant son client assis dans le box. Il évoque ensuite « le long chemin, douloureux » qui attend Lelandais. En prison, il a commencé « à cheminer », assure l'avocat. Il a obtenu le brevet des collèges et a décidé de préparer le baccalauréat. « Le temps de la liberté n'est pas venu pour lui. Loin de là », admet-il. Mais, « tout homme doit conserver un espoir. Le mot "perpétuité" renvoie à l'éternité ».

Quelque monstrueux que puissent être ses actes, Nordahl Lelandais est un homme. Comme l'avait souligné la veille M^e Laurent Boguet, l'avocat du père de Maëlys, il appartient à la communauté des humains. « Il ne faut pas réduire un criminel à la portée de ses actes », avait-il relevé. Nordahl Lelandais ne sortira pas de prison « avant longtemps, très longtemps. Il le sait », assure M^e Jakubowicz, en demandant au jury de ramener sa peine à trente ans, afin de ne pas l'exclure « de la communauté humaine ». ■

YVES BORDENAVE

Les salaires d'une partie des travailleurs sociaux revalorisés

Le gouvernement devait annoncer vendredi une hausse immédiate des salaires de 183 euros net mensuels

La crise sanitaire a rendu très concrète, aux yeux de l'opinion, la difficile condition des personnels soignants et provoqué la grande consultation baptisée Ségur de la santé. Elle a abouti à plusieurs décisions, notamment à une revalorisation salariale d'au moins 180 euros net par mois pour les personnels soignants non médecins des secteurs public et non lucratif.

Le rôle – tout aussi essentiel – des travailleurs sociaux, qui, eux, prennent soin des personnes les plus vulnérables (handicapées, dépendantes) et assurent la protection de l'enfance, n'a pas bénéficié de cette reconnaissance et la profession souffre, comme celle de soignant, d'une désaffection inquiétante : de 15 % à 30 % des postes sont vacants, 70 % des employeurs rencontrent des difficultés de recrutement, enregistrent des démissions et déplorent un important turnover.

C'est ce dont semble avoir pris conscience l'exécutif à son plus haut niveau puisque le premier ministre, Jean Castex, accompagné d'une dizaine de membres du gouvernement (dont Olivier Véran, le ministre de la santé et des professionnels du social), doit présider, vendredi 18 février, une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social. A cette occasion, il devait annoncer une revalorisation immédiate des salaires, à hauteur de celle accordée, en décembre 2020, aux soignants, soit 183 euros net mensuels.

Longue et difficile négociation

Selon Matignon, cette augmentation concernerait 140 000 éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, tous salariés de structures non lucratives, et 29 000 agents publics, et entreraient en vigueur à compter en avril, mais seraient versées en juin. Il en coûtera, pour les premiers, 540 millions d'euros en 2022, puis 720 millions d'euros en année pleine, une dépense prise en charge aux deux tiers par l'Etat et à un tiers par les départements, employeurs de ces professionnels, et 120 autres millions d'euros pour ceux de la fonction publique.

Au passage, M. Castex veut combler quelques failles du Ségur de la santé, en particulier la rémunération des 20 000 aides à domicile employées par les centres d'action sociale, des salariés des centres de protection maternelle et infantile, mais aussi les 3 000 médecins coordonnateurs en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, soit une dépense supplémentaire de 140 millions d'euros en année pleine, partagée entre Etat, départements et communes, selon les statuts.

Ces mesures sont le fruit d'une longue et difficile négociation entre l'Etat et les départements, représentés par leur assemblée, que dirige François Sauvadet, président (UDI) du conseil départe-

mental de la Côte-d'Or. Les discussions ont duré jusqu'à l'avant-veille de cette conférence, elle-même repoussée maintes fois.

Ce plan devrait améliorer le quotidien de ces 140 000 travailleurs sociaux, dont les salaires sont particulièrement bas – en moyenne 1 770 euros net mensuels, mais moins de 1 500 euros pour 20 % d'entre eux, et plus de 3 000 euros pour seulement 6 %. L'organisme statistique du ministère de la santé vient d'ailleurs, à l'appui de l'initiative gouvernementale, de publier ses données sur le secteur du travail social, qui compte 1,3 million de salariés (68 % de femmes), dont 520 000 intervenants à domicile, 420 000 assistants maternels, 60 000 aides médico-psychologiques, 90 000 professionnels divers et 250 000 personnels socio-éducatifs, parmi lesquels une bonne moitié va donc bénéficier de la revalorisation salariale.

Le gouvernement dit souhaiter à plus long terme que les grilles de salaire, les qualifications et ces métiers qui relèvent d'une nomenclature datant des années 1960 soit refondés en une convention collective unique, à négocier entre partenaires sociaux. A cela, l'Etat veut consacrer 500 millions d'euros, selon un financement encore à débattre avec les départements. « C'est un chantier de longue haleine », prévient Jean-Philippe Vinquant, inspecteur général des affaires sociales, chargé de ce projet par le premier ministre. Nous souhaiterions qu'il aboutisse dans les deux ans. »

Au total, plus de 1,3 milliard d'euros qu'Etat et départements vont, en deux ans, consacrer au secteur médico-social pour lui redonner de l'attractivité. Une campagne de communication sera lancée dès avril pour recruter dans les métiers du handicap.

Ce coup de pouce fera tout de même des déçus : « C'est une prise de décision verticale et nous n'avons même pas été conviés à cette conférence, alors que nous avons été auditionnés par Denis Piveteau [conseiller d'Etat, auteur du rapport sur l'état du secteur social, et qui a inspiré ces mesures] et participons bénévolement à nombre d'instances », s'insurge Joran Le Gall, président de l'Association nationale des assistants sociaux.

« Tout se précipite en quelques jours : publication du rapport Piveteau, réunion des syndicats d'employeurs, négociation à l'arraché avec les départements, et annonces sans nous en informer », déplore, de son côté, Alexandre Lebarbey, porte-parole de la fédération santé et travail social de la CGT.

Stéphane Troussel, président (Parti socialiste) du département de Seine-Saint-Denis, salue l'effort mais s'inquiète : « Il y a urgence à agir pour ces métiers du lien, du social, mais comment nos collectivités locales, aux budgets très contraints, vont-elles financer ? Elles n'ont pas de planche à billets ni de levier fiscal... » ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

COMMUNAUTARISME Un institut de soutien scolaire islamique bientôt fermé

Un établissement d'enseignement islamique proposant cours et soutien scolaire à destination d'enfants à Bobigny, sera bientôt fermé à la suite d'un contrôle administratif qui a eu lieu mercredi 16 février, a annoncé la préfecture de Seine-Saint-Denis jeudi évoquant un

institut « à connotation communautariste ». – (AFP)

POLITIQUE Jérôme Cahuzac estime avoir « payé sa dette »

L'ancien ministre du budget condamné en 2018 à quatre ans de prison dont deux ferme pour fraude fiscale, estime avoir « payé sa dette » et a dit jeudi espérer éviter « un bannissement à perpétuité » de la société. – (AFP)

« J'ai conscience, et j'en suis triste, que ce procès n'a pas apporté toutes les réponses »

M^e ALAIN JAKUBOWICZ
avocat de Nordahl Lelandais

L'Etat de nouveau appelé au chevet d'EDF

L'actionnaire public va apporter plus de 2 milliards d'euros à l'électricien pour le sécuriser financièrement

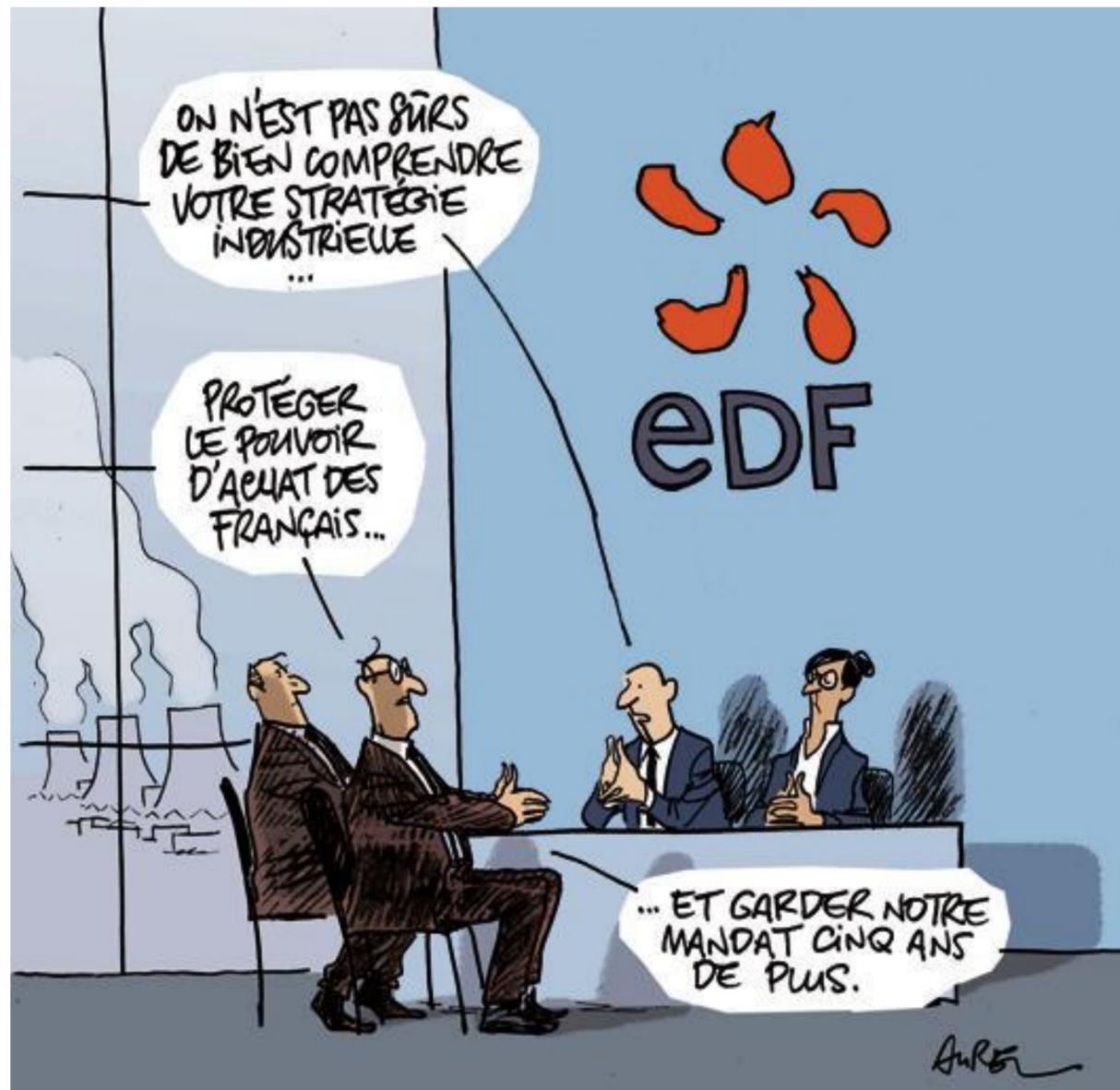
Après l'avoir (beaucoup) mis à contribution pour contenir la facture des ménages et des industriels, l'Etat s'appête à aider (un peu) le groupe Electricité de France (EDF). L'actionnaire majoritaire va participer, à hauteur de 2,1 milliards d'euros, à la recapitalisation de 2,5 milliards d'euros de l'entreprise. C'est « un signal lancé à destination des investisseurs privés pour leur dire qu'ils peuvent avoir confiance dans EDF », a justifié Bruno Le Maire, ministre de l'économie, vendredi 18 février, espérant « un effet de levier de l'investissement public sur l'investissement privé ».

Les parts de l'Etat dans la société devraient rester stables, autour de 84%. Cette recapitalisation – équivalente à quelque 9% par rapport à la valorisation boursière de l'entreprise vendredi 18 février au matin – est censée aider EDF à affronter l'année en cours. Car les mois à venir s'annoncent rudes. Bien davantage que pour les résultats de l'année 2021, communiqués le même jour : 84 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 22,4% sur un an. La reprise de l'activité économique, entre autres facteurs, a plus que doublé le bénéfice net du groupe (4,7 milliards d'euros).

« Dans le collimateur »

Reste une donnée autrement plus pesante, l'endettement de l'entreprise : 43 milliards d'euros en 2021, contre 42,3 milliards un an auparavant. Cette dette devrait prendre de l'ampleur, en perspective des chantiers annoncés le 10 février Emmanuel Macron : à deux mois de l'élection présidentielle, le chef de l'Etat a promis entre 6 et 14 nouveaux réacteurs nucléaires d'ici à... 2050, sans en détailler le financement.

Une recapitalisation d'un peu plus de deux milliards d'euros, « ce n'est pas beaucoup par rapport à la masse d'investissements et aux problèmes auxquels est confrontée EDF », constate Jacques Percebois, professeur émérite à l'université de Montpellier et directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie. Tout cela, toujours « dans le collimateur de la Commission européenne », qui traque toute aide d'Etat susceptible, selon elle, de fausser la concurrence. « Vis-à-vis de la Commission, il peut être plus facile pour l'entreprise de justifier une dotation en capital qu'un apport en compte courant », juge cependant l'économiste. L'Etat avait déjà procédé à



une recapitalisation de 3 milliards d'euros en 2017. Sa nouvelle contribution intervient peu après l'annonce du rachat des activités nucléaires de General Electric (ex-Alstom) par EDF, que le gouvernement a largement encouragé. Ces mêmes activités avaient été cédées en 2014 au conglomérat américain, quand M. Macron était ministre de l'économie.

En pleine crise des prix de l'énergie, plusieurs difficultés assombrissent les perspectives d'EDF. En janvier, afin de limiter la hausse des factures le mois suivant, l'Etat a annoncé son intention de relever de 20% le volume d'électricité

nucléaire déjà bradé par EDF à... ses propres concurrents. Manière de préserver le pouvoir d'achat des ménages, sujet de préoccupation majeure à quelques semaines de l'élection présidentielle, ainsi que la trésorerie des entreprises. Ce seul « bouclier tarifaire » devrait réduire de 8 milliards d'euros le résultat d'exploitation du groupe cette année.

Depuis une décennie déjà, sous l'impulsion de directives européennes, la libéralisation impose à l'EDF de céder à prix fixe une partie de sa production. Et ce, en ce temps de crise énergétique, bien en deçà des prix sur le mar-

ché. « Aujourd'hui, le système de l'ouverture des marchés de l'électricité arrive au bout de quelque chose qu'il est urgent d'arrêter, revendique Sébastien Menesplier, secrétaire général de la Fédération nationale des mines et de l'énergie CGT. Il faut sortir l'énergie du marché pour retrouver une situation plus stable pour notre entreprise de service public. »

Cession d'actifs

Pour minimiser l'impact de cette mesure gouvernementale, Bruno Le Maire insiste bien davantage sur la production nucléaire attendue à la baisse. « Comme si Airbus

produisait moins d'avions ou Renault moins de voitures », a-t-il ajouté. De fait, le groupe devrait bien produire moins cette année. Civaux (Vienne), Chooz (Ardennes), Penly (Seine-Maritime) : cet hiver, la détection d'un problème de corrosion sur ces trois centrales a entraîné la mise à l'arrêt prolongée de cinq de ses 56 réacteurs, principale source d'électricité en France.

Au moins trois autres réacteurs connaîtront une mise à l'arrêt prochaine pour les mêmes raisons, a annoncé EDF le 8 février : à Chinon, Cattenom et au Bugey. En tenant compte aussi des opé-

Entre le bouclier tarifaire et l'arrêt de centrales, EDF s'attend à voir fondre ses revenus de 19 milliards d'euros

rations de maintenance classique, l'entreprise a de nouveau abaissé sa prévision de production nucléaire pour 2022, désormais comprise entre 295 et 315 térawattheures. En 2015, elle produisait 416 TWh.

Au mieux, l'électricien retrouvera le niveau le plus faible depuis 1991 – époque où les unités les plus récentes attendaient encore leur mise en service. « La question la plus structurante pour les résultats financiers d'EDF reste celle du productible nucléaire, estime Nicolas Goldberg, du cabinet Columbus Consulting. 2022 aurait dû être l'année où EDF commence à remonter la production de son parc nucléaire, et là il annonce l'inverse. » La société attend de ce fait un résultat d'exploitation amputé de quelque 11 milliards d'euros supplémentaires cette année.

Bref, entre le bouclier tarifaire et l'arrêt de centrales, EDF s'attend à voir fondre ses revenus de 19 milliards d'euros, à peine contrebalancés par la hausse des prix dont il bénéficiera en partie... En filigrane, précise M. Goldberg, « se pose toujours la question du rôle d'EDF ». « Par le passé, l'Etat s'en est beaucoup servi pour stabiliser les factures des consommateurs, pour obtenir des dividendes, maintenant il lui demande d'investir et constate que le groupe n'en a pas les moyens. »

Au titre de l'année écoulée, l'Etat percevra des dividendes sous forme d'actions, en lieu et place du cash. L'entreprise a annoncé, par ailleurs, la poursuite de son plan de cessions d'actifs. Entre 2022 et 2024, le groupe espère toucher environ 3 milliards d'euros, laissant redouter à certains salariés l'abandon de la filiale chargée de la distribution de l'électricité, Enedis. Comme un retour sans le nommer de « Hercules », ce plan de restructuration – de démantèlement selon ses détracteurs – mis en suspens en 2021 en raison de fortes mobilisations syndicales. ■

ADRIEN PÉCOUT

Luca de Meo permet à Renault de renouer avec les profits

Après une perte historique de 8 milliards en 2020, le constructeur français affiche un bénéfice proche du milliard d'euros en 2021

Voilà un malade qui sort de la crise liée à la pandémie de Covid-19 dans une bien meilleure forme qu'il n'y est entré. Le groupe Renault a annoncé, vendredi 18 février, de bons résultats financiers pour 2021, avec un chiffre d'affaires en hausse de 6%, à 46 milliards d'euros, mais, surtout, un bénéfice net qui frôle le milliard (967 millions d'euros). Le tout, après deux ans de pertes, dont un abyssal – 8 milliards pour l'année 2020. Flux de trésorerie, marge opérationnelle, capacité d'autofinancement... tous les indicateurs-clés virent au vert. En fin de compte, ce sont les meilleurs résultats financiers du constructeur au losange depuis 2018, et la crise existentielle qui a suivi l'arrestation pour malversations financières de Carlos

Ghosn, son ex-patron emblématique, qui a fui au Liban.

Le redressement est spectaculaire. Il porte l'empreinte de Luca de Meo, directeur général nommé à l'été 2020. Le patron italien, venu du groupe Volkswagen, a mis en place, en dix-huit mois, sa stratégie « Renaultion », consistant à passer de la doctrine privilégiant les volumes de ventes à celle préférant la valeur des voitures vendues : 2,7 millions de véhicules ont été écoulés par le groupe en 2021, en baisse de 4,5% par rapport à 2020 et de 28% par rapport à 2019.

Illustration par les chiffres : l'entreprise indique que l'effet « mix » des ventes et de hausse des prix des véhicules (sensible dans les nouvelles Dacia et les Renault hybrides) contribue à améliorer de 1,1 milliard d'euros la marge opérationnelle, qui atteint 1,6 milliard

d'euros (3,6% du chiffre d'affaires) en 2021. « Le groupe Renault dépasse ses objectifs », affirme le communiqué de l'entreprise. La marge opérationnelle de 3% a été atteinte avec deux ans d'avance, tout comme l'abaissement du point mort (le nombre de véhicules vendus au-dessous duquel l'entreprise perd de l'argent) de 40% par rapport à 2019.

Plan d'économies des coûts fixes

Outre la priorité donnée à la valeur, plusieurs autres facteurs contribuent à cette embellie. D'abord, le management du patron – une main de fer dans un gant de velours – aura eu son effet. « Il a l'air cool comme ça, mais il serre les boulons à tous les niveaux », déclare un cadre. Mais c'est surtout le plan d'économies des coûts fixes qui explique le résultat. Il a réduit

les charges de 2 milliards d'euros par rapport à 2019 (avec un an d'avance). La vague de suppression d'emplois de mai 2020 (15 000 dans le monde, 4 600 en France) aura, il est vrai, bien préparé le terrain à M. de Meo.

Les contributions de la banque captive (RCI Banque) de 1 milliard d'euros et de Nissan (dont Renault détient 43%), à hauteur de 380 millions d'euros, contre une perte de 5 milliards en 2020, ont bien facilité le redressement. « Pour Nissan, on est encore loin des contributions de 500 millions d'euros par trimestre du milieu des années 2010 », souligne toutefois un bon connaisseur du dossier.

Ces marges de manœuvre permettent à Renault d'anticiper le remboursement des 4 milliards d'euros de prêt garanti par l'Etat que l'entreprise avait utilisés (sur

5 milliards possibles au total) : 1 milliard a été remboursé à l'été 2021, 2 milliards le seront cette année et 1 milliard en 2023. Ce retour dans le vert ne se traduira pas par un retour des dividendes. Pour la troisième année d'affilée, le groupe n'en versera pas. Pour l'exercice en cours, Renault table sur une nouvelle amélioration de la marge opérationnelle, à 4%, portée par le renouvellement d'une partie de ses modèles (Renault Mégane électrique, Dacia Jogger, Renault Arkana et Austral).

Malgré le rétablissement rapide, le tableau d'ensemble est encore loin d'être rose. La crise des semi-conducteurs, qui a lourdement pesé sur l'activité de Renault en 2020 et en 2021, va continuer à perturber la production en 2022. « La perte totale est estimée à 300 000 véhicules » cette

année, indique le groupe. Malgré le redressement des comptes, la marge opérationnelle est toujours en retard de 1 milliard d'euros par rapport à l'exercice 2019, pourtant pas si flamboyant.

« Et il y a un biais dont personne ne parle », ajoute Bernard Jullien, économiste de l'automobile, maître de conférences à l'université de Bordeaux. C'est l'effet chômage partiel lié au Covid-19. De fait, les surcapacités de production ont été prises en charge par l'Etat depuis la mi-2020. C'est le bonheur pour les entreprises : lorsque la demande n'est pas là, elles renvoient les salariés chez eux, et c'est l'Etat qui paie ! Cela peut finir par agir comme une drogue dure masquant des difficultés durables. Renault a encore eu recours à ces mesures, tant en France et qu'en Espagne en 2021. ■

ÉRIC BÉZIAT

Les groupes de luxe affichent une santé éclatante

Pour maintenir leur rentabilité, LVMH, Kering et Hermès gonflent le prix de leurs produits

La crise due au Covid-19 n'est plus qu'un souvenir pour le secteur du luxe. Les résultats annuels des leaders du marché en témoignent. Trois semaines après LVMH, Kering a présenté les siens, jeudi 17 février – l'occasion de montrer combien ses machines à cash ont tourné à plein régime en 2021. Le groupe détenu par la famille Pinault a ainsi enregistré une hausse d'activité de 35 %, à 17,6 milliards d'euros. Gucci, sa marque-phare, a vu ses ventes bondir de 31 % par rapport à 2020, notamment en fin d'année, tandis que son chiffre d'affaires s'est élevé à 9,7 milliards d'euros. Saint Laurent, une autre de ses filiales, a réalisé 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, porté par une croissance de 45 %. Hermès s'affiche également en pleine santé. Foulards, sacs et autres pièces de prêt-à-porter dessinés par Véronique Nichanian et Nadège Vanhee-Cybulski ont permis à la firme parisienne d'enregistrer pour l'année 2021, un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros en hausse de 42 % à taux de change constants et un résultat opérationnel courant de 3,5 milliards d'euros, en progression de 78 %. Un record.

Sans surprise, les groupes français de luxe ont tous profité de l'explosion des ventes aux États-Unis et en Asie. Car, faute de touristes internationaux en Europe, c'est à Shanghai, Pékin, Tokyo et New York que les grandes marques trouvent leurs clients et vendent les gammes qu'elles écoulent auparavant dans les boutiques parisiennes ou les aéroports. Cette envolée des ventes décuple la rentabilité desdits groupes. Les marques de mode et de maroquinerie du groupe LVMH dégagent une marge opérationnelle de l'ordre de 41 %. Celle d'Hermès a été de 39,3 % en 2021. Gucci et Saint Laurent se portent aussi à merveille : leurs marges opérationnelles respectives ont atteint 38 % et 28,3 %.

Une question de « désirabilité »

La flambée des prix des matières premières et des coûts d'exploitation dans la filière n'a en rien grevé cette rentabilité. En effet, la plupart des marques l'ont déjà répercutée sur leurs prix de vente. Chanel avait lancé la valse des éti-



Un magasin éphémère Louis Vuitton, à Shanghai (Chine), le 14 janvier. WANG GANG/VCG VIA GETTY IMAGES

quettes dès 2021, à trois reprises, avec une augmentation de 10 % à 15 %. Christian Dior a également suivi cette voie. Sous l'impulsion de son PDG, Pietro Beccari, la marque a étendu ses gammes pour élargir son spectre de prix et augmenté les tarifs de ses sacs à main de plus de 10 %. La manœuvre a fait mouche : Dior a franchi la barre des 6 milliards d'euros de revenus, selon Citi.

Plusieurs autres filiales du groupe LVMH ont annoncé des hausses de prix. Parmi elles figurent Hublot et Tag Heuer (montres), et surtout Louis Vuitton, la plus importante marque du groupe de Bernard Arnault, dont les ventes auraient atteint 17,7 milliards d'euros en 2021, d'après Citi. Le tarif de ses sacs, parfums et accessoires de mode a crû, mercredi 16 février. « L'ajustement des prix prend en compte

Faute de touristes en Europe, c'est à Shanghai, Pékin, Tokyo et New York que les grandes marques trouvent leurs clients

les changements dans les coûts de production, les matières premières, le transport ainsi que l'inflation », a déclaré la marque à l'agence Reuters par communiqué, sans toutefois chiffrer cette augmentation.

L'industrie du luxe scrute tout particulièrement la progression

des cours des matériaux nobles comme l'or, ou d'alliages comme le laiton et l'acier, très utilisés dans la fabrication des mécanismes de montre et qui ont bondi en 2021 du fait de la forte demande en Chine et de l'appréciation des prix de l'énergie. Celui des peaux, notamment de veau, est également en surchauffe, mais, cette fois, cela est directement lié à la croissance du marché du sac à main. Reste que « l'inflation provient du coût du transport et un peu des matières premières », nuance François-Henri Pinault, le PDG de Kering.

Quel sera l'impact de ces futures hausses de prix sur les ventes ? Manifestement, cette tendance fait le miel des marques de luxe. Une question de « désirabilité », à en croire M. Pinault : plus un produit est cher, plus un client souhaiterait l'acquiescer. Kering s'emploie

à viser la « meilleure équation », à savoir « restreindre les volumes » mis sur le marché en « compensant par une montée en gamme ».

Prix stratosphériques

Cette stratégie, qui préserve la rentabilité, est notamment appliquée à Gucci. La marque a déjà augmenté ses prix en 2020 et 2021. Elle fera encore de même en 2022, de manière ciblée. Grâce à de nouvelles gammes, Kering compte aussi élargir un peu plus la clientèle de Gucci. Alessandro Michele, directeur artistique depuis 2015, a dessiné une nouvelle collection baptisée « Aria » pour proposer des vêtements et des chaussures toujours très anticonformistes, mais surtout encore plus luxueux qu'auparavant. Elle a déjà connu un gros succès en magasin à l'automne 2021. Une autre sera lancée à l'été 2022, sous

La flambée des prix des matières premières et des coûts d'exploitation n'a en rien grevé la rentabilité du secteur

le nom de Gucci Love Parade. Ces lancements doivent notamment soutenir les ventes de sacs à main, la plus lucrative des activités du luxe. Quitte à atteindre des prix stratosphériques. Chez Gucci, le petit modèle du sac Diana, favori de Lady Di dans les années 1990, est déjà vendu à 5 900 euros, dans une version en cuir d'autruche. Chez Dior, il faut désormais compter plus de 3 000 euros pour le Lady Dior ou 1 900 euros pour un Saddle, sac minuscule en forme de selle de cheval.

Les patrons du secteur se disent confiants dans le fait que les clients répondront favorablement à ces augmentations de prix. « Le pouvoir d'achat des clients demeure haut », a assuré Frédéric Arnault, patron des montres Tag Heuer, à Bloomberg, le 11 février.

Aux États-Unis, confirme M. Pinault, « il y a un effet de richesse », grâce « aux marchés boursiers et immobiliers, au taux d'emploi, à l'épargne et au report de la consommation dite "d'expérience" vers des produits de luxe ». Le secteur des cosmétiques n'échappera pas au phénomène. Né dans les linéaires des hypermarchés, le groupe L'Oréal tire désormais l'essentiel de ses 32,2 milliards d'euros de ventes précisément des marques de luxe – Lancôme, Saint Laurent et Armani. Le fabricant va poursuivre sa « premiumisation », a prévenu Nicolas Hieronimus, son directeur général. Kering pourrait y contribuer. Car ce dernier se dit toujours très peu satisfait des gammes de cosmétiques Gucci, que lui fabrique, sous licence, l'américain Coty. En revanche, au dire de M. Pinault, le contrat qui lie Kering à L'Oréal pour ses rouges à lèvres et masques Saint Laurent « se passe très bien ». ■

JULIETTE GARNIER

Les super-riches friands d'une mobilité ultra-haut de gamme

La hausse du patrimoine financier des plus nantis a entraîné l'explosion des ventes de voitures de luxe, de yachts et de jets privés

Plus haut, plus loin, plus vite. Les super-riches ont la bougeotte. En 2021, les ventes de jets privés, de yachts de grand luxe comme de voitures d'exception ont littéralement explosé à la faveur de la hausse du patrimoine financier des plus riches, alimentée par la flambée de la Bourse et du marché immobilier. « Les nouveaux milliardaires sont souvent jeunes et ils ont parfois bâti des fortunes très rapidement. Ayant gagné de l'argent plus vite, ils le dépensent aussi plus vite », note Guillaume Crunelle, spécialiste de l'automobile et de la mobilité au cabinet Deloitte.

Protégée des ruptures d'approvisionnement en composants qui perturbent le reste de la production automobile, la fabrication de modèles de grand luxe (à partir de 200 000 euros) bat des records. En 2021, il ne s'est jamais autant vendu de Rolls-Royce (5 586 unités contre 5 152 en 2019), de Bentley (14 655) ou de Lamborghini (8 405). Bugatti, qui ne vend aucun véhicule en dessous de 3 millions d'euros, a enregistré 150 commandes et Ferrari

a crevé son plafond de production (11 555 véhicules en 2021, en hausse de 22 %).

Outre que l'offre peine à répondre à la demande (chez Rolls-Royce, il faut compter un délai d'un an avant d'être livré), les acheteurs n'hésitent pas à corser l'addition en puisant dans le vaste catalogue de personnalisation. La marque, aussi élitiste soit-elle, ne se suffit plus à elle-même.

Désormais, il s'agit de s'afficher à bord d'un modèle dûment personnalisé, avec des peintures aux teintes satinées ou des placages de bois particulièrement précieux. Chez Bentley, on considère que la pandémie impose « d'élever l'expérience d'appropriation du client à un autre niveau ».

Carpe diem

Müller-Otvös, président de Rolls-Royce, se dit, lui, « impressionné par le nombre de clients qui nous ont confié qu'avec le Covid ils avaient compris qu'ils pouvaient mourir demain et que c'est maintenant qu'il faut profiter de la vie ». Ce carpe diem des super-riches provoque un engouement

tout aussi soutenu pour les super-yachts, ces luxueux navires de plus de 30 mètres, qui se négocient jusqu'à plus de 500 millions d'euros l'unité. Là encore, la santé éclatante du secteur tranche avec les tourments que traversent les croisiéristes.

Plus de 200 de ces « Rolls des mers » ont été lancées en 2021 – ce qui en ferait la meilleure année depuis douze ans –, contre 165 en 2019, et les carnets de commandes des chantiers spécialisés, en particulier italiens, débordent. « Certains ont vu que leurs amis ultra-riches qui possèdent des yachts ont passé un bon moment pendant la pandémie alors qu'ils ont dû s'enfermer chez eux », révélait à l'agence Reuters, en novembre 2021, Pepe Garcia, le patron du chantier naval espagnol MB92, installé à Barcelone et à La Ciotat (Bouches-du-Rhône).

L'aviation d'affaires a aussi profité de la crise. Que ce soit pour échapper aux fermetures et restrictions des lignes long-courriers, ou pour éviter les lieux de brassage de la population, il ne s'est jamais loué ou vendu autant de jets

privés. « 2021 a été l'année de tous les records pour le secteur, s'exclame Simon Rochefort, vice-président des ventes de VistaJet, un des leaders mondiaux de l'aviation d'affaires. Dès l'automne, il n'y avait plus un seul jet à louer ou à vendre que ce soit dans le neuf ou d'occasion. »

Pour prendre livraison de leurs appareils, « le délai moyen d'attente est de trois ans », précise-t-il encore. En 2021, Dassault a gonflé comme jamais son carnet, avec 51 commandes supplémentaires. Et ce, en dépit des tarifs

Les déplacements d'affaires ou de tourisme des plus fortunés ne connaissent pas de frontières. Après les airs, ils visent l'espace

stratosphériques de la location (15 000 euros l'heure de vol) et des prix au catalogue qui commencent à plus de 20 millions de dollars (17,6 millions d'euros) pour un Falcon-2000, l'entrée de gamme de Dassault.

Entre-soi

Pour les autres appareils, les factures s'envolent : 75 millions de dollars pour le tout nouveau Falcon-10X, ou 72 millions de dollars pour son concurrent le Global-7500 du canadien Bombardier. « Un quatre-pièces avec une vraie chambre et un lit fixe. Un lit king size », détaille M. Rochefort, qui en possède six dans sa flotte de 80 appareils.

Les déplacements d'affaires ou de tourisme des super-riches ne connaissent pas de frontières. Après les airs, ils visent l'espace. Ce qui n'était qu'un fantasme devient une réalité marchande. Des milliardaires (Jeff Bezos, Elon Musk ou Richard Branson) se livrent une bataille acharnée pour organiser des randonnées en apesanteur à l'intention d'autres milliardaires.

Virgin Galactic (Branson) a déjà vendu 600 vols (pour embarquer, compter au moins 200 000 dollars) et SpaceX (Musk) facturera plusieurs dizaines de millions de dollars pour un séjour de quelques jours en orbite à bord de la capsule Crew Dragon, en attendant de les accompagner autour de la Lune. De leur côté, les Russes de Roscosmos, qui ont envoyé dans l'espace un milliardaire japonais pendant douze jours en décembre 2021, envisagent de concevoir une sorte d'hôtel orbital pour y héberger leur aimable clientèle.

Pour certains, cette recherche exacerbée d'une mobilité, qui ne s'inscrit pas dans la sobriété et est fondée sur un entre-soi toujours plus marqué, renvoie à une recherche de « réclusion ostentatoire ». Dans son livre *Superyachts. Luxe, calme et écocide* (éditions Amsterdam, 2021), le sociologue Grégory Salle dénonce la « sécession sociale » des super-riches et « le gâchis environnemental » dont ils seraient responsables. ■

GUY DUTHEIL
ET JEAN-MICHEL NORMAND

Concentration des médias : fort clivage au Sénat

Alors que la fin des auditions approche, les dissensions entre la gauche et la droite pèsent sur les conclusions

Bernard Arnault, Vincent Bolloré, Arnaud Lagardère, Xavier Niel (actionnaire à titre individuel du Monde), Martin Bouygues : le casting de la commission d'enquête sur la concentration des médias, qui a commencé, au Sénat, le 24 novembre 2021, et qui se refermera avec Bruno Le Maire et Roselyne Bachelot le 24 février, est inédit. Alors que les auditions (environ 80 personnes entendues, plus de cinquante heures d'échanges) ne sont pas encore terminées, la question de son débouché se pose cependant déjà. Les 21 sénateurs qui composent cette commission, inspirée par les inquiétudes provoquées par les rapprochements en cours de TF1 avec M6 et de Lagardère (et Prisma) avec Vivendi, vote-

ront-ils le rapport final, seule façon d'en rendre les conclusions publiques ?

Voulue par le Parti socialiste, celle-ci n'a jamais emballé Les Républicains. « A l'évidence, le sujet ne relevait pas d'une commission d'enquête », témoigne Jean-Raymond Hugonet (LR). Le sénateur, l'un des plus assidus des travaux, ne voit d'ailleurs pas, à ce stade, « comment on peut atterrir sur un rapport commun ». Les tensions apparues entre les groupes politiques n'ont fait que s'accroître au fur et à mesure des débats. Cible de toutes les critiques, le sénateur PS David Assouline paie de commencer ses interventions par l'exposé de ses convictions, laissant supposer que celles-ci sous-tendent l'esprit du dispositif. « Depuis le départ, la commission a un

objectif : démontrer que l'indépendance des médias et la capacité du citoyen à s'informer sont menacées, fustige ainsi Max Brisson (LR). Le ton, la teneur des propos n'engagent pas tous les sénateurs, en particulier pas ceux de mon groupe. » M. Hugonet corrobore : « Pour David Assouline, l'obsession, c'est que Vincent Bolloré soit accusé de tous les maux. »

Ces dissensions témoignent de deux visions idéologiques. « On a bien senti, au moment des auditions de M. Bolloré et de M. Arnault, à quel point certains sénateurs se félicitaient de la réussite de ces industriels, alors que d'autres s'inquiétaient de leur poids dans les médias. Un clivage s'est créé », dit Monique de Marco, sénatrice Europe Ecologie-Les Verts. « Je suis fière que vous ayez ainsi bâti un

« Ce n'est pas en conduisant des instructions à charge que l'on fait des préconisations »

MAX BRISSON
sénateur LR

empire de la culture française qui rayonne dans le monde », a ainsi déclaré Evelynne Renaud-Garabédian (LR) à M. Arnault. « Je vous adresse toutes mes félicitations pour la Fondation Louis Vuitton et les très belles expositions qu'elle organise. C'est un énorme atout pour notre capitale », a ajouté Julien Bargeton (LRM), sur le même ton.

De quoi agacer Pierre Laurent (PC), puis le rapporteur de la commission, M Assouline, soupçonnés, sans être directement nommés, de détester tout ce que représentent les auditionnés...

« C'est normal qu'il y ait des tensions, reconnaît le centriste Laurent Lafon, qui préside les échanges. Tout le monde n'attendait pas la même chose de cette commission : certains voulaient savoir quelle était la stratégie de ces grands groupes, d'autres attendaient de les voir franchir la ligne jaune, certains, enfin, cherchaient à déceler leurs arrière-pensées supposées ou réelles. » S'il veut que le rapport final, composé d'un diagnostic et de préconisations, soit voté, David Assouline devra jouer les funambules. « J'ai une pression maximum », résume le sénateur, conscient de devoir aboutir à un résultat consensuel. « Le cheminement m'inquiète sur la capacité à obtenir un texte qui nous convienne, critique M. Brisson sans attendre. Ce n'est pas en conduisant des instructions à charge que l'on fait des préconisations. » A ses yeux, la démonstration que la concentration des médias affaiblissait la capacité du citoyen à s'informer n'a pas été faite.

« Un vote idéologique »

Attendu pour la troisième semaine de mars, le texte final ne sera pas envoyé aux sénateurs, afin d'éviter les fuites, mais proposé à leur lecture dans une pièce où il leur sera interdit d'entrer avec leur portable. Son approbation sera d'autant plus complexe à décrocher que les LR détiennent 9 des 21 voix de la commission. Elle sera prise au sommet, après consultation de Bruno Retailleau, le président du groupe LR au

Sénat. Ce dernier, à qui le malaise au sein de la commission n'a pas échappé, a prévenu David Assouline que tout dépendrait du ton de la copie qu'il rendra, et qu'il souhaitait « objectif ».

Le sénateur PS, lui, mise sur le fait que Laurent Lafon voudra voir les travaux aboutir, et que les LR n'oseront pas le désavouer. « Je ferai tout pour que le Sénat soit à la hauteur de sa mission. Il y a des choses à dire à l'issue de ces débats, sans préjuger du résultat, et on peut se retrouver sur certaines d'entre elles », confirme Laurent Lafon. Le centre compte quatre voix et LRM une. La gauche compte sept voix. « Sur les 21 membres de la commission, seulement six ou sept d'entre nous sont présents à chaque audition, souligne Monique de Marco. Comment certains pourront-ils donner leur avis sur le rapport final, s'ils n'ont pas assisté aux débats ? Le vote sera purement idéologique. »

Abondamment relayées, les auditions ont été l'occasion pour les sénateurs de faire leur show – pas toujours à leur avantage. Pouvait-il en être autrement, quand les patrons des médias les plus influents, souvent critiqués pour concentrer dans leurs mains les pouvoirs économique et médiatique, témoignent sous serment, et publiquement, devant des sénateurs dont l'exposition dans la presse ou à la télévision dépend, indirectement, d'eux ? Quelle que soit l'issue, David Assouline estime que la commission a déjà été utile. « Mon objectif principal, c'était que ce débat de la concentration dans les médias soit porté sur la place publique. De ce point de vue, c'est déjà gagné. »

SANDRINE CASSINI
ET AUDE DASSONVILLE

Arnaud Lagardère livre une vision très personnelle de Bolloré

VINCENT BOLLORÉ EST UN AMI de trente ans. Et chez Lagardère, Arnaud Lagardère est bien chez lui. Reçu à son tour par les sénateurs le 17 février à l'occasion de la commission d'enquête du Sénat sur la concentration des médias, le fils de Jean-Luc a livré une vision toute personnelle de la prise de contrôle de Lagardère par Vivendi, dont Vincent Bolloré est le premier actionnaire, et ce alors que l'OPA doit être incessamment lancée.

Oubliant qu'il a lutté pied à pied contre l'envahissant milliardaire breton venu s'immiscer dans Lagardère en mars 2020, Arnaud Lagardère assure au contraire avoir accueilli Vivendi avec « bienveillance ». L'héritier n'a pas jugé bon de rappeler qu'il avait au printemps 2020 appelé à l'aide Bernard Arnault, sans en parler à Vincent Bolloré ni à Nicolas Sarkozy, membre de son conseil de surveillance et qui est pourtant « un ami », comme il l'a

rappelé aux sénateurs. Il a préféré dire que le Breton, officiellement retraité jeudi 17 février, l'avait épaulé lors de la mort de son père en 2003 – « ça compte ».

Gages de loyauté

Alors qu'au sein de Vivendi, on prévoit déjà une intégration des actifs de Lagardère dans Vivendi, l'héritier, lui, préfère se convaincre que le « management sera conservé », et l'entreprise restera « cotée ». Il est également enchanté de son nouveau propriétaire, ainsi que de ses fils, Yannick et Cyrille. « Je ne suis pas du genre à donner un coup de pied à quelqu'un qui m'a donné un coup de main », a-t-il dit, soucieux de donner des gages de loyauté. Arnaud Lagardère sait mieux que personne qu'une fois l'OPA finalisée, Vivendi aura tout loisir de se passer de ses services. A Europe 1, c'est bien lui, avec la directrice du pôle news, Constance Benqué, qui a la maîtrise

des décisions concernant le remaniement de la grille, a également assuré le patron. Au printemps 2021, c'est pourtant Maxime Saada, le patron de Canal+ (groupe Vivendi), qui a fait passer des entretiens pour la matinale de la radio.

Vincent Bolloré lui-même a, par exemple, reçu Eric Brunet, un journaliste de LCI et de RTL. Même oubli concernant l'éviction d'Hervé Gattegno du JDD et de Paris Match, en octobre 2021. « Il n'y a pas de lien entre la nomination de Patrick Mahé, un enfant de Paris Match, et Vivendi ou Monsieur Bolloré », a-t-il assuré. Selon nos informations, au sein du géant français des médias, on cherchait depuis plusieurs mois un remplaçant à l'ancien patron des deux influents titres. Le nom de Patrick Mahé a notamment été soufflé par l'écrivain journaliste Philippe Labro, un proche de trente ans de M. Bolloré. ■

SA.C.

Les musées succombent à l'appel des NFT

Après les Offices ou l'Ermitage, le British Museum va vendre des œuvres numériques

Rien ne résiste à l'appel des NFT (ou « jetons non fongible », en français), ces titres de propriété numérique renvoyant à des images enregistrées dans la blockchain. Après le monde de l'art, du luxe et du sport, c'est au tour des musées de s'engouffrer dans la brèche. Le British Museum, à Londres, met ainsi en vente jusqu'au 4 mars vingt NFT représentant des aquarelles du peintre britannique William Turner. Des reproductions, comme Internet en regorge, mais qui jouent sur l'effet

de rareté. Les éditions qualifiées de « super rares » par le musée sont mises à prix à 4 999 euros. Quant aux moins « rares », elles ont toutes trouvé preneur en moins d'un mois au prix unitaire de 999 euros.

Le musée londonien n'en est pas à son coup d'essai. En septembre déjà, il avait vendu deux cents NFT de Hokusai pour un montant « à sept chiffres », précise Jean-Sébastien Beaucamps, fondateur de LaCollection, start-up spécialisée dans la vente de cette technologie et partenaire de l'opération. Les retombées ne compensent pas la chute des recettes de billetterie. Mais elles ne sont pas négligeables pour un musée aux abois, dont les revenus ont fondu de 97 % entre 2020 et mars 2021. « Au-delà du chèque, l'opération a donné au British Museum accès à toute une génération de nouveaux collectionneurs qui pourraient devenir autant de donateurs », fait valoir Nicolas Reynaud, associé au sein de LaCollection.

Potentiel

C'est en janvier 2021, alors que les vagues de Covid-19 se succèdent, que M. Beaucamps a l'idée de lancer LaCollection. « Je voyais que des musées américains en étaient réduits à vendre des œuvres pour payer leurs salariés, et dans le même temps, le marché de l'art semblait plus renforcé que jamais », rebobine le jeune entrepreneur, qui propose alors à une centaine de musées de s'engouffrer dans le phénomène NFT.

Au même moment, d'autres sociétés flairent le potentiel. En mai 2021, la galerie des Offices, à

Florence, s'associe à l'entreprise italienne Cinello pour reproduire en NFT une peinture de Michel-Ange, pour laquelle elle récolte 140 000 euros. L'Ermitage, à Saint-Petersbourg, lui emboîte le pas en lançant durant l'été 2021 cinq NFT, reproduisant des tableaux de Léonard de Vinci, de Van Gogh et de Monet, qui rapportent plus de 440 000 dollars (près de 388 000 euros).

« Incertitude juridique »

Le Belvédère, à Vienne, vient aussi de prendre le pli. A l'occasion de la Saint-Valentin, le musée autrichien a mis en vente 10 000 NFT du célèbre Baiser, de Klimt, à 1850 euros l'unité. Vendues comme des « lithographies numériques », ces reproductions n'offrent pas plus d'intérêt que de vulgaires posters, aux yeux des historiens d'art. « Le musée se déprécie en voulant nous persuader qu'un JPEG reproductible à l'infini mérite de s'échanger comme des pièces à tirage limité », grince ainsi l'historien d'art Bendor Grosvenor dans l'Art Newspaper.

« On est en train de vivre une page de l'histoire de l'art, et comme toute innovation, ça ne fait pas l'unanimité », plaide, pragmatique, M. Beaucamps. Les business angels, eux, s'enthousiasment. LaCollection vient de lever 10 millions d'euros auprès d'Aglaé Venture, le programme d'investissement du groupe Arnault, d'ArtNova et de Motiers Ventures, le family office de la famille Moulin-Houzé, propriétaire du groupe Galeries Lafayette. M. Beaucamps, qui vise en 2022 la signature de dix à

douze contrats avec de nouveaux musées, ne désespère pas de convaincre « une institution française de premier plan ».

Pour l'heure, les grands établissements hexagonaux hésitent. « Toutes les pistes sont ouvertes », botte en touche le Louvre. D'après nos informations, les établissements sont suspendus au rapport commandé par le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique à l'avocat Jean Martin, dont les résultats devraient être livrés d'ici au mois de juin. « Il y a une incertitude juridique autour des NFT », admet Pierre-Yves Lochon, fondateur du Club innovation & culture (CLIC), une plateforme de veille des innovations technologiques. A ses yeux, « il est dommage de ne pas prendre le train en marche au moins dans une démarche-test, pour apprendre, évaluer les revenus générés et éventuellement arrêter si les résultats n'étaient pas satisfaisants ».

« Ce n'est pas de la prudence, mais de l'exigence », proteste Pierre-Emmanuel Lecerc, administrateur général d'Orsay. L'enjeu, précise-t-il, est certes important, mais impossible de « faire n'importe quoi ». « Nous sommes sensibles à l'idée de "communauté", d'adhésion aux œuvres, poursuit l'énarque, mais nous sommes un service public, nous ne pouvons pas non plus ignorer le côté énergivore des NFT, ni la spéculation dans ce domaine. » Il ne croit pas si bien dire. D'après le site Artprice, l'acquéreur d'un NFT de Hokusai, acheté pour 5 905 euros en octobre 2021, l'a déjà proposé en vente pour 148 000 euros. ■

ROXANA AZIMI



PERTES & PROFITS | ÉNERGIE

PAR PHILIPPE ESCANDE

Avis de tempête sur l'éolien en mer

Après le calme plat, la tempête. A l'automne 2021, une accalmie soudaine en mer du Nord a donné le signal de la plus grave crise énergétique que l'Europe a connue depuis 1973. En cette mi-février, le baromètre vire plutôt vers la tempête. Toute l'Europe du Nord attend avec inquiétude l'arrivée de l'ouragan Eunice qui a contraint le Royaume-Uni et le nord de la France à se placer en alerte maximale.

Un test de plus pour les gigantesques champs d'éoliennes qui parsèment désormais la mer du Nord. Mais pour ces moulins démesurés, culminant, pour les plus grands, à plus de 150 mètres de hauteur, la tempête est aussi financière.

Les leaders du secteur, en Europe, sont à la peine. Avec seulement trois acteurs non chinois de taille mondiale (Vestas, Siemens et GE), les résultats ne sont pas au rendez-vous. Le danois Vestas a prévenu que, en 2022, sa marge bénéficiaire serait au maximum de 4 % et pourrait tutoyer le zéro. L'allemand Siemens Gamesa anticipe, lui, une marge négative de 4 % cette année. Début février, le patron a été évincé par les actionnaires.

Il faut dire que les chéris de la Bourse ne le sont plus vraiment. En un an, le cours de l'action Siemens Gamesa a perdu la moitié de sa valeur, et Vestas a plongé de 40 % depuis ses plus hauts de novembre 2020. Sans parler des déboires du parapétrolier italien Saipem, dont la reconversion

de l'éolien est en train de prendre l'eau, au large de l'Ecosse, dans un projet géant conduit par EDF.

L'inflation en cause

La cause de tous ces malheurs, dans un domaine pourtant en forte croissance, est l'inflation. Une seule éolienne géante peut contenir plus de 1500 tonnes d'acier et de béton. L'envolée des prix du métal a pris à revers des fabricants prisonniers de contrats de long terme. Or, à l'inverse des industriels de l'automobile ou de la consommation, ils n'ont pas pu transférer les hausses de prix aux clients. De plus, la fabrication est éclatée entre les producteurs de pales, de nacelles, de générateurs et autres composants électriques, nécessitant une longue chaîne logistique, au moment où le prix du transport maritime grimpe au plafond. Selon Ben Backwell, le représentant du secteur au niveau mondial, cité par le Financial Times, les prix du fret ont été multipliés par six depuis début 2020, ceux de l'acier ont grimpé de 50 % et ceux du cuivre de 60 %.

Résultat de tout cela, des coûts en hausse en 2022 pour l'éolien offshore. Une première. Un métier peu rentable, des prix qui explosent, des investisseurs méfiant au moment où les Etats réduisent les subventions ou les suppriment... La transition énergétique, qui mise beaucoup sur cette activité, entre dans une zone de gros temps. ■

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44 QBE EUROPE SA/NV, sis Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

SARLU L'AGENCE LIBELLULE
5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS: 813 111 606

depuis le 22/07/2015 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'établissement garant sis Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARLU L'AGENCE LIBELLULE.

ENSEMBLE ON Y ARRIVERA

Ça commence comme ça, par des gens qui veulent changer les choses.

Un couple qui éco-rénove sa maison.

Une famille qui choisit d'acheter des produits locaux directement au producteur.

Des gens qui créent des lieux pour faire vivre leur région et relier les générations.

Un jeune conducteur qui passe à l'électrique.

Et le Crédit Agricole qui leur en donne les moyens.

En éclairant et en accompagnant massivement **la transition énergétique** des individus et des entreprises.

En investissant dans **ce qui est bon pour tous**.

En creusant le sillon de **l'agriculture de demain** avec tous les acteurs de la filière agroalimentaire.

En rendant nos territoires plus forts et en favorisant **l'inclusion des populations les plus fragiles**, partout en France.

Au Crédit Agricole, on sait que seul on ne peut pas changer les choses, mais si on soutient un par un chacun de nos 25 millions de clients, #ENSEMBLEONYARRIVERA

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



L'ancien ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg, l'économiste Jean-Marc Daniel et le président du comité stratégique des centres E. Leclerc, Michel-Edouard Leclerc, étaient les invités du Club de l'économie du « Monde », jeudi 17 février

La France dans le piège du pouvoir d'achat

L'ancien ministre du redressement productif sous la présidence Hollande et l'économiste Jean-Marc Daniel ont débattu sur le rôle du travail, de la concurrence et le poids de la dette

Faut-il plus de protectionnisme, ou plus de concurrence et moins de rentes? Le très étatiste ex-ministre de l'industrie et l'économiste libéral proposent leurs solutions.

Le constat

Arnaud Montebourg: « Depuis quarante ans, les gains de productivité dégagés par la technologie, les concentrations, la marche naturelle de l'économie, ont été essentiellement capturés, dans tous les pays de l'OCDE, par le capital, au détriment du travail. Cette déformation aboutit à la crise du travail que l'on connaît aujourd'hui. Aux Etats-Unis, 4,5 millions de salariés ont dit qu'ils arrêtaient de travailler. La reconnaissance octroyée par la société au travail ne correspond pas aux aspirations de la société. En mettant en concurrence les travailleurs du monde entier, la mondialisation a créé un problème politique majeur. Elle a empêché les revendications d'éclorre. Elle a, du même coup, invalidé le bulletin de vote: à quoi bon mettre un bulletin dans l'urne si cela ne sert à rien? La montée des populismes est directement liée à cette impuissance; un mouvement populaire revendicatif cherche des solutions politiques à un malheur social et économique, qui n'est pas exprimé collectivement, mais individuellement. »

Jean-Marc Daniel: « D'abord, ce n'est pas le capital qui concentre l'accumulation de richesses mais quelques secteurs rentiers comme le pétrole, dont les prix flambent

sous l'effet de la spéculation, ou les Gafam, qui profitent autant qu'elles peuvent de leur avancée technologique. A cela, il faut répondre par une politique active de concurrence, favorable au pouvoir d'achat. Ensuite, rappelons que, pour fabriquer du pouvoir d'achat, il faut d'abord être en capacité de produire. Or on assiste à un ralentissement spectaculaire de la croissance, malgré les révolutions technologiques. En Europe occidentale, la croissance potentielle, autrement dit la capacité à générer de la richesse, est tombée à des niveaux inconnus depuis 1820. Pour l'augmenter, il va falloir travailler plus. Dernière difficulté: on ne réalise pas, dans ce pays, à quel point nous vivons au-dessus de nos moyens. Raymond Barre le disait déjà durant la décennie 1980. Le déficit du commerce extérieur est de même ampleur qu'en 1982. L'enjeu de la politique est de résoudre cette contradiction très française: des fins de mois difficiles dans un pays qui vit au-dessus de ses moyens. »

Travailler plus

A. M.: « Je rejoins Jean-Marc Daniel sur la question de la quantité de travail que le pays va devoir fournir pour rétablir sa souveraineté. Chaque fois qu'on stimule la consommation, elle se dirige vers l'importation. Notre pays est en situation d'extrême dépendance. Des études concordantes ont montré, à travers soixante produits critiques qui vont des radars de navigation au matériel de levage et de manutention, à quel point il l'était devenu. Il manque 1 million d'emplois industriels en France, qui correspondent à la reconquête de nos parts de marché. »

J.-M. D.: « Il faut assumer quelques mesures simples: mobiliser les gens entre 62 et 67 ans, en reportant l'âge de départ à la retraite, ou augmenter la durée du temps de travail entre 25 et 50 ans en valorisant en contrepartie les droits à retraite. C'est ce

qu'avait laissé entendre le candidat Macron lors de la campagne électorale de 2017. »

Concurrence et politique

J.-M. D.: « Lors de la campagne présidentielle de 2012, Arnaud Montebourg a dit, à propos de Nicolas Sarkozy, qui se disait le président du pouvoir d'achat: "Xavier Niel a fait plus pour le pouvoir d'achat en cinq ans que Nicolas Sarkozy." Qu'avait fait Niel [*actionnaire du Monde à titre individuel*]? Il avait introduit plus de concurrence. Pour avoir du pouvoir d'achat, il faut maintenir des politiques de concurrence efficaces. »

A. M.: « Autant on a besoin d'une politique concurrentielle quand la rente se transforme en vol lié à la prise de pouvoir sur le marché, autant, dans d'autres secteurs, c'est une politique anticoncurrentielle qu'il faut. Nous avons besoin d'aider les producteurs pour qu'ils puissent reconstruire une industrie, et d'instaurer un protectionnisme de la commande publique. C'est le modèle SpaceX NASA, avec lequel les Américains ont mis Ariane en difficulté. Ce qui suppose le retour de la politique. Quand j'étais ministre de l'industrie, le président de l'Autorité de la concurrence, fonctionnaire de très haut niveau pour qui j'ai grande estime, est venu m'apporter un rapport sur le cartel des constructeurs automobiles, sur les pièces détachées. J'avais Renault en difficulté et Peugeot en faillite. Il me dit: "C'est inadmissible, je vais prendre un avis." Je lui ai dit: "Monsieur le Président, le ministre de l'économie, ce n'est pas vous, c'est moi. Aujourd'hui, l'économie de l'automobile est en difficulté. Vous n'allez pas en plus les embêter sur les prix sur les pièces détachées. Vous voudrez bien procéder au classement vertical." Une administration applique des règles, une autorité politique fait des choix. »

J.-M. D.: « Je trouve qu'il y a une contradiction à réclamer le protectionnisme et à dé-

fendre le pouvoir d'achat. Le protectionnisme consiste à augmenter les prix, soit par l'intermédiaire de droits de douane, payés par le consommateur du pays qui met les droits de douane en place, soit sous des formes diverses, au travers de contingentements ou de garanties de prix, accordés au producteur national. Le protectionnisme, c'est de la baisse de pouvoir d'achat. »

Dette et épargne

A. M.: « Alors que la mondialisation commence à toucher à sa fin, que le retour des nations est réel, que les continents recommencent à s'organiser pour se protéger, que les taxes carbone vont s'instaurer, vous allez avoir une relocalisation. Les prix vont donc augmenter. Nous allons devoir assumer les prix que nous acceptons de voir augmenter. Quels sont les relais de diminution des prix? Que restera-t-il? Il ne restera plus que la technologie. Il va falloir financer la transition écologique: la mutation de tout l'appareil industriel, du bâtiment, de la mobilité. Aucun agent économique privé ne peut le faire. Il va falloir dire qu'on va vivre avec de la dette, en maîtrisant l'inflation. »

J.-M. D.: « Le problème, ce n'est pas que nous ayons besoin de financement et de créer de la monnaie pour davantage investir. Nous avons besoin de réorienter l'épargne. Vous le disiez vous-même: la masse des plus-values réalisées dans l'immobilier est invraisemblable. Il faut que cette épargne, au lieu de financer les dettes publiques, l'augmentation de l'immobilier et les bulles boursières, s'oriente vers l'investissement de la transition énergétique. Ces politiques de taux d'intérêt très bas détruisent même la notion du temps. C'est une vision du monde insupportable. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE ESCANDE ET FRANÇOISE FRESSOZ

Michel-Edouard Leclerc: « L'accessibilité par du petit prix »

Le distributeur défend son approche des prix bas au service de ses 18 millions de clients

Le président du comité stratégique des centres E. Leclerc revendique le rôle de la grande distribution dans les problématiques de pouvoir d'achat et de consommation responsable

Vos magasins vont-ils suivre l'inflation en acceptant les hausses de prix de 6 % à 7 % demandées par les industriels, alors que les négociations annuelles se terminent le 1^{er} mars?

La négociation se passe plutôt bien. Les distributeurs jouent le jeu. Les industriels doivent être transparents pour repérer, d'un côté, le non-négociable prévu par la loi Egalim 2, c'est-à-dire la matière agricole, et, de l'autre, le négociable. Dans ce jeu, les petits cachent les gros. La petite matière agricole a tendance à masquer la marge de l'industriel. L'inflation s'élèvera à 4 % à la fin des négociations. L'Insee évoque déjà un taux d'inflation de 3,5 %. Dès que nous mettrons en rayon les nouvelles hausses de prix, nous serons à 4 %, et probablement à 4,2 % ou 4,3 % en avril. Nous n'atteindrons pas l'inflation allemande, car la nôtre est minorée par le blocage du prix de l'électricité et la compensation du prix de l'énergie, sachant que l'énergie

et les transports représentent 17 % de l'indice de consommation. C'est le taux d'inflation qui touchera les Français. Quel commerçant a augmenté ses prix de 4 % à 5 % depuis dix ans?

Les agriculteurs ont mal réagi à la baguette à 29 centimes. Certains vous reprochent de détruire de la valeur...

La confusion est fréquente entre le prix et la valeur. A l'heure actuelle, E. Leclerc est le premier distributeur des foires aux vins. Quand j'écoute M^{me} Lambert de la FNSEA, en vendant la baguette premier prix à 29 centimes, je casse la valeur et le chemin de construction de cette valeur. Mais tous les distributeurs ont des premiers prix étant donné qu'il y a des pauvres, des gens qui ont besoin de ces premiers prix. Le premier prix ne dit pas la valeur travail. Il dit la valeur d'accessibilité à l'alimentation.

En même temps, E. Leclerc est le premier vendeur de baguettes traditionnelles à 80 centimes. L'un n'empêche pas l'autre. Dans la foire aux vins, nous proposons des vins de premier prix, d'entrée de marché, à 5 et 6 euros, mais nous sommes les premiers vendeurs de grands crus en France. Les distributeurs français sont tous d'accord pour laisser passer les hausses de prix agricoles, et pas seulement les hausses de prix agricoles françaises. E. Leclerc, qui possède ses propres abattoirs, achète tout son porc en France et 80 % en Bretagne. La gestion de la politique agricole dé-

pend de l'Etat et d'un syndicat majoritaire. C'est un budget de 9 milliards d'euros de transferts et de subventions. Si nous gérons ce budget tous les deux, il n'y aurait pas de pauvres dans l'agriculture. Nous avons un problème de répartition, avec des difficultés structurelles de taille d'entreprise, de réseau, de coopératives qui ne sont pas des coopératives. La loi Egalim 2 ne résoudra pas tous ces sujets. Elle ne fera pas remonter le cours du porc si celui-ci descend parce que les Chinois ne l'achètent plus alors que nous avons investi.

L'essor de la grande distribution à partir des années 1990 correspond à celle de la désindustrialisation de la France. L'une est-elle la cause de l'autre?

Non. La désindustrialisation a commencé dans des secteurs que nous ne vendions pas, comme la voiture et le textile. Ma mère a essayé de lancer les centres Leclerc textiles. A part quelques PME du Choletais ou des Vosges, nous n'avons jamais été livrés par les grandes marques de textile. Dans l'électroménager, toutes les marques construisaient en Chine, et ne nous livraient pas. C'était la période des refus de vente. Les industriels ne voulaient pas que nous fassions du prix bas sur leurs marques alors qu'ils avaient déjà délocalisé leur production au Maghreb, en Turquie et en Chine. Nous les avons court-circuités. Nous sommes allés à Shenzhen et nous avons remis leur marge dans

des marques propres. C'est ce qui a fait le succès de Decathlon. Aucun distributeur ne se sent coupable de délocalisation. Nous l'avons subie.

Dans dix ans, E. Leclerc sera-t-il toujours un casseur de prix?

Mon discours est celui de l'accessibilité et non celui du hard discount ou du petit prix qui tire le marché vers le bas. C'est la possibilité de mélanger des pâtes de premier prix avec un grand cru. Leclerc étend le champ de ses gammes, dans les hypers, drives, relais et la livraison à domicile. Nous nous donnons 2025 pour bien étayer ce réseau. Nous avons beaucoup investi dans la logistique depuis quatre à cinq ans. Nous pensons apporter aux Français des produits plus vertueux, ce qui suppose des partenariats avec des industriels. Je pense que nous sommes moteurs de cette révolution. Mon horizon n'est pas Aldi, Lidl, ce n'est plus Auchan. C'est un peu Carrefour qui revient. Nous allons dire Amazon, comme symbole. Ce sont les plates-formes où l'on pourra retrouver des commerçants, des services et de l'information, des fournisseurs qui se mettent sur une plate-forme pour désintermédiar la grande distribution, les grossistes, etc. Ma mission est que tout ce que je pourrai vendre, nous allons essayer de le vendre moins cher que les autres. L'inflation est de retour. Nous avons notre rôle à jouer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR P. ES. ET F.F.

Piocher dans son épargne avec adresse

Retirer de l'argent de ses placements peut coûter cher en rendement et en impôts

Maitriser ses finances n'est pas toujours facile et on peut avoir besoin de liquidités de façon imprévue. Dans quels placements puiser? Comment éviter que cette ponction provoque des effets dommageables, voire irréversibles, sur ces derniers? Avant d'agir, plusieurs éléments sont à prendre en compte: la durée du besoin financier, le temps que l'on a pour récupérer les fonds et l'ancienneté du placement.

Commencez par déterminer si ce besoin est temporaire ou définitif. La réponse va limiter le champ des possibles. «Certains placements, comme les livrets d'épargne ou les fonds en euros de l'assurance-vie, permettent de réaliser des allers-retours et autorisent des retraits partiels», détaille Solenne Odier de la Tour d'Artaise, conseillère en gestion de patrimoine au cabinet A2PF. «Mais, parfois, une fois l'argent récupéré, le produit s'interrompt. C'est le cas avec les sociétés civiles de placement immobilier [SCPI] et les plans d'épargne en actions [PEA] de moins de cinq ans.» Pour y revenir plus tard, il faudra se lancer dans une nouvelle souscription.

De combien de temps disposez-vous pour rassembler les fonds? C'est la deuxième question qui se pose. Si les livrets d'épargne offrent une disponibilité immé-

diante, il faut compter quelques semaines pour un retrait sur une assurance-vie. Et parfois plus pour récupérer l'argent après une vente de parts de SCPI.

Sans compter que «pour certains supports, une sortie rapide risque de s'effectuer au mauvais moment, il peut notamment y avoir un manque à gagner ou une perte si l'on vend des actions quand la Bourse est mal en point ou quand on cède un bien immobilier dans un cycle baissier», note Philippe Parguey, directeur général de Nortia.

Les conséquences fiscales

Piocher dans certains placements peut par ailleurs avoir des conséquences fiscales négatives. Un retrait partiel sur un PEA de moins de cinq ans entraîne ainsi, outre la clôture immédiate du plan, une taxation des gains au prélèvement forfaitaire unique (PFU) : 17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8 % d'impôt sur le revenu (IR). Une exonération de l'IR est néanmoins prévue pour des sorties exceptionnelles, en cas de reprise ou de création d'entreprise, de licenciement, d'invalidité ou de mise à la retraite anticipée. Si le retrait intervient après cinq ans, les intérêts ne sont pas soumis à l'IR et l'enveloppe reste ouverte.

Un retrait n'aura a contrario aucun impact fiscal sur un livret

UN RETRAIT PARTIEL SUR UN PEA DE MOINS DE CINQ ANS ENTRAÎNE, OUTRE LA CLÔTURE IMMÉDIATE DU PLAN, UNE TAXATION DES GAINS AU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE

défisicalisé, comme le Livret A (rémunéré à 1 %), le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), au même taux, le Livret d'épargne populaire (LEP) à 2,20 %, etc., puisque ceux-ci ne sont soumis ni à l'IR ni aux prélèvements sociaux. Sans frais et 100 % liquides, «ils ont justement été garnis pour servir d'épargne de précaution, en cas de dépenses imprévues», indique Emmanuel Klein, conseiller en gestion de patrimoine chez Patrimmofo.

La souplesse de l'assurance-vie

Même sort pour les livrets bancaires que l'on peut vider sans état d'âme sachant que leurs minuscules intérêts (0,09 % brut en moyenne, selon la Banque de France) sont plus est fiscalisés (au PFU ou, au choix, aux prélèvements sociaux de 17,2 % et au barème classique de l'impôt sur le revenu).

L'épargne logement peut aussi constituer un levier à activer. Mais attention: tout retrait d'un plan épargne logement (PEL), peu importe le moment, entraîne sa clôture. Mieux vaut donc éviter, dans la mesure du possible, de se servir dans un vieux PEL, ceux ouverts avant février 2015 profitant d'un taux d'au moins 2,5 % (contre 1 % pour ceux ouverts depuis mi-2016). «Il serait dommage de se priver définitivement de cette rémunération boostée, garantie et sans risque», signale M. Klein.

A garder en outre à l'esprit: en cas de sortie avant les deux ans du PEL, vous ne bénéficierez pas du taux prévu, les intérêts sont recalculés au taux du compte épargne logement (CEL), soit 0,75 % brut actuellement. Et si vous cassez votre PEL avant ses trois ans, vous n'aurez pas le droit d'obtenir un prêt immobilier à taux «privilegié» (variable selon l'année d'ouverture du plan). «Ce n'est pas gênant, car le taux du prêt du PEL est plus élevé que celui des crédits proposés par les banques», rappelle M. Klein.

L'assurance-vie offre aussi de la souplesse: on peut piocher dans un contrat à tout moment, même s'il n'a pas huit ans. Mieux vaut le faire dans les fonds en euros dont la rémunération est souvent maigrelette (1,30 % en moyenne en 2020, selon France Assureurs). «Il conviendra d'être vigilant sur la fiscalité liée aux dates de versements et à l'ancienneté du contrat», avertit Jérôme Rusak, président de L & A Finance.

Rien n'empêche de récupérer des fonds dans la partie en unités de compte du contrat, notamment si le besoin financier s'annonce durable. «Il faudra arbitrer entre rentabilité et fiscalité. Il sera parfois plus opportun d'encaisser ses plus-values, pas ou peu fiscalisées, plutôt que de sacrifier trop tôt un placement qui n'a encore rien donné et auquel il faut laisser du temps», souligne Yves Mazin, cogérant du cabinet de gestion de patrimoine Version Patrimoine.

Autre piste: solliciter une avance au gestionnaire de son assurance-vie. Cela s'apparente à un prêt de votre assureur, d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans. Le montant ne peut excéder 60 % à 80 % de l'épargne placée, avec un coût de 2 % à 3 %. Avantage: l'antériorité fiscale du contrat reste intacte. Les fonds s'obtiennent en deux à trois semaines. ■

LAURENCE BOCCARA



SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAÏS

«Phishing» et aveu du client

N'avouez jamais!», cria le criminel Davinain, sous la guillotine. Un mauvais esprit pourrait donner ce conseil aux clients des banques, victimes de débits frauduleux après une opération de «phishing», ou «hameçonnage»... Ils n'ont en effet aucun intérêt à reconnaître qu'ils ont confié leurs données confidentielles à des pirates, après avoir «mordu à l'hameçon» de courriels falsifiés: les banques considèrent qu'il s'agit d'une «négligence grave», justifiant qu'elles ne les remboursent pas. Si, devant le juge, ils nient cette faute, c'est à la banque qu'il revient, selon la jurisprudence de la Cour de cassation, de prouver qu'ils ont divulgué ces données confidentielles. Or, comme cela lui est quasiment impossible, elle sera condamnée à les indemniser.

Si, en revanche, ils avouent avoir répondu à un courriel suspect, la banque pourra être autorisée à ne pas les rembourser: depuis le 28 mars 2018, la Cour de cassation juge en effet que le client commet une négligence grave lorsqu'il répond à un courriel comportant des «indices» permettant à «un utilisateur normalement attentif de douter de [sa] provenance». Elle exige des tribunaux qu'ils examinent ces indices, comme le rappelle l'affaire suivante.

LE COURRIEL CONTIENT DES INDICES FAISANT DOUTER DE SA PROVENANCE

Le 28 décembre 2017, M. X constate que son compte au Crédit mutuel a été débité de 2 600 euros, pour des achats dont il n'est pas l'auteur. Réalisant qu'il a été victime de phishing, il transmet à sa banque le courriel auquel il a, de crainte de voir ses achats à distance bloqués, répondu.

Bien que ce message soit censé provenir du Crédit mutuel, dont il affiche le logo, il est expédié par une certaine «laetitia@decathlon.fr». Son objet est «SPAM vous écrit». Son texte comporte des fautes de français («adhérer à la nouvelle réglementation», «vous pouvez plus»). Sa syntaxe est défectueuse d'un bout à l'autre, et son contenu est faux, puisqu'il fait référence à un avertissement sur un risque de blocage, qui n'a pas été donné. La banque considère que M. X aurait dû s'interroger sur sa provenance, et refuse de le rembourser. Le tribunal d'instance de Lens (Pas-de-Calais), devant lequel celui-ci l'assigne, la condamne à le faire. Il lui reproche de ne pas prouver que M. X, qui dit avoir été «trompé», a fourni ses informations «en pleine connaissance de cause».

Le Crédit mutuel se pourvoit en cassation. Il affirme que le tribunal aurait dû examiner le courriel, afin de juger s'il comportait des indices permettant de faire douter de sa provenance. La Cour lui donne raison, le 24 novembre 2021. Elle casse le jugement et renvoie les parties devant le tribunal de proximité d'Arras (Pas-de-Calais), afin qu'il rejuge l'affaire. Si M. X, faisant preuve de mauvaise foi, n'avait pas avoué, il se serait sans doute déjà remboursé. ■

5

C'est le nombre d'années qu'il faut attendre pour commencer à puiser dans son plan d'épargne entreprise (PEE), les sommes placées (participation, intéressement...) étant bloquées pour cette durée. Les montants devenus disponibles figurent sur le relevé annuel du salarié. Quelques cas de déblocage anticipé sont toutefois prévus - mariage, troisième enfant, achat de résidence principale, etc. Ils doivent intervenir dans les six mois suivant l'événement. Les déblocages anticipés sont exonérés d'impôt sur le revenu mais soumis aux prélèvements sociaux.

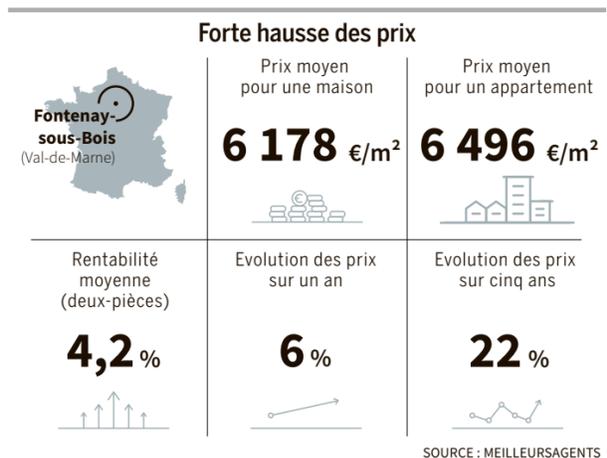
IMMOBILIER

Fontenay-sous-Bois: la course aux pavillons près de Paris

Les agences immobilières, depuis quelques années, on ne voit qu'elles ou presque au sortir de la gare RER de Fontenay-sous-Bois, à quelques kilomètres au sud-est de Paris. «Il y a eu un véritable virage en 2018, les médias ont commencé à parler de la ville et les gros réseaux d'agences se sont implantés», raconte Laurent Cometta, directeur des entités LC Immo de la commune, il travaille ici depuis vingt ans.

Le marché immobilier dans cette ville du Val-de-Marne est pourtant très tendu: «Les terrains pour construire sont très difficiles à trouver et les maisons sont prises d'assaut», constate Christophe Olivier, notaire. «Parmi les communes toutes proches de la capitale, Fontenay-sous-Bois est l'une de celles qui disposent du plus grand nombre de maisons. Juste à côté, à Vincennes, il n'y a presque que des appartements», ajoute-t-il.

Une frénésie qui se ressent sur les prix. En cinq ans, ils ont augmenté de 22 % dans la ville, selon Meilleursagents. Avec une grande disparité selon les quartiers. «Il y a cinq grandes zones immobilières: le Val-de-Fontenay, populaire, avec beaucoup de bureaux et des prix sous les 5 000 euros le mètre carré, le Plateau, où l'on trouve encore quelques pavillons dans les 5 500 euros le mètre carré, les Rigollots, avec de nombreux commerces, autour des 6 000 euros, Le Village, plébiscité pour son côté



province, à 7 000 euros le mètre carré, et la zone près du bois de Vincennes, où les prix peuvent dépasser les 9 000 euros», précise M. Cometta.

Bonus du quartier Village, sur les hauteurs de la ville: la vue panoramique sur la capitale. De quoi séduire une clientèle familiale à la recherche d'un appartement, ou d'une maison avec un bout de terrain, dans l'ancien... Ou dans le neuf. Car, si elles sont rares, on trouve encore à Fontenay-sous-Bois quelques opérations de promotion, comme la résidence Saint-Germain, du promoteur MDH, dans le Village.

Le projet sera construit sur d'anciens pavillons et doit permettre de réaliser, fin 2023, 35 appartements et deux maisons

de ville d'une centaine de mètres carrés. Les prix vont de 6 600 euros à 7 000 euros le mètre carré en TVA à taux plein. La moyenne dans la ville est estimée, dans le neuf, à 6 700 euros par le promoteur Cogedim.

La ligne 1, un serpent de mer

«Mais, comme dans l'ancien, il y a de grosses différences de prix entre le Val-de-Fontenay, à 5 800 euros, et le bois, où l'on est plutôt à 10 000 euros», précise Matthieu Boniak, directeur commercial Cogedim Paris Métropole, qui commercialise des appartements dans le cadre d'une opération singulière, les Domaines des Belles Vues. «Nous proposons plus de quarante appartements en bail réel solidaire, un dispositif inno-

vant, qui dissocie la propriété foncière de celle du logement bâti pour réduire le prix de vente. Si l'acquéreur est éligible à la TVA réduite à 5,5 %, il peut réaliser une économie d'environ 40 %», souligne-t-il.

Si la majorité des achats concernent la résidence principale, selon M^e Olivier, les investisseurs tentent aussi leur chance. Le rendement moyen est estimé à 4,2 % par Meilleursagents pour un T2 (loyer moyen: 22,50 euros le mètre carré). «La ville est très bien desservie, avec deux stations de RER (sur les lignes A et E). On peut rejoindre la gare parisienne de Châtelet-les-Halles en moins d'un quart d'heure. Il y a aussi des lignes de bus, et peut-être, bientôt, la ligne 1 du métro», précise le notaire.

A l'horizon 2035, cette dernière devrait gagner le territoire, avec deux nouvelles stations prévues près du quartier du Plateau: Les Rigollots et Val-de-Fontenay. Un serpent de mer pour les habitants, ce projet de prolongation étant régulièrement agité puis abandonné depuis... 1934.

Si les pouvoirs publics semblent décidés à passer à l'acte, cette fois, des familiers du bois sont opposés au projet. Une pétition en ligne réunit environ 65 000 signatures contre les travaux. Le collectif qui l'a lancée, Touche pas à mon bois, craint que le chantier ne mette à mal près de 20 000 mètres carrés du bois de Vincennes. ■

LUDOVIC CLERIMA

CLIGNOTANT



RELANCE Un label peu connu

Les Français ne sont que 16 % à avoir entendu parler du label Relance, selon un sondage IFOP pour l'Union financière de France. Et parmi eux, seuls 5 % disent savoir «précisément de quoi il s'agit». Les moins de 35 ans sont mieux informés - 26 % en ont entendu parler. Lancé par le ministère de l'économie en octobre 2020, ce label, arboré par plus de 200 fonds d'investissement, incite les ménages à placer leur épargne dans des entreprises françaises, petites et moyennes. Le sondage a été réalisé fin décembre 2021, en ligne, auprès de 1 505 personnes majeures.

QUESTION À UN EXPERT

Que risque un couple achetant sa maison en indivision?

OLIVIER ROZENFELD, président de Fidroit

Nombre de propriétaires découvrent, en se séparant, que le mode de financement de leurs acquisitions immobilières était une bombe à retardement... Ces risques existent autant pour des époux séparés de biens que pour des concubins ou partenaires de pacs en régime séparatiste achetant en indivision. Les juges ont déjà eu à statuer: celui qui a tout remboursé, intérêts compris, peut avoir à supporter une indemnité pour récupérer le bien! Car la propriété de chacun est déterminée selon la proportion indiquée dans l'acte d'acquisition, quelles que soient les modalités de financement. Vous pouvez solliciter le remboursement d'une créance au titre de votre financement. Mais, en présence d'un emprunt, les règles de l'indivision primeront sur celles du régime matrimonial. L'évaluation de la créance, laissée à l'appréciation du juge, ne sera pas strictement calquée sur la valeur acquise par le bien financé, d'autres critères seront retenus. Au-delà des problématiques d'évaluation de cette créance, deux fondements peuvent faire échec à toute indemnisation: la contribution aux charges du mariage, et l'existence d'une donation. Tout va dépendre des circonstances de l'acquisition. Mais ce sont autant de sources de conflit si vous vous séparez. Une solution est de faire coïncider en amont la proportion financée avec la part de propriété acquise. ■

Eileen Gu, nouvelle idole très politique des Chinois

La skieuse acrobatique, née aux Etats-Unis, a obtenu une troisième médaille aux JO. Elle est une « icône » en Chine, le pays de sa mère, mais l'ambiguïté sur sa nationalité demeure

PÉKIN - correspondant

En se parant une nouvelle fois d'or, vendredi 18 février, lors de l'épreuve de halfpipe, dix jours après sa première médaille d'or en big air et, entre-temps, une médaille d'argent en slopestyle, la skieuse acrobatique Eileen Gu a confirmé son statut de star en Chine, pays pour lequel elle concourt.

Vendredi, un nombre inhabituel de spectateurs se trouvaient d'ailleurs en bas de la piste pour célébrer l'événement. C'est que Eileen Gu, Gu Ailing en chinois, est une « icône » selon la propagande de Pékin. En partie parce qu'elle est la première à apporter au pays l'or olympique lors d'une épreuve de neige. Mais surtout en raison de son parcours : Eileen Gu est née en septembre 2003 aux Etats-Unis, de mère chinoise et de père américain. Entraînée par sa mère dès l'âge de 3 ans, elle commence à concourir pour les Etats-Unis avant d'annoncer, en juin 2019, qu'elle participera aux JO sous les couleurs de la Chine. Une vraie prise de guerre pour Pékin. Elevée aux Etats-Unis, admise en 2022 à l'université Stanford, parfaitement bilingue, pianiste et même participante, durant ses vacances en Chine, à des olympiades de mathématiques, elle est la parfaite incarnation du rêve chinois.

Sa première médaille a suscité une telle vague de commentaires de la part des fans sur la plateforme de micromessagerie Weibo qu'elle a entraîné une panne temporaire du site. Le ministère des

transports a même fait savoir qu'il avait écrit à la grand-mère d'Eileen pour la féliciter de s'être rendue aux Etats-Unis afin de s'occuper de sa petite-fille quand celle-ci était enfant. L'identité du père d'Eileen Gu n'a pas été révélée, mais sa mère l'a élevée seule, ce qui rend l'histoire encore plus fascinante dans une Chine encore très conservatrice.

Déjà égérie de nombreuses marques en Chine et aux Etats-Unis, la jeune femme de 18 ans déjà multimillionnaire va voir sa cote encore monter, après ces Jeux. Le seul problème est que rien ne dit que la « princesse des neiges » est réellement chinoise. Aux questions des journalistes sur le sujet, Eileen Gu répond invariablement : « *Personne ne peut nier que je suis américaine. Je me sens américaine aux Etats-Unis et chinoise en Chine.* »

Dans le climat de guerre froide que se livrent les deux pays, la question est d'autant plus sensible que la Chine refuse la double nationalité. Pékin aurait-il fait une exception pour le jeune prodige ? Pas forcément. Sollicité par la BBC, le consul général chinois à

Eileen Gu célèbre sa médaille d'or en halfpipe, le 18 février, à Zhangjiakou.

DYLAN MARTINEZ/REUTERS

New York a déclaré que l'athlète avait dû être naturalisée ou obtenir un visa de résident permanent. Depuis, la propagande commence à prendre ses distances.

Le 13 février, Hu Xijin, éditorialiste au *Global Times*, un journal du Parti communiste, écrit sur Weibo : « *L'opinion publique doit faire preuve de modération, se garder de tout patriotisme. Dire qu'elle fait honneur à sa patrie n'est pas approprié. Mieux vaut dire qu'elle fait honneur à l'équipe chinoise. Elle vient d'avoir 18 ans. Elle va probablement vivre aux Etats-Unis dans les années qui viennent.* »

Image trompeuse

Eileen Gu connaît manifestement le système chinois. Hormis la conférence de presse réglementaire après sa première victoire, c'est au site Internet du Comité central pour l'inspection disciplinaire du Parti communiste chinois que la skieuse a accordé sa seule interview. Un choix étonnant pour une jeune femme qui, aux Etats-Unis, avait pris position en faveur du mouvement Black Lives Matter, mais aussi pour cette commission, surtout connue pour traquer les turpitudes fiscales des célébrités chinoises. Pour le *Global Times*,

Pour devenir une nation qui compte dans le sport, Pékin est prêt à naturaliser quelques sportifs de haut niveau

Biathlon : la surprise dorée de Justine Braisaz-Bouchet

A la 40^e place sur l'épreuve individuelle et 48^e du sprint, la Française de 25 ans a décroché une médaille d'or inattendue sur la mass start

ZHANGJIAKOU (CHINE) - envoyé spécial

À la fin de la course, personne n'aurait misé sur elle. Trop irrégulière au tir pour envisager sérieusement la victoire dans la mass start féminine des Jeux olympiques de Pékin. Et puis le vent s'est invité, ajoutant une part de loterie à cette course rassemblant les trente meilleurs biathlètes, l'épreuve reine de ces Jeux. Vendredi 18 février à Zhangjiakou, Justine Braisaz-Bouchet est passée à travers les rafales pour devenir, à 25 ans, championne olympique de mass start, devant les Norvégiennes Tiril Eckhoff et Marte Olsbu Røiseland. Les autres Françaises engagées, Julia Simon, Anaïs Chevalier-Bouchet et Anaïs Bescond ont terminé respectivement 6^e, 19^e et 29^e de la course.

La victoire de la Savoyarde, licenciée aux Saisies, s'est construite lors du troisième des quatre tirs de cette course de cinq boucles de 2,5 km. Alors qu'elle était à plus d'une minute d'Eckhoff et de Røiseland, qui allaient respectivement tourner deux et trois fois sur l'anneau de pénalité, Justine Braisaz-Bouchet a lâché sans comple-

xes et sans erreur les cinq balles de son chargeur. Elle ressortait alors en tête, dans le même temps que Røiseland et devant une meute de poursuivantes. Mais cette saison, la Française est, avec la Suédoise Elvira Öberg, la meilleure sur les skis. Lors du quatrième et dernier tir, Braisaz-Bouchet, capable du meilleur comme du pire derrière la carabine, ne se pose pas de question : 4 sur 5. Aucune de ses adversaires ne fera mieux.

Surcroît de fraîcheur

Jean-Paul Giachino et Patrick Favre, les deux entraîneurs de tir de l'équipe de France, peuvent se prendre dans les bras : Justine Braisaz-Bouchet est championne olympique, elle ne sera plus rejointe. « *Je me suis dit avant la course que c'était mes deuxièmes JO, peu importe ce qu'il se passait, j'étais juste heureuse d'être là et j'avais énormément de chance* », a déclaré la Française à l'arrivée.

Cette médaille d'or représente le premier titre international majeur pour Justine Braisaz-Bouchet. Depuis sa première victoire individuelle en Coupe du monde, au Grand-Bornand, en 2017, la biathlète a souvent dû combattre, par le passé, ses doutes et ses fragilités

émotionnelles sur le pas de tir. Quarantième sur l'individuel et 48^e du sprint, elle n'avait pris part ni au relais ni au relais mixte à Pékin. Un surcroît de fraîcheur pour la course des reines.

Le titre de Justine Braisaz-Bouchet sauve la prestation d'ensemble des Bleues pendant ces Jeux. Après la médaille d'argent du relais mixte, seule Anaïs Chevalier-Bouchet était parvenue à monter sur le podium olympique (argent sur l'individuel, le 7 février). Depuis, les Françaises allaient de déception en déception. Lors du sprint, le 11 février, Anaïs Bescond, arrivée 9^e, fut la meilleure du clan tricolore, quand les autres plongeaient dans les profondeurs du classement. Deux jours plus tard, Julia Simon, malgré une excellente remontée – 21 places gagnées –, ne pouvait faire mieux que 8^e sur la poursuite. Et les Bleues se sont effondrées lors du relais, mercredi, seulement sixièmes.

Avec cette nouvelle médaille, le biathlon français prouve une fois de plus qu'il reste le principal pourvoyeur de médailles pour l'équipe de France. Le total de six médailles obtenu à Vancouver est déjà battu. ■

NICOLAS LEPELTIER



« *le fait que des athlètes interculturels représentent la Chine et bénéficient d'un très large soutien de la jeune génération reflète l'ouverture d'esprit du pays* ». Mais l'image d'une Chine adepte de la mixité culturelle que véhicule cette jeune femme est trompeuse.

La Chine reste un pays fermé aux étrangers. On n'en recense que 845 000 en 2020. Surtout, les naturalisations sont quasi inexistantes. Le recensement de 2010 indique que seuls 1 448 étrangers naturalisés vivaient à cette date en Chine. On ne dispose pas de chiffre plus récent, car le recensement de 2020 ne fournit plus cette donnée. Dans le meilleur des cas, les étrangers peuvent obtenir, sous

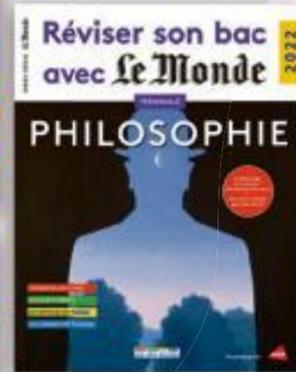
des conditions bien précises, un certificat de résident permanent, la Chine ne les délivrant cependant qu'au compte-gouttes : 1 576 en 2016, dernière année connue.

Mais, pour obtenir des titres ou des médailles et devenir une nation qui compte dans le sport au niveau mondial, Pékin est prêt à naturaliser quelques sportifs de haut niveau. C'est aux Jeux olympiques de 2008 qu'un premier sportif naturalisé avait concouru sous le drapeau chinois. Il s'agissait du cavalier britannique Alex Hua Tian, né de père chinois et de mère britannique. Le phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années. Sur ces JO d'hiver, 13 des 23 joueuses de l'équipe féminine de

hockey sur glace sont naturalisées. C'est également le cas de 15 des 25 hockeyeurs.

Une autre Américaine, née en Californie de deux parents chinois et qui, elle aussi, concourt pour la Chine, Zhu Yi, a été durant ces Jeux sous les feux des projecteurs. Mais celle-ci a eu la malchance de tomber pendant les épreuves, ce qui lui a valu des injures sur les réseaux sociaux au point que le site Weibo a annoncé avoir fermé 850 comptes et détruit 41 000 posts « *fauteurs de troubles* ». Il ne fait pas bon perdre en Chine quand vous êtes naturalisé ou que les Chinois pensent que vous l'êtes. ■

FREDERIC LEMAITRE



RÉUSSIR LE BAC
AVEC *Le Monde*

Les sujets corrigés, les cartes mentales pour mémoriser les notions essentielles.
Nouveau : les podcasts des cours à télécharger et à écouter.

En vente chez vos marchands de journaux, en librairie ou sur [lemonde.fr/boutique](https://www.lemonde.fr/boutique)

En coédition avec
rue des écoles

En partenariat avec



Michel Deguy

Poète et philosophe

Pour Michel Deguy, qui est mort le 16 février, à Paris, à l'âge de 91 ans, la poésie ne fut pas un camp retranché, menacé par les autres disciplines, ou en concurrence avec elles. Universitaire, philosophe, essayiste, éditeur... il le fut autant que poète. La poésie, sa poésie, furent toujours associées à la raison. Il parlait même de « *pensée-poésie* ». Ainsi, par ces activités convergentes, il sut enrichir et étendre le champ de ce qui restera cependant son mode d'expression privilégié : « *Le savoir ne m'est plus que poème effrité...* », disait-il. Et aussi, dans la même direction : « *Un poème ne s'achève dans aucun savoir.* » Rien d'éthéré, de distant ni même d'abstrait chez cet écrivain qui se voulait « *géopoéticien* », attaché, avec tous les moyens de la pensée et de la langue, à l'expérience concrète du monde, dans son histoire comme dans sa géographie.

A ses débuts, en 1960, dans son deuxième recueil, *Fragments du cadastre* (Gallimard), il écrivait que le poète « *veut écouter le précipice, la pente, l'orage, la colline, hérauts de l'être, et qui lui annoncent de quelle manière il est au monde* ». Le titre de l'un de ses recueils, publié en 1988, doit être rigoureusement entendu : *La poésie n'est pas seule* (Seuil).

Proche de Jacques Derrida

Né à Paris le 23 mai 1930, Michel Deguy fait ses études au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), puis à Louis-le-Grand. Reçu à l'agrégation de philosophie en 1953, il enseigne une dizaine d'années dans plusieurs lycées parisiens, puis une trentaine à Vincennes, à l'université Paris-VIII, où il termine sa carrière. Proche de Jacques Derrida, il préside parallèlement, de 1989 à 1992, le Collège international de philosophie, puis la Maison des écrivains, jusqu'en 1998.

En 1969, il est présent aux mémorables Séminaires du Thor, en Provence, organisés par René Char, avec, en invité vedette, Martin Heidegger ; il avait participé (avec François Fédier) à la traduction de l'essai du penseur allemand, *Approche de Hölderlin* (Gallimard, 1962).

En juin 1977, il crée, notamment avec Jacques Roubaud, la revue *Po&sie*, éditée chez Belin, que l'on peut considérer, après plus de cent cinquante numéros, comme la meilleure publication en cette matière, la plus ouverte aussi aux autres langues et contrées. Dans l'esprit du fondateur, il s'agit de « *faire place aux rapports, aux interjections* » et au « *travail de disjonction et de conjonction de l'écriture poétique* ».

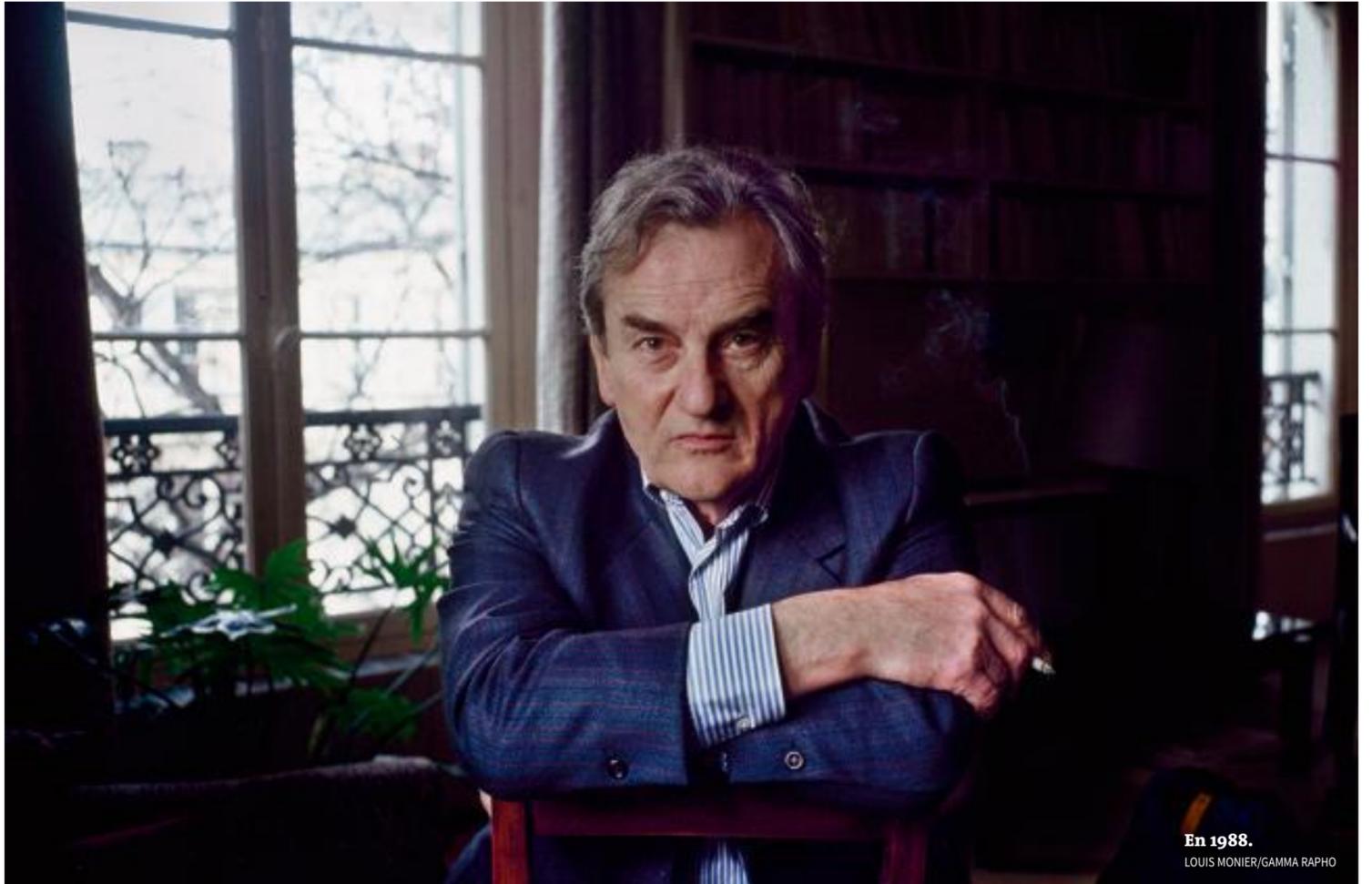
Chez le même éditeur, il crée la collection « *L'extrême contemporain* », qui témoigne de la même ouverture que *Po&sie*, dans les

domaines de l'essai aussi bien que de la création littéraire. Michel Deguy fut également actif au sein des comités de rédaction de deux autres revues importantes, *Critique* et *Les Temps modernes*. Passage également, mais très rapide, à *Tel Quel*, au début de cette publication, en 1961-1962, avant d'en être écarté.

Ecarté, il le fut également, vingt-cinq ans plus tard, de son principal lieu d'ancrage éditorial, Gallimard. C'est cette maison qui publia, d'abord dans la collection « *Le chemin* », de Georges Lambrichs, ses principaux livres, de 1960 à 1986. Durant ces années, il fut aussi l'un des membres du comité de lecture de la maison. C'est par une lettre, signée de Claude Gallimard, que son congé lui fut signifié.

Vivacité de la réflexion

En 1988, il publie *Le Comité* (Champ Vallon), où il fustige « *ces princes qui nous éditent* », avec ironie, et aussi une certaine rancœur à l'égard d'un « *comité d'autant plus croupionneux qu'augmenté de gloires narcissiques et flemmardes* ». Même si les saillies polémiques n'en sont pas absentes,



En 1988.

LOUIS MONIER/GAMMA RAPHO

23 MAI 1930 Naissance à Paris

1959 Premier livre, « *Les Meurtrières* »

1962 « *Poèmes de la presqu'île* »

1981 « *Donnant donnant* »

1988 « *Le Comité* »

1995 « *A ce qui n'en finit pas. Thrène* »

1998 Grand Prix national de poésie

2000 « *La Raison poétique* »

2020 Prix Goncourt de la poésie

16 FÉVRIER 2022 Mort à Paris

l'œuvre de Michel Deguy ne peut sans cesse y être rapportée. Sa poésie est avant tout habitée par la nécessité de se penser elle-même, dans ses instruments autant qu'en fonction de son horizon.

Dans cette réflexion, la philosophie, notamment phénoménologique, demeure centrale. Et cette importance marque l'âge moderne, contemporain, d'une poésie qui « *n'est plus un royaume enchanté ni enchanteur* » (dans *L'Impair*, Verdier, 2001). Et d'ajouter : « *J'ai voulu examiner la raison poétique poursuivie par tous les moyens, comme une capacité, une énergie si l'on veut, qui ne doit compter que sur ses propres forces...* »

A suivre Deguy dans cet examen, on se perd parfois... Comme si l'écrivain réfléchissait à haute voix avec une vivacité que le lecteur, même averti, a du mal à suivre. Mais la part la plus concrète de l'existence ne perd jamais ses droits. Un certain lyrisme, mais sans cesse bousculé, tire même grands profits de ces droits... « *Je voudrais que le poème se fasse roman pour y attirer les gestes de la cuisine, les propos de téléphone, l'emploi du vent, l'insignifiance de*

ce qui nous sépare de la mort. » D'une certaine manière, ce beau livre de deuil – celui de son épouse, Monique – que fut *A ce qui n'en finit pas* (Seuil, 1995) témoigne de cette volonté.

Cependant, il serait injuste de cantonner Michel Deguy à ce lyrisme, accompagné d'un constant retour sur soi. En 1990, par exemple, il publie, cinq ans après la sortie du film de Claude Lanzmann, un recueil collectif, *Au sujet de « Shoah »* (Belin). Les textes qui le composent – notamment ceux de Lanzmann lui-même –, et que Deguy présente avec une très vive intelligence, soulignent l'importance et la portée de cette œuvre qui marquera des générations entières. En 2019, un an après la mort de l'auteur de *Shoah*, pour « *protéger* » l'œuvre et sa mémoire, il rassemble des études et des entretiens dans un livre, *L'Amitié avec Claude Lanzmann* (La Rumeur libre).

Malgré tout, c'est l'ironie, chez Deguy, qui trouve toujours son mot à dire. Les hauteurs conceptuelles cohabitent heureusement avec les grandes plaines du prosaïque. Son érudition est joueuse, passant par les coq-à-l'âne, les sauts et gambades du langage, avec ce constant besoin « *de paradoxaliser les angles de vue, de disloquer les joints, de démonter les stéréotypes...* »

Sa poésie n'a jamais rien de languide, encore moins d'assoupi. Une urgence difficile à définir la tient au contraire éveillée : « *Tout s'est aggravé. La poésie est devenue problématique à elle-même plus qu'elle ne l'a jamais été* » (*Figurations*, 1969). Toujours, la prose guette, menace le poème, pour l'expliquer ou le bousculer. « *La vitesse, afflux de soi dans sa parole vive et véridique, est un critère interne d'authenticité ; en elle se résume, s'exprime, un sujet ; elle rassemble le sujet en le faisant se rassembler* », écrit Deguy dans *La Machine matrimoniale*, son essai sur Marivaux (Gallimard, 1981). Jean-Luc Nancy, dans un numéro que la revue *Critique* a consacré à l'écrivain (« *N'était Deguy* », n° 887, avril 2021) décrit rigoureusement

la langue, le rythme, le style de son ami : « *Il s'exclame, il proclame, il acclame, il déclame, il réclame. (...) Il écrit comme il parle. Il y a chez lui un rapprochement (une feuillure) de la voix bondissante au stylo vibrant, barrant, griffant la feuille. (...) Toutes clameurs distinctes et fugaces, vibrantes et vivaces – non exemptes de patience ni même de lenteur, surgissant dans l'instant et progressant avec calme à travers le bouillonnement...* »

« Hôte des circonstances »

« *Hôte des circonstances* » : c'est ainsi qu'il se qualifia lui-même. Et dans ces colonnes, il y a bien des années, Bertrand Poirot-Delpech précisa : « *La circonstance est sa muse.* » Et le feuilletoniste d'ajouter pertinemment : « *Une pensée que fascine la vitesse doit pouvoir rebondir librement, sans crainte de cuistrerie, sur tout ce qui l'a précédée.* » Mais elles peuvent être aussi tragiques, ces « *circonstances* »... *L'Énergie du désespoir, ou d'une poésie continuée par tous les moyens* (PUF, 1998) ou, plus récemment, *Poèmes et tombeau pour Yves Bonnefoy* (Ed. La Robe noire, 2018) en témoignent.

Parmi une abondante bibliographie, citons les deux volumes d'une anthologie poétique composée par l'écrivain, en 2006 et 2012, dans la collection « *Poésie* / Gallimard ». Dès 1975, Pascal Quignard consacra un essai à Deguy dans la collection « *Poètes d'aujourd'hui* ». Citons également l'ouvrage collectif dirigé par Yves Charnet, *Le poète que je cherche à être. Cahier Michel Deguy* (La Table ronde-Belin, 1996) et l'étude récente, plus philosophique, de Martin Rueff, *Différence et identité. Michel Deguy, situation d'un poète lyrique à l'apogée du capitalisme culturel* (Hermann, 2009).

A la fin de l'année 2016, en même temps qu'un livre d'entretiens approfondis avec Bénédicte Gorrillot, *Noir, impair et manque* (Argol), Michel Deguy publie *La Vie subite* (Galilée), une suite de poèmes dont un ensemble autobiographique, constitué de ce qu'il nomme des « *Biographèmes* ». ■

PATRICK KÉCHICHIAN

« Ce qu'on ne peut pas dire... Il faut l'écrire »

MICHEL DEGUY, décédé le 16 février, à l'âge de 91 ans, fut universitaire, philosophe, essayiste, éditeur... Mais c'est la poésie qui resta son mode d'expression privilégié. Extraits.

Le métronome

Qui bat là/ Une phrase de langue/ Au vent du jeu/ Neume du mètre/ Le balancier confie/ Le temps à la diction/ Rythme seuil il faut/ Qu'une porte en mots/ Soit ouverte et fermée/ Longue brève et pause/ Le temps passe/ Il repassera/ Il y a du comme dans l'être/ Un air de famille un air de rien/ Le courant d'airs/ tourne les pages/ ça ne fait pas un pli/ mais six/ Encore un instant/ Monsieur le lecteur/ Le temps d'un mot nu/ Entre deux tournes/ Ce qui me chante/ Se plie/ Aux calibres des couleurs

Aux heures d'affluence. Poèmes et proses (Seuil, 1993)

Aide mémoire

Ce qui a lieu d'être/ Ne va pas sans dire/ Ce qu'on ne peut pas dire.../ Il faut l'écrire/ La partie donne sur le tout/ Qui donne la partie/ Savoir à quoi ça ressemble/ C'est notre savoir – non absolu/ Il faut de la semblance/ Pour faire de la contiguïté/ Le poème des choses prochaines/ Qu'il faut aller chercher

Gisants (Gallimard, 1985)
et *Poèmes III, 1980-1995* (Gallimard, 1999)

Chant funèbre

« Il n'y a pas de sens à faire son deuil du deuil. Sous l'emprise du deuil la pensée passe (pense) le temps, discontinûment mais tout le long, à mesurer en tout l'étendue de la perte : l'indivision de l'être et d'un être, l'union de l'être et de la perte, la soustraction de l'être à l'être... La mort devient l'ange gardien. Le périr est perceptible. (...) »

Qu'il n'y eut rien d'autre – que le fait qu'il ne s'est rien passé, rien que la brève rencontre et qu'on s'est tout dit ; l'échange de l'interminablement bref en brièvement interminable ; que rien n'eût lieu que ce passage, ce faux tout, détruit par le savoir que ce n'est rien – c'est cela même que chacun évoque en rencontrant l'autre : tu te souviens ? De la pluie, de la moutarde, de sa robe ce jour-là ; et chacun sourit. Et c'est ce rien que nous regrettons. Il n'y a rien que nous ne regrettons. »

A ce qui n'en finit pas. Thrène (Seuil, 1995, réédition revue et augmentée, 2017)

Epigramme

Regrets éternels dit la tombe/ Mais c'est le mort qui parle/ Au fond – c'est le cas de le dire/ Je regrette beaucoup/ de vous quitter/ Je vous perds et c'est cela/ qui me désolait/ Je quitte l'histoire universelle/ avant la fin

Le Sens de la visite (Stock, 2006)

Au Mali, la fin de l'utopie «Barkhane»

Après neuf ans de lutte armée au Mali contre le djihadisme, la France vient d'annoncer le retrait de ses troupes. Retour sur les engrenages qui ont mené à une situation vue comme la fin d'un cycle stratégique

Il est des défaites plus douloureuses que d'autres, surtout quand il s'agit d'examiner les causes d'un échec au long cours. L'histoire des neuf ans d'engagement de la France au Mali dans le cadre des opérations «Serval» à partir de janvier 2013, puis «Barkhane» à partir d'août 2014, reste encore à écrire. Mais s'il est d'ores et déjà un point de convergence, à écouter les acteurs de terrain et les militaires d'active ou retraités, que *Le Monde* a pu interroger, c'est que l'annonce du retrait français, jeudi 17 février, par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, est surtout la fin d'un cycle, la mort d'une utopie politique, diplomatique et militaire.

Les années ont fini par le faire oublier, mais, à l'origine, «Barkhane» est née d'une victoire. Celle de «Serval», un succès éclair, presque parfait, comme on en apprend sur les bancs de l'école de guerre. On est alors en janvier 2013. Un virulent mouvement djihadiste, greffé sur une rébellion touareg – qu'il finit par supplanter –, a commencé à s'aventurer hors du nord du Mali, où on espérait qu'il resterait cantonné. Lorsque les services français se rendent compte qu'il s'est rapproché de la ville de Mopti, sur un axe qui lui ouvre tout droit les portes de Bamako, décision est prise de l'entraver.

C'est François Hollande, alors chef de l'Etat (2012-2017), qui en endosse la responsabilité. Après avoir traîné des pieds, cherché par tous les moyens des alliés afin de ne pas se retrouver seul dans ce désert malien, il s'est rallié aux plans qui lui ont été soumis. Le constat de l'époque est le suivant. Un : il faut mettre un terme à la coûteuse industrie des otages – douze Occidentaux, dont plusieurs Français, sont alors aux mains de groupes djihadistes. Deux : ce business s'appuie sur une base arrière relativement localisée, l'adrar des Ifoghas, où se préparent des attentats menaçant toute la sous-région : «*En deux mois, avec 2 000 hommes et 200 millions d'euros, on estimait que le nettoyage était possible*», relate un ancien officier.

UNE FORME D'EUPHORIE

Or, avec «Serval», l'«*utopie opérationnelle*», selon les mots de ce même officier, devient réalité. Quelque 6 000 militaires français sont mobilisés. Après l'arrêt de la colonne djihadiste le 11 janvier, la reprise de l'aéroport de Gao quinze jours plus tard et la remontée jusqu'à Kidal, d'un point de vue militaire, la question terroriste au nord apparaît, début avril 2013, comme une affaire temporairement gérée. Des trésors logistiques ont été déployés pour ravitailler en eau sur des distances immenses les soldats engagés qui avaient besoin de 10 à 12 litres chacun par jour. Plus de 600 djihadistes ont été tués, une centaine faits prisonniers. Bref, une bataille à garder dans les annales.

La bascule de «Serval» vers «Barkhane» se fait dans cette forme d'euphorie. «*J'avais dit à l'époque qu'il fallait changer de posture ou arrêter*», assure aujourd'hui le général Didier Castres, qui était alors chef du Centre de planification et de conduite des opérations, cœur névralgique de toutes les opérations extérieures («*opex*»), situé dans les entrailles de Balard, à Paris. Pour maintenir l'engagement français et espérer des «*résultats*» à terme, il fallait «*quatre prérequis*», ajoute le général Castres, considéré comme l'une des voix les plus sérieuses sur cette époque charnière : «*Fermer les flux des trafics vers la Libye, obtenir un accord de paix sincère entre le nord et le sud du Mali, s'assurer du soutien réel de*

l'Algérie et s'attaquer aux problèmes de gouvernance». Aucun ne sera jamais acquis.

Il faut dire qu'au même moment un alignement inattendu des planètes va insidieusement pousser la France en avant. Face aux risques de voir sombrer Bamako, les pays voisins du Mali se mobilisent au-delà des espérances de l'état-major des armées : le Tchad détache 2 500 hommes, le Burkina Faso projette seul un bataillon entier, le Niger envoie des moyens aériens. A la demande de Paris, même l'Union européenne entre dans la boucle. Dès le mois de février, elle est en mesure de déployer une mission de formation (EUTM) dont, hasard de l'histoire, le premier commandant sera le général François Lecointre, futur chef d'état-major des armées (2017-2021). Le Conseil de sécurité des Nations unies, lui, valide dès le mois d'avril la création d'une mission de maintien de la paix et l'envoi de casques bleus.

LE VERRU LIBYEN SAUTE

La dynamique politico-militaire est validée par un blanc-seing démocratique. En juillet 2013, une élection présidentielle se tient au Mali. Elle met fin à plus d'un an d'incertitudes politiques, Bamako ayant connu un putsch militaire au printemps 2012. Le président gagnant de ce scrutin, feu Ibrahim Boubacar Keita, dit «*IBK*», très francophile, mais peu doué pour les décisions tranchées, va devenir le principal compagnon de route de l'opération «Barkhane» : jusqu'à l'été 2020, où il sera à son tour renversé.

Sept ans d'un «*long tunnel*», comme le décrit aujourd'hui un gradé de l'armée de terre. D'autant que, dès 2014, la stratégie de la France est prise à revers. En plein lancement de «Barkhane», la Libye sombre dans la guerre civile. Les effets délétères de l'intervention française dans le pays en 2011 pour renverser le colonel Mouammar Khadafi ont fini par avoir raison de sa stabilité. Le verrou libyen saute : c'est la mort du premier «*prérequis*» formulé par le général Castres.

Mais cette année-là est aussi celle du passage de relais entre l'OTAN et l'armée afghane – un type de processus qui suscite encore des espoirs. A Paris, à cette époque, on n'a guère l'intention de s'engager dans les travaux pharaoniques du «*nation building*» à l'américaine, avec la reconstruction complète d'un Etat. On en connaît les écueils, et Paris cherche à tout prix à s'écarter de l'héritage de la «*Françafrique*». Mais un certain nombre d'officiers sont, malgré tout, convaincus qu'avec des plans bien établis, à condition d'avoir dix ans devant soi, il est possible de remettre progressivement sur pied l'armée malienne.

En 2015, la menace djihadiste explose en France et en Europe sous la pression des attentats projetés depuis la zone irako-syrienne. «*Ce contexte a pu pousser à la surenchère dans la lutte antiterroriste*», analyse rétrospectivement Thomas Gassilloud, député La République en marche du Rhône, membre actif de la Commission de la défense et rapporteur du budget de l'armée de terre. Et la France espère encore tenir son deuxième «*prérequis*» : la signature d'un accord de paix entre l'Etat central malien et une partie des groupes touareg du Nord, qui se sont rebellés trois ans plus tôt.

Ces «*accords d'Alger*», négociés sous l'égide de l'Algérie, sont censés être l'un des outils pour marginaliser les djihadistes. Problème : ils vont être, à l'inverse, l'une des sources du malentendu croissant entre Français et Ma-



liens, les seconds considérant que ces accords gravent dans le marbre une forme de partition du Mali, avec une ville de Kidal laissée aux mains des anciens rebelles touareg. Tant pis s'il y a là en partie un jeu de dupes, Bamako ayant toujours négligé cette immense zone désertique.

LES DJIHADISTES GAGNENT DU TERRAIN

C'est à partir de 2016 que l'histoire de «Barkhane» au Mali s'obscurcit. «*Comme dans toutes les guerres de contre-insurrection, le risque est celui de l'arithmétique de la rébellion*», rappelle un ancien militaire resté très investi dans la région. En clair, en cas de dommage collatéral, pour une personne tuée, dix peuvent se lever pour rejoindre les rangs de l'ennemi. Si l'armée française n'a formellement été accusée de dommages collatéraux que bien plus tard, dans des frappes aériennes conduites en janvier et mars 2021, certains de ses choix opérationnels vont finir par enclencher une mécanique similaire.

En raison de limites capacitaires, la France n'a jamais souhaité déployer des hommes dans le centre du Mali, sauf pour de rares opérations. L'état-major des armées redoute aussi d'y être embarqué dans une spirale dangereuse de conflits qui existent depuis longtemps entre la communauté des Peuls et celle des Dogon, au-delà même de la menace terroriste. Mais, à l'exception des spécialistes, ni l'opinion française ni l'opinion malienne ne sauront durant longtemps que cette région est délaissée. Il n'est pas dans les usages des armées de dévoiler leurs zones précises d'intervention, tandis que Bamako se gardera toujours de dire qu'à l'instar du Nord il investit peu politiquement et administrativement dans ce territoire.

Or, progressivement, les djihadistes vont gagner du terrain dans ce centre du Mali. Sous la pression, Bamako finit par encourager la formation de milices communautai-

res, notamment dogon. Cette décision va attiser les violences et fournir des leviers de recrutement aux groupes djihadistes. Tellement que, à partir de 2015, se crée dans ce centre malien la katiba Macina, composée majoritairement de Peuls. Depuis, celle-ci est devenue l'une des plus importantes branches du Groupe de soutien de l'islam et des musulmans (GSIM), aujourd'hui principale émanation d'Al-Qaïda au Sahel.

La naissance officielle du GSIM en mars 2017, deux mois avant l'élection d'Emmanuel Macron, parachève cette montée en puissance des groupes djihadistes. Pour gagner du terrain, les «*groupes armés terroristes*», ou GAT, comme les appellent les militaires français, fonctionnent toujours de la même manière. Village par village, ils imposent la transformation de l'école traditionnelle en école coranique, le port du voile pour les femmes, l'instauration d'une justice fondée sur les règles de la charia et la rupture des liens administratifs avec l'Etat central. Si de nombreux villageois s'y opposent, d'autres cèdent, considérant qu'il peut y avoir plus à gagner qu'à perdre dans ce chantage face à un Etat malien de plus en plus failli.

Or ce grignotage du territoire malien par les GAT ou leurs affiliés est aussi le signal, encore difficile à décrypter à l'époque, d'une islamisation grandissante de la société malienne, y compris des élites et d'une partie de la jeunesse de Bamako. D'où l'inclinaison aujourd'hui de l'exécutif malien à étudier l'ouverture d'un dialogue avec les groupes djihadistes.

A partir de quand la recherche de bretelles de sortie devient-elle une priorité des armées et de l'Elysée ? Les témoignages manquent à ce stade. Mais d'aucuns remarquent que, pour amorcer un éventuel mouvement, il fallait soit un élément déclencheur, soit une volonté politique. «*On était au milieu du gué partout*», estime avec le recul un observateur

LA FRANCE N'A JAMAIS RÉUSSI À IMPOSER DES CONDITIONS SÉRIEUSES À SON AIDE AUX AUTORITÉS MALIENNES, NOTAMMENT PAR PEUR DES ACCUSATIONS DE NÉOCOLONIALISME



Lors de la cérémonie de départ de l'armée française de la base de Tombouctou, au Mali, le 14 décembre 2021.

ANNIE RISEMBERG
POUR « LE MONDE »

avisé. D'autant que si « Barkhane », avec ses 4800 hommes, est depuis 2014 la principale « opex » française, d'autres ont été lancées en parallèle et peuvent parfois la faire passer au second plan : notamment « Sangaris » en République centrafricaine de décembre 2013 à octobre 2016, ou « Chammal » au Levant, à partir de septembre 2014.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

A partir de 2017, les armées doivent aussi composer avec un nouveau tempérament à l'Elysée : celui d'Emmanuel Macron. Or, quand ce dernier est élu, il y a belle lurette que les neutralisations de djihadistes, qui n'ont jamais cessé, ne sont plus considérées comme la panacée. C'est dans ces circonstances que surgit l'idée d'associer plus étroitement l'Agence française de développement (AFD) aux opérations de « Barkhane ». Rémy Rioux, son directeur général, est proche du chef de l'Etat. Marié à la sœur d'un officier de l'armée de terre, il a en outre l'avantage rare, aux yeux de l'exécutif, de ne pas être un humanitaire complètement rétif à la chose militaire.

A partir de 2018, un conseiller de l'AFD est ainsi détaché de façon permanente auprès de « Barkhane ». Le but : soutenir autant que possible chaque opération de sécurisation de l'armée française par un projet de développement. Si l'Etat malien tarde à se consolider, la France doit pouvoir prouver qu'elle aide le Mali autrement que par de la seule chasse aux GAT. Mais ce changement de braquet heurte les cultures au sein de l'AFD, où l'on considère traditionnellement que les seules actions efficaces sont celles de « prévention ». Les injonctions présidentielles vont aussi être confrontées à deux difficultés : d'un côté, les processus très lents de l'aide au développement, de l'autre, le souci de discrétion des opérationnels sur place, dont une bonne part ne peut plus s'aventurer sur le terrain

pour des raisons sécuritaires ou considère qu'afficher des liens trop évidents avec « Barkhane » l'expose.

C'est ainsi, sans jamais faire la moindre publicité, que la France a financé ces dernières années à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros toute une part de l'électrification du sud du Mali et l'intégralité de la création du réseau d'assainissement de Bamako. A l'Elysée et au sein de l'AFD, on sait par ailleurs pertinemment que les groupes djihadistes prélèvent discrètement une dime sur la manne dévolue à un certain nombre de projets plus au nord, dont la mise en œuvre et la pérennité sont impossibles à évaluer de manière rigoureuse. La France n'a enfin jamais vraiment réussi à imposer des conditions sérieuses à son aide aux autorités maliennes, notamment par peur des accusations de néocolonialisme.

Des non-dits s'accumulent par ailleurs dans le domaine militaire. Les armées sahéliennes, censées depuis 2017 contribuer à l'effort de guerre du Mali dans le cadre d'une « force conjointe », demeurent structurellement faibles et sont régulièrement accusées de crimes de guerre. Même leur approvisionnement en rations de combat est un problème : comme elles sont financées par l'Union européenne, les soldats doivent tous faire l'objet d'un « screening » (« un contrôle ») individuel effectué par les Nations unies, avant chaque opération, afin d'écartier les auteurs d'éventuelles exactions. Un processus qui bloque certains déploiements. Ces hommes ne peuvent, en outre, compter que sur les moyens aériens dérisoires de leurs propres armées nationales : soit à peine deux à cinq hélicoptères d'attaque par pays et un ou deux avions de reconnaissance.

Les Forces armées maliennes (FAMA), elles, sous l'effet de la formation dispensée par l'Union européenne ou les missions d'accompagnement au combat de « Barkhane »,

ont bien amorcé une montée en gamme, de 7000 en 2013, elles sont passées à 34000 aujourd'hui. Mais celle-ci s'avère insuffisante pour être crédible aux yeux d'une opinion malienne qui accuse de façon récurrente ses propres soldats d'exactions, et dont « Barkhane » peut apparaître complice. Au fil du temps, un sentiment de défiance se développe également à l'égard des casques bleus de la Minusma, soit plus de 13000 hommes dans tout le Mali. En raison de leur manque d'hélicoptères, de formation et d'un mandat uniquement « défensif », ils se retrouvent souvent spectateurs d'atrocités, et finissent par être eux-mêmes victimes des assauts djihadistes. Plus de 260 sont morts depuis 2013.

Enfin, en toile de fond de toute cette période, Paris, ses diplomates, ses militaires et ses humanitaires sont confrontés dans toutes leurs initiatives au poison lent d'une crise environnementale qui ne dit jamais son nom. A la clé : la multiplication des phases de sécheresse, une raréfaction des ressources et un accroissement des tensions de tous ordres sur lesquelles les djihadistes peuvent aisément se greffer.

NAISSANCE DE « TAKUBA »

Arrive finalement 2019, considérée par certains comme l'annus horribilis de « Barkhane ». Cette année-là, les militaires français sont dotés de drones résultats. Jusqu'ici « Barkhane » a bien son lot annuel de blessés ou de « morts pour la France » – 53 au total entre 2013 et 2022 –, mais leur nombre n'est pas jugé problématique par le sommet de la hiérarchie militaire, eu égard à la dangerosité du terrain. Le décès, en novembre, de 13 soldats dans le cadre d'un accident d'hélicoptère, en pleine opération dans le Liptako malien, soit le bilan humain le plus grave depuis le début de l'engagement français en 2013, va cependant changer la donne. A la suite de cet acci-

dent, en janvier 2020, Emmanuel Macron sonne l'hallali et décide d'augmenter une dernière fois les effectifs militaires français.

Se met alors en place le dispositif qui va prévaloir jusqu'à la fin de « Barkhane ». De 4800, le nombre de soldats déployés passe à 5100. Les armées sahéliennes sont incitées à muscler leurs efforts. Même chose pour la myriade d'acteurs du développement. Un coup de menton macronien diversement apprécié en Afrique. Cinq pays européens – Belgique, Danemark, Estonie, Pays-Bas et Portugal – franchissent dans la foulée un pas inédit en acceptant de contribuer à la création d'une coalition de forces spéciales sur le modèle de ce qui a pu exister dans la zone irako-syrienne. Un dispositif considéré plus léger qu'un déploiement d'unités conventionnelles, plus précis, et d'un meilleur rapport coût-efficacité : c'est la naissance de « Takuba ».

Face à la contagion djihadiste, Paris veut par ailleurs concentrer ses efforts dans une seule région : la zone dite « des trois frontières ». Un triangle à cheval entre Niger, Mali et Burkina Faso qui sert de nouvelle base arrière aux djihadistes. Principalement ceux d'une organisation encore plus barbare que le GSIM, qui a pris de l'ampleur depuis sa création au printemps 2015 : l'Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS). Les raisons non avouées de la concentration sur cette région sont déjà celles d'aujourd'hui : l'expansion djihadiste du Mali apparaît hors de contrôle, mieux vaut donc mettre toutes les énergies disponibles pour endiguer la progression terroriste vers les pays voisins et le golfe de Guinée, où les intérêts économiques sont plus importants.

EFFONDREMENT POLITIQUE DU MALI

C'est dans ce contexte que la France, estiment certains, a raté une possibilité de sortie de « Barkhane » plus glorieuse qu'aujourd'hui. En juin 2020, alors que tous les regards sont tournés vers les « trois frontières », les armées neutralisent dans le nord, près de Tessalit, le fondateur historique d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) : Abdelmalek Droukdel. Un succès qui donne une visibilité rare au travail de l'ombre de la direction générale de la sécurité extérieure et des forces spéciales, très sollicitées toutes ces années. Mais, pour des raisons qu'il reviendra aux historiens d'éclaircir, la perche n'est pas saisie par l'Elysée. La France se débat dans les débuts de l'épidémie de Covid-19.

Deux mois plus tard, en août 2020, l'effondrement politique du Mali que tout le monde redoutait se produit. Un putsch renverse le président « IBK ». Paradoxalement, la junte a initialement les faveurs des diplomates et des militaires français. Ces hommes connaissent la réalité sécuritaire de leur pays et vont prendre les choses en main, veut-on croire à Paris. Mais les difficultés s'accumulent. La mort soudaine, en avril 2021, du puissant autocrate tchadien voisin Idriss Deby, soutien militaire le plus aguerri de la France au Sahel depuis trente ans, aggrave la déstabilisation régionale. Au Mali, les dissensions s'accroissent au sein du pouvoir de transition, aboutissant à un nouveau putsch en mai 2021 et à une réorientation stratégique en direction de Moscou.

Dès lors, c'est la fuite en avant. Les relations entre Paris et Bamako ne cessent de se tendre. La coopération militaire est un temps suspendue. La junte n'en a cure. En juillet 2021, l'Elysée annonce vouloir « réorganiser » « Barkhane » et baisser ses effectifs : même réflexe à Bamako. Toutes les tentatives côté français pour se ménager une porte de sortie honorable vont être rejetées une à une. L'arrivée, à partir de décembre 2021, d'instructeurs russes et, selon de nombreux observateurs, de plusieurs centaines de paramilitaires de la très contestée société privée Wagner clôt ce cycle de défiance. La neutralisation par la France du chef de l'EIGS, Abou Walid Al-Sahraoui, annoncée en septembre 2021, passe avec le recul presque pour un détail de cette séquence.

Que se serait-il passé si « Serval » n'était jamais devenue « Barkhane » ? Le Sahel et le golfe de Guinée auraient-ils été confrontés à une contagion djihadiste encore plus rapide ? C'est en tout cas une forme de prescience qui avait conduit, en 2013, le général Castres, ex-CPCO, à militer auprès de Cédric Lewandowski, directeur du cabinet civil et militaire de Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense de l'époque, pour un changement de nom d'opération. Il y avait alors en jeu des considérations d'organisation interne, évidemment une question d'affichage, mais aussi, selon lui, un souci féroce de préserver la victoire initiale de « Serval » et de l'isoler de toutes les éventuelles déceptions futures. ■

ÉLISE VINCENT

A Lille, les beaux-arts sortent de leur réserve

LA FRANCE CULTURELLE DE L'APRÈS-COVID 515 Fragilisé, le Palais des beaux-arts veut s'ouvrir à un public plus large

REPORTAGE

LILLE - envoyé spécial

Malgré le froid et la nuit, la file de visiteurs s'étire au pied de la bâtisse de style Belle Époque. Après quatre mois d'ouverture, l'exposition consacrée à Goya au Palais des beaux-arts (PBA) de Lille ferme ses portes lundi 14 février, mais ils sont plusieurs centaines à patienter dehors pour admirer les œuvres de l'artiste espagnol. « Depuis la pandémie, chaque fois qu'on organise une nocturne gratuite, c'est comme ça. Ce soir, on devrait enregistrer au moins 1500 entrées », savoure Bruno Girveau, le directeur de l'établissement municipal.

De quoi mettre du baume au cœur des équipes du PBA. En deux ans de pandémie, les employés de l'institution nordiste ont connu leur lot de souffrances. Entre le premier confinement, décidé par Emmanuel Macron en mars 2020, et la dernière réouverture, intervenue en mai 2021, le vaisseau de pierre a été fermé quarante et une semaines, soit près de dix mois. Une éternité à l'échelle du musée, même si l'essentiel de son budget est assuré par la mairie. « Lors du premier confinement, on a eu un effet de sidération. Fermer, c'était pour nous impensable », dit Cathy Courbet, directrice de l'accueil des publics. « Même en temps de guerre, on était resté ouvert », s'émeut Anne-Françoise Lemaître, chargée de la communication.

La dégringolade a été d'autant plus mal vécue qu'elle a donné un coup d'arrêt à la progression du musée. En 2019, juste avant que le Covid-19 ne vienne tout bouleverser, le PBA avait accueilli 297 000 visiteurs, deuxième meilleur résultat de son histoire. Trois confinements et d'innombrables protocoles sanitaires plus tard, le chiffre est retombé à 170 000. Un score loin d'être honteux mais en trompe-l'œil : la fréquentation a été dopée par la gratuité du musée

Au PBA de Lille, le 15 février, préparation d'une salle avant l'ouverture (à gauche) et mise en application des règles sanitaires (à droite).

CHARLES DELCOURT
POUR « LE MONDE »



accordée à tous les visiteurs de moins de 30 ans, décidée pour une durée de trois mois par la maire (PS) de Lille, Martine Aubry, lors de la réouverture du PBA. « L'effet a été massif, cette population a représenté 60 % de nos entrées en juin », reconnaît M. Girveau.

Aujourd'hui, alors que la levée des dernières restrictions sanitaires se profile, le musée lillois est dans l'incertitude, comme la plupart de ses homologues, de

Paris comme de province. Les publics habituels reviendront-ils ? Les jeunes et les familles, qui ont montré une soif de culture durant l'épidémie, feront-ils l'effort de lâcher leurs écrans pour se rendre au Palais ? Plus généralement, les musées, créés pour la plupart au XIX^e siècle, sauront-ils s'adapter ou vont-ils disparaître sous la poussière, à regarder passer chaque corbillard en se disant : « Tiens, un visiteur en moins » ?

La question hante les journées de Bruno Girveau depuis bien avant la crise sanitaire. Lorsqu'il est arrivé à la tête du Palais des beaux-arts de Lille en 2013, après avoir fait ses armes au Musée d'Orsay et à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, le dynamique conservateur, rousse calvitie et chemise à fleurs, s'est donné pour mission de « remettre le visiteur au centre », quitte à « désacraliser » l'institution et bousculer les habitudes. « Si on veut que les musées survivent, ils doivent être dans leur temps, ouverts sur le monde et sur les autres arts. Aujourd'hui, 70 % des gens ne vont jamais au musée ! », rappelle le directeur, qui voit dans l'épidémie de Covid-19 l'occasion de « questionner nos modèles ».

Développement durable

Ces dernières années, le PBA s'est lancé dans un vaste programme de transformation, qu'il compte accélérer à l'issue de la crise. Dès 2017, l'atrium du musée, situé au centre du bâtiment, a été ouvert et rendu accessible gratuitement à tous les promeneurs. « Des jeunes viennent y réviser le bac, les familles passent boire un verre, d'autres y font la sieste, cela symbolise notre ouverture », se félicite Cathy Courbet. De nombreuses activités y sont organisées, séances de méditation, cours de yoga ou concerts de musique, toujours en lien avec les œuvres du musée. « C'est un moyen de s'adresser à un public plus large et de mettre en lumière différemment nos collections », soutient M. Girveau.

Côté programmation, des cartes blanches ont été accordées à des artistes pour revisiter la collection permanente, riche de 55 000 œuvres – la plus impor-

tante des musées de province. Le groupe de musique électro Air, l'auteur de bande dessinée Zep, le chef étoilé Alain Passard ont déjà investi le musée durant une saison. En 2021, l'illustrateur François Boucq s'est amusé à truffier le musée de trompe-l'œil, à dessiner autour des œuvres, projeter des hologrammes sur les statues. « Cela a attiré 100 000 personnes, dont une forte proportion de primo-visiteurs et de moins de 30 ans », se réjouit Alice Fleury, directrice des collections du musée. Le dessinateur lillois en a profité pour donner trois cent cinquante de ses dessins au PBA, une première pour un musée des beaux-arts.

Dès avant la crise sanitaire, le PBA avait également décidé d'arrêter les expositions « blockbusters ». « Dépenser 1 million à 1,5 million d'euros pour une exposition qui dure trois à quatre mois, cela n'a plus de sens. Nous préférons utiliser nos ressources pour monter une programmation culturelle toute l'année, avec des événements de moindre envergure mais qui s'adressent à nos publics », explique Etienne Bonnet-Candé, le jeune administrateur général du musée. Un choix dont le PBA se félicite aujourd'hui, alors que les touristes étrangers se font rares et que le prêt d'œuvres se révèle plus compliqué, avec les restrictions sanitaires imposées à travers le monde. « Désormais, nous ne ferons une grande exposition qu'une fois tous les deux ans », assure M. Girveau.

Le PBA a aussi profité de la crise sanitaire pour accélérer sa conversion au développement durable. Un moyen de « parler » au public jeune. L'exposition Goya a été la première à être entièrement « écoconçue ». Volontairement, le musée a limité à quatre-vingts le nombre d'œuvres exposées, dont seulement une moitié signée par l'Espagnol, là où la Fondation Beyeler de Bâle affichait dans le même temps soixante-dix tableaux et plus d'une centaine de dessins et gravures. L'établissement lillois a aussi restreint ses demandes de prêts aux musées européens, pour diminuer ses frais de transport. « Environ 70 % de la scénographie va être réutili-

« Pour survivre, les musées doivent être dans leur temps, ouverts sur le monde et sur les autres arts »

BRUNO GIRVEAU
directeur du PBA

sée pour d'autres expositions », ajoute Mélanie Esteves, la référente développement durable. Pour son exposition sur Raphaël, prévue en 2023, le PBA compte s'appuyer sur sa collection de trente-sept dessins et sur des prêts du Louvre.

Pour la première fois, l'établissement a également demandé à un panel de visiteurs, en amont de l'exposition Goya, quelles étaient leurs attentes et leurs envies. Une technique de « focus groupe » usitée dans les entreprises mais plus rare dans les musées. « On a commencé en 2015, pour refondre notre site Web. On recourt désormais aux comités d'usagers pour tous nos projets. L'idée n'est pas de reprendre toutes leurs préconisations à la lettre mais d'intégrer leurs préoccupations dans notre réflexion. C'est très enrichissant », assure Florence Raymond, responsable de l'innovation numérique et de la prospective du PBA, qui voit dans cette technique une forme de « révolution douce » pour les musées.

Lorsqu'il a rénové en 2019 les espaces consacrés à ses plans-reliefs, l'un des joyaux de la collection nordiste, le PBA s'est ainsi rendu compte que les visiteurs avaient autant envie de connaître la façon dont ceux-ci étaient fabriqués que de savoir à quoi ils servaient. « On a vu que l'approche historique ne suffisait pas. Cela nous a amenés à revoir la scénographie envisagée au départ. Une partie de l'espace est aujourd'hui consacrée aux techniques utilisées », explique M^{me} Raymond.

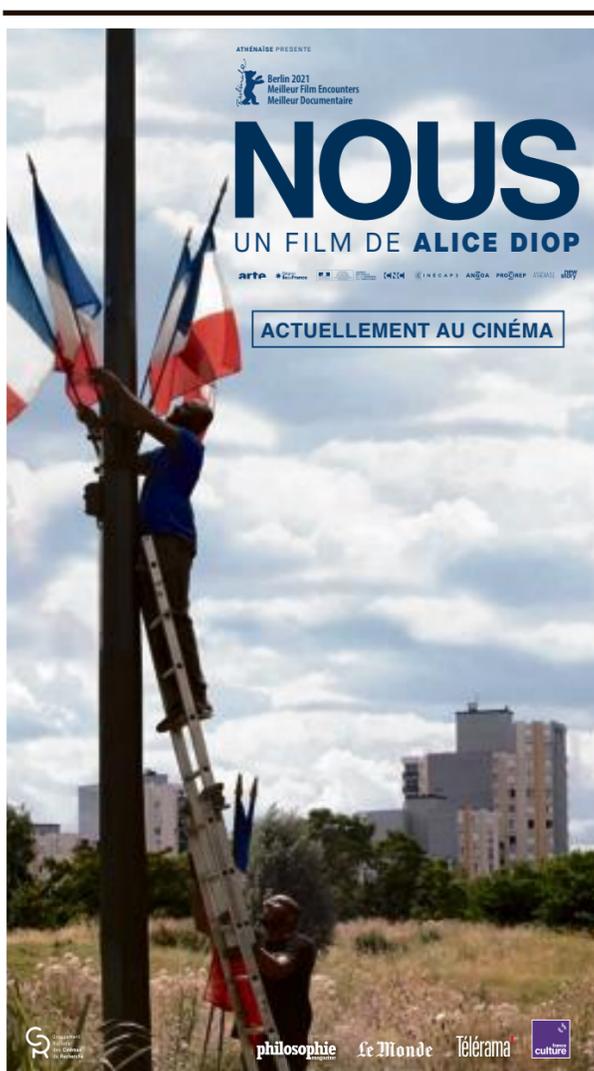
Afin de rendre les cartels plus accessibles, et donc la visite moins intimidante, le PBA fait

également appel à un laboratoire d'eye tracking de l'université de Valenciennes. Un projet là aussi mis en œuvre avant la pandémie mais accéléré avec la crise, pour rendre le musée plus attractif. « On a analysé la façon dont les visiteurs regardaient les œuvres et les cartels, et on a vu que leur regard passait sans cesse de l'un à l'autre. Cela nous a amenés à modifier la façon dont on rédigeait nos textes de présentation, en y ajoutant des images par exemple », explique M. Girveau. La refonte des 1 044 cartels du PBA, dont 60 % restent à changer, doit se terminer fin 2023.

La survie des musées passera-t-elle par une prise de pouvoir des visiteurs ? Certains s'en inquiètent, notamment parmi les conservateurs, qui craignent qu'on oublie la mission première des musées, qui est de sauvegarder des œuvres d'art. « Le cœur de notre activité reste nos collections et leur protection, rassure Alice Fleury, la responsable des collections. Mais on ne peut pas se limiter à cela. Un musée n'est pas qu'une réserve, on l'a bien vu lorsque nous étions fermés durant les confinements. » « Il n'est pas question de devenir un tiers-lieu, abonde Bruno Girveau. Mais faire vivre nos collections passe par une attention portée au public, qui doit se sentir bien en venant chez nous. » Un acquis pas nécessairement attendu de la crise sanitaire, mais dont personne ne se plaindra. ■

CÉDRIC PIETRALUNGA

FIN



Vous écrivez ?

Les éditions
amalthée
recherchent de
**nouveaux
auteurs**

Envoyez vos manuscrits :
Editions Amalthée
53 rue Louis Martin, 44200 Nantes
tél. 02 40 75 60 78
www.editions-amalthée.com

« Combien de films en streaming ont changé ta vie ? »

M. Night Shyamalan, président du jury de la 72^e Berlinale, insiste sur l'importance de l'expérience du cinéma en salle

ENTRETIEN

BERLIN - envoyé spécial

En trente ans de carrière, le cinéaste reconnu qu'est aujourd'hui M. Night Shyamalan a gravi plus d'une fois les échelons de l'arène hollywoodienne. Sacré *wonder boy*, au tournant des années 2000, avec le succès surprise de *Sixième Sens* (1999), il a connu des revers cuisants (*After Earth*, 2013), puis la résurrection au sein de petites productions de genre horrifique, comme *The Visit* (2015), puis *Split* (2017). Malgré tous ces aléas, une chose est demeurée indemne : un brio inégalable dans l'art de la mise en scène, qu'il manie en héritier surdoué des récits à suspense hitchcockiens. La Berlinale a eu l'excellente idée, pour sa 72^e édition, de lui confier la présidence du jury.

Comment avez-vous abordé cette présidence ?

C'est, curieusement, quelque chose qui m'était familier. Quand je suis chez moi, je descends régulièrement dans ma petite salle de projection. Je regarde la plupart du temps des films tout seul, soit un classique, soit un film étranger dont on m'a dit du bien. C'est mon activité favorite, ne serait-ce que pour continuer à apprendre ou même à trouver l'inspiration. Le festival n'aurait pas pu choisir quelqu'un de plus curieux ou assoiffé de films que moi. Même si mon emploi du temps ne m'en laisse pas souvent l'occasion. J'avais un créneau de libre entre le tournage de la quatrième saison de *Servant*, ma série télé, et celui de mon prochain film, qui débute le 18 avril.

J'ai pris beaucoup de notes sur les films vus ici, afin d'en tirer le meilleur enseignement. Car je reste un éternel étudiant. Il y a une somme de savoirs qui jaillit du fait de regarder autant de films : pourquoi tel procédé marche ? Pourquoi pas tel autre ? Je tenais à ce que le jury accorde à chaque œuvre le temps

d'une discussion complète, et beaucoup d'idées de cinéma en sont ressorties.

La pandémie a frappé de plein fouet l'industrie du cinéma. Quel regard posez-vous sur les deux années passées ?

Je pense, à vrai dire, que rien n'a changé. Quand nous reviendrons à la normale, les gens apprécieront davantage d'aller au cinéma, comme aux Etats-Unis. Là-bas, quand les restaurants, les concerts, les événements sportifs ont rouvert, tout était complet. A nous de raconter des histoires formidables, et le public reviendra, peut-être même plus nombreux.

Cette crise du cinéma est la conjonction de deux événements : d'un côté une pandémie, de l'autre la montée en puissance des plates-formes de streaming. Pendant ces deux ans, les fournisseurs en ligne ont dépensé des milliards de dollars en contenus et en publicité, et crié au monde entier : « Hey, maintenant vous pouvez voir ce que vous voulez sans engagement ni acheter de billet ! » J'ai d'abord trouvé cela infiniment dommageable. Mais, en y réfléchissant, la fermeture des cinémas nous a aussi démontré à quel point c'était une expérience inestimable. Il n'y a pas d'équivalent. D'un côté, on a ce monde sans cinéma, où tout se regarde sur un téléphone. Mais combien de films en streaming t'ont marqué ou ont changé ta vie ? De combien d'entre eux te rappelleras-tu dans dix ans ? Et de l'autre, celui où l'on chérit la perspective de sortir, d'emmener ses amis, de donner toute son attention et son amour aux images et aux personnages qu'on regarde.

L'un de vos films paraît aujourd'hui prophétique. Il s'agit de « Phénomènes » (2008), où les forces invisibles de la nature se retournaient contre les humains...

Cette lignée de films de genre fondés sur l'isolement remonte en fait à très loin. Comme *La Nuit*

M. Night Shyamalan, lors de la cérémonie d'ouverture de la Berlinale, le 10 février, à Berlin.

ANDREAS RENTZ/GETTY IMAGES VIA AFP



des morts-vivants [1968], de George A. Romero, un film très largement pré-pandémique ! Une bande de zombies sont à tes trousses, tu es piégé chez toi, et tu fais tout ton possible pour ne pas les laisser entrer dans ta maison. Tout cela, zombies ou virus, est métaphorique et désigne surtout nos peurs fondamentales. Le cinéma de genre a désormais toute la maturité pour traiter de ces réflexes primaires, et il en faut souvent peu à un être humain pour s'épouvanter.

Je me souviens à quel point nous avions peur, au début de la pandémie, d'aller à l'épicerie, de toucher des vêtements, de croiser nos parents... Nous étions terrifiés ! Je me rappelle avoir fait des cauchemars à l'idée d'avoir infecté mon propre père, qui est très âgé, à cause d'un simple chat dans la gorge. Même les films n'ont jamais montré comment ces frayeurs arrivent vite et touchent très profondément.

Que pensez-vous de l'évolution récente d'Hollywood ?

C'est un moment étonnant, pas aussi négatif qu'on veut bien le croire. Ces deux dernières années, Hollywood s'est tiré une balle dans le pied en doutant du pouvoir de ses infrastructures. Mais je ne cesse de répéter que nous faisons quelque chose d'irremplaçable. Il faut faire des efforts pour ne pas tout laisser partir à vau-l'eau. Le vacarme actuel va s'atténuer. C'est un moment propice aux *storytellers* [ceux qui racontent des histoires], qui peuvent améliorer la situation et re-

prendre les choses en main. Je souhaite un retour des voix originales. Objectivement, les films Marvel vont continuer d'inonder le marché, mais il y a aussi de la place pour nous, pour des surprises comme *Split* ou *Get Out* [2017], de Jordan Peele. Tout le monde doit être courageux, y compris les studios.

« Old », votre dernier film, tourné pour un budget modeste, a rencontré le succès lors de sa sortie aux Etats-Unis, en 2021. Comment interprétez-vous cela ?

C'est l'un des rares films qui s'est avéré rentable en 2021, ce qui,

pour moi, est un signal formidable. Le film a bien tenu le coup dans les salles du monde entier. Je peux voir partout qu'il a des résonances. Les gens de la Berlinale ne s'y sont pas trompés : ils ont bien compris l'influence qu'a le cinéma indépendant sur mon travail, le fait d'avoir une vision personnelle, mi-économique mi-artistique. C'est à *Old* que je dois d'avoir été invité comme président du jury. Ce film a rappelé à tout le monde que ce que j'aime, ce n'est pas seulement le cinéma de genre, mais aussi le cinéma d'art et d'essai. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHIEU MACHERET

« Alcarras », de Carla Simon, remporte l'Ours d'or

LA BERLINALE n'est pas encore terminée – elle s'achève dimanche 20 février – que la cérémonie de remise des prix, anticipée, a clos les paris de cette 72^e édition. Le jury, présidé par M. Night Shyamalan, a attribué l'Ours d'or à *Alcarras*, de la cinéaste catalane Carla Simon.

Dans cette chronique agricole très inspirée, une famille de cultivateurs récolte des pêches sur un terrain dont ils ne sont que les métayers, bientôt grignoté par l'installation de panneaux solaires. Avec sa caméra souple et volage, le film fait exister de nombreux personnages, qui ont des façons très différentes de vivre le territoire. Son réalisme décrivant les difficultés paysannes se gorge d'un lyrisme champêtre et des splendides lumières de l'été catalan.

Ours d'argent pour Claire Denis

Grand habitué de la Berlinale, le Sud-Coréen Hong Sang-soo remporte un troisième Ours d'argent, estampillé Grand Prix du jury, pour *The Novelist's Film*, la dernière de ses inépuisables variations sur les intermittences du cœur. Avec le dépouillement qu'on lui connaît, Hong Sang-soo livre ici tout son art poétique.

Au sein d'un important contingent de films français, Claire Denis remporte l'Ours d'argent de la meilleure réalisation pour *Avec amour et acharnement*, le deuxième de ses films coécrits avec Christine Angot, après *Un beau soleil intérieur* (2017). Il décrit la déstabilisation du couple que forment Jean (Vincent Lindon), repris de justice, et Sara (Juliette Binoche), animatrice de

radio, à la suite des retrouvailles de celle-ci avec son ancien compagnon, François (Grégoire Colin). En elle, le cœur et le corps s'opposent, et ce déchirement l'entraîne dans la spirale, non pas du mensonge, mais de la contradiction entière.

Pour le reste du palmarès, *Rabiye Kurnaz gegen George W. Bush*, d'Andreas Dresen, film vitrine de la production allemande, réalise un doublé en raflant le prix du scénario et celui de la meilleure interprétation pour la comédienne Meltem Kaptan.

Par ailleurs, une jeune scène venue de Suisse alémanique commence à attirer sur elle attention et faveurs. D'abord avec *Drii Winter*, de Michael Koch, distingué par une mention spéciale, mais aussi avec l'étonnant *Unrueh*, de Cyril Schäublin, qui se penche sur les débuts de l'horlogerie industrielle dans la Suisse de 1877. Cette fable remarquable sur le capitalisme comme division du temps de travail a reçu le Prix du meilleur réalisateur dans la section Encounters.

On regrette l'absence de certains films imparfaits, qui ont fait entendre une sensibilité à part. On pense à *Un été comme ça*, du Québécois Denis Côté, ou à *Les Passagers de la nuit*, du Français Mikhaël Hers.

Il fallait pousser jusqu'à la section Forum pour dénicher l'un des plus beaux films non récompensés de cette Berlinale, *Akyn*, du Kazakh Darezhan Omirbayev qui, en bon dostoevskien, interroge par la fable la disparition de la poésie dans notre monde contemporain. ■

MA. MT

"JUSTE L'ESSENTIEL, JUSTE DU CINÉMA ET DU CINÉMA JUSTE"
L'Obs ★★★

"TOUT CE QUE FAIT VINCENT LINDON AU CINÉMA TIENT SACRÉMENT LA ROUTE"
Le Monde

"ENTRE SAUTET ET KEN LOACH" "TRANCHANT ET HALETANT"
Le Figaro ★★★ Les Echos

"D'UNE FORCE INCROYABLE" "UN FILM MAGISTRAL"
L'humanité Marianne

"UNE PERFORMANCE MAJUSCULE DE VINCENT LINDON"
Télérama

"SANDRINE KIBERLAIN ET VINCENT LINDON SONT SUBLIMES"
Ouest France

"TENDU, ÉMOUVANT ET JAMAIS MANICHÉEN"
Le Journal du Dimanche ★★★★

UN AUTRE MONDE

avec MARIE DRUCKER scénario OLIVIER GORCE et STÉPHANE BRIZÉ

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

USC M+ CANAL+ BEYONCÉ TÉLÉRAMA france-tv L'Obs inter

DESIGN

Vous avez vu ça ? Un meuble d'Atelier Emmaüs, ici, dans ce lieu ! Ici ? C'est dans l'imposante réserve Perret du Mobilier national, aux Gobelins, à Paris. Qui accueille ce petit meuble de rangement sur pied Henri – en hommage à Henri Grouès, alias l'abbé Pierre – imaginé par Lisa Lejeune à partir de bois d'anciens bureaux d'écolier. En ce mardi 1^{er} février, un vent révolutionnaire souffle sur l'ancien garde-meubles royal, destiné aujourd'hui à meubler les lieux de pouvoir de la République. Cinquante-trois pièces récentes réalisées par 31 designers de tous âges et horizons sont entrées officiellement dans les collections, après une campagne exceptionnelle d'acquisition lancée en 2021 pour soutenir les créateurs français, privés de visibilité et de salons du fait de la pandémie.

Reflets de leur époque, les lauréats ont fait la part belle aux luminaires et au mobilier en matériaux recyclés. Tiges de lin, rebuts de papier, plastique, bois... la liste est aussi longue que celle de nos déchets. Autre nouveauté, les hommes et les femmes sont représentés, pour la première fois en ce lieu mythique, à parité. « Sans qu'il y ait eu de calcul de notre part, se défend Loïc Turpin, directeur de la communication du Mobilier national, chargé de la campagne d'acquisition, car les candidatures sont anonymes ! » Il confie toutefois que l'institution, soucieuse de la sous-représentation des créatrices dans les appels à projets, a veillé l'année précédente à leur faire passer le message « afin que même les plus timides se lancent dans la compétition ».

Des tubes en argile

Résultat : de drôles d'objets, aux formes ou matériaux inédits, rejoignent dans les réserves les 130 000 pièces, destinées à décorer quelque 600 institutions républicaines. A côté du précieux cartonnier XVIII^e signé André-Charles Boulle, du bureau Louis XVI attribué à Riesner devenu celui de Valéry Giscard d'Estaing ou du lit de parade rouge et or de Caroline Murat, la sœur de Napoléon, à l'Elysée – chacun abrité sous des films de plastique pour protéger le bois des chocs thermiques –, voici venir les ovnis : la table basse New Wave de Lukas Cober (galerie Gosserez) en fibre de verre et résine céladon, le luminaire Fraise du studio toulousain Outters & Sanchez à partir de chutes de bois des Pyrénées, l'étagère Clay Bones de Niveau Zéro Atelier, avec ses plateaux en aluminium et ses tubes en argile issu de la terre de chantiers architecturaux du Grand Paris.

Sans compter cette banquette tendance néorurale, dite L'Écoucheur, à base de fibres courtes de lin inventée, dans son atelier en Normandie,



Les nouvelles acquisitions stockées dans la réserve Perret du Mobilier national, à Paris. THIBAUT CHAPOTOT

Souffle de révolution sur le Mobilier national

L'ancien garde-meubles du roi vient d'accueillir dans ses réserves 53 pièces réalisées par 31 designers. Rebut de papier, plastique, bois... nombre de ces créations font la part belle aux matériaux recyclés. Une première

par Pauline Esparon. « Une autre de mes assises, version frangée, va entrer ce printemps dans les collections du Centre national des arts plastiques », se félicite la créatrice de 28 ans, la benjamine de cette cuvée 2021 du Mobilier national. Autres curiosités inclassables, censées équiper les palais de la République : la bibliothèque sculpturale Pace des Lillois Lauriane Beaunier et Aurélien Veyrat en chutes de papiers compressés (le Drop Cake, recyclage de décors temporaires) ainsi qu'une console enrubanée d'Anne Xiradakis, réalisée dans le même matériau écoresponsable, ou encore cette chaise Sitrei de Marine Le Razavet, en acier réemployé d'anciens navires...

Le plus extravagant peut-être ? Cette banquette Mille-feuilles de Mr. & Mr., alias Alexis Lautier et Pierre Talagrand, avec son matelas fait d'un assemblage de films bulle sur une structure en acier Inox poli miroir. « Nous avons utilisé les déchets de notre propre studio – issus de nos emballages – pour aboutir à cette pièce unique », expliquent les deux Montpellierains, tandis que les invités du moment – journalistes, artistes, galéristes – se pressent pour tester le

confort de leur étonnant sofa. « C'est certain, il va falloir faire quelque pédagogie auprès de nos ministres, ambassadeurs et autres... afin qu'ils acceptent de sortir des décors d'époque », concède Hervé Lemoine, le président du Mobilier national, excité comme un gosse.

« Si on meuble les lieux emblématiques de la République, ce n'est pas pour qu'il y ait ce qu'on voit partout, mais pour qu'ils contribuent à faire-valoir la création française contemporaine », martèle-t-il. Seule concession à la tradition vieille de plus de quatre siècles au Mobilier national, les pièces retenues ne seront jamais éditées à plus de huit exemplaires pour garder l'originalité de l'œuvre.

Le plus extravagant peut-être ? Cette banquette Mille-feuilles de Mr. & Mr. avec son matelas fait d'un assemblage de films bulle

« Moi qui avais l'image d'un haut lieu de patrimoine mais aussi d'une réserve étatique qui met les objets dans un coin, sous une bâche, ça m'épate », lâche Hervé Wahlen, le sculpteur dandinier de 65 ans représenté par Maison parisienne, dont la nouvelle lampe Torsion en feuille de laiton martelé entre dans les collections du Mobilier national. « Ça me stimule et me donne envie de poursuivre avec eux ! », poursuit l'artiste passionné qui, jusqu'alors, se trouvait principalement dans la prestigieuse collection privée de la Fondation Bill Gates.

Est-ce si révolutionnaire de faire entrer les créations de son temps dans le Mobilier national ? « Du tout, rétorque Hervé Lemoine. Dès Henri IV, la Couronne va chercher des Flamands pour l'excellence de leur tapisserie. Puis au XVII^e siècle, elle fait venir des artisans italiens pour travailler la "pietra dura"... Notre institution n'a eu de cesse de s'entourer des meilleurs créatifs de son époque ! »

Dans la foulée de cette journée peu ordinaire, le Mobilier national – devenu le 1^{er} janvier un établissement public administratif, statut qui lui octroie une autonomie et des moyens renforcés – a lancé une nouvelle campagne d'acquisition encore plus ambitieuse avec un budget alloué de 300 000 euros, contre 250 000 euros en 2021. Les candidats ont jusqu'au 1^{er} mai pour déposer leur dossier. Avis aux innovants de tout poil. ■

VÉRONIQUE LORELLE

Les femmes à l'honneur au FRAC Centre-Val de Loire, à Orléans

Le fonds d'art contemporain fait dialoguer œuvres collectées et récentes de créatrices passées par le centre d'innovation de Boisbuchet

Encore une exposition sur des femmes en design ? Oui. Encore un hommage, quasi posthume, à celles longtemps plongées dans l'ombre ? Oui, aussi. Sauf que l'exposition du commissaire Mathias Schwartz-Clauss au fonds régional d'art contemporain (FRAC) Centre-Val de Loire, à Orléans, sort des sentiers battus, intégrant une centaine de pièces, dont celles, expérimentales, de créatrices contemporaines passées par Boisbuchet, ce centre d'études et d'innovation pour le design, fondé en 1989, au cœur de la Charente.

« Avec cette exposition, j'avais à cœur de mêler un mobilier iconique de l'histoire du design avec des créations internationales sorties de notre laboratoire champêtre », souligne Mathias Schwartz-Clauss, qui est aussi directeur de Boisbuchet.

Puisées dans la collection d'Alexander von Vegesack, le fondateur de Boisbuchet et cofondateur du Vitra Design Museum, il y a des pièces du couple finlandais Alvar et Aino Aalto, de l'Italienne Gae Aulenti, ou des dessins de la pionnière française Charlotte Perriand, qui s'épanouissent dans les murs du FRAC, repérable à Or-

léans par ses excroissances de verre et d'acier. L'occasion est belle, aussi, de voir ou de revoir la chaise à bascule du couple américain Charles et Ray Eames, le fauteuil vermillon Karella (1966-1967) de la Finlandaise Liisi Beckmann, hérissé de vagues et libéré de toute référence à une assise conventionnelle, ou le sofa paysage, le Polder Sofa (2005), de la Néerlandaise Hella Jongerius. Mais on s'amuse surtout du rapprochement de ces pièces collectées avec d'autres, qui ouvrent de nouvelles pistes.

Ici, La Chaise (1948) sculpturale et enveloppante des Eames toise

un fauteuil boursoufflé (The Chair, 2019) de la Française Marlène Huissoud : une assise qui n'en est pas une, puisqu'il s'agit d'un abri à insectes, en argile crue et bois, pour protéger les pollinisateurs au cœur de la ville. Là, sous le célèbre vide-poches mural de l'Allemande Dorothee Becker (Uten. Silo, datant des années 1970) se dressent les bougies dansantes de l'Israélienne Tamar Eisenberg.

« Au service de la communauté »

Puis voilà, entre la vénérable bibliothèque pour la Maison du Mexique de Charlotte Perriand ou le tapis rose Pompon de Ma-

tali Crasset, un lustre en bouteilles de plastique multicolore, un balai en fibre de cactus ou ces petites poupées fabriquées dans le Domaine de Boisbuchet, à partir de déchets et de glands. Sans compter ce qui ressemble à une cloche à fromages, mais n'est autre qu'une « ferme à insectes » de table : la créatrice, l'Autrichienne Katharina Unger, rend possible l'élevage de larves comestibles chez soi.

« Je n'essaie pas de trouver une écriture féminine dans le design aujourd'hui, car elle n'existe pas, explique Mathias Schwartz-Clauss. Mais ce qu'on peut voir ici,

c'est que les femmes – elles représentent 70 % des personnes qui viennent à Boisbuchet pour se former ou transmettre un enseignement – ont cette volonté de travailler en équipe, de partager les savoir-faire et de résoudre un problème au service de la communauté, ce qui est la définition même du design. » ■

V.L.

Paysages du design, les créatrices au cœur du Domaine de Boisbuchet, FRAC Centre-Val de Loire, bd Rocheplatte, Orléans. Du mercredi au dimanche, 14-19 heures, jusqu'au 31 juillet.

Stephen Marglin

« L'économie du futur ne ressemblera ni au passé ni au présent »

Les crises, notamment climatiques, qui bouleversent le monde aujourd'hui, rendent flagrantes les limites du capitalisme, selon ce keynésien convaincu

ENTRETIEN

Stephen Marglin, 83 ans, est l'un des rares économistes à avoir perpétué, depuis la chaire Walter S. Barker du département d'économie de l'université Harvard, la tradition « radicale » des années 1960, lorsqu'un mouvement d'économistes critiques du capitalisme avait émergé sur les campus américains. La triple crise, économique, sociale et climatique, qui ébranle le système dominant, lui donne de nouvelles raisons d'affirmer son point de vue.

Les candidats à l'élection présidentielle française s'opposent sur le poids de l'Etat dans l'économie nationale. A droite, il est proposé de réduire la dépense publique ; à gauche, d'augmenter les salaires des enseignants, des personnels soignants, etc. Qu'en est-il aux Etats-Unis ?

Il s'agit d'une bataille à trois, voire quatre protagonistes. En 2021, les démocrates sont parvenus à une entente cordiale entre leur aile progressiste et les modérés. Mais ils n'ont pas été en mesure de consolider cet accord en raison de la faiblesse de leur position au Sénat. En face, les républicains, partisans du dépenser moins et du taxer moins (les riches), se sont inclinés devant les trumpistes.

L'aile progressiste du Parti démocrate, emmenée à la Chambre des représentants par Alexandria Ocasio-Cortez, et au Sénat par Bernie Sanders et Elizabeth Warren, considère que le gouvernement fédéral est l'élément essentiel en mesure de faire avancer sa vision d'une société juste et équitable, combattre le réchauffement climatique, rénover des infrastructures à bout de souffle et parer aux défaillances de la protection sociale.

Le rôle du gouvernement pour avancer vers une société plus juste commence par une réforme du système fiscal. Les riches paient beaucoup moins qu'ils devraient alors que le fardeau fiscal pèse de plus en plus lourdement sur les classes moyenne et ouvrière. Dans son livre *Capital et idéologie* (Seuil, 2019), Thomas Piketty a documenté la baisse spectaculaire, depuis la seconde guerre mondiale, de la part des revenus des Américains les plus riches prélevée par l'impôt – passée de plus de 50 % à environ 30 % aujourd'hui – et l'augmentation concomitante de celle prélevée sur les revenus de la moitié la moins favorisée de la population – de moins de 20 % à environ 25 % actuellement.

La crise climatique ne sera pas résolue tant que les gouvernements du monde ne prendront pas des mesures audacieuses, et c'est l'aile progressiste du Parti démocrate qui a poussé le gouvernement à relever ce défi. Au Sénat et à la Chambre, les démocrates modérés ont, dans leur grande majorité, approuvé cette orientation, mais en se prononçant pour un effort financier plus limité que ce que la crise nécessite.

Les insuffisances de notre dispositif de protection sociale sont évidentes si on compare les systèmes américains de santé, d'accueil préscolaire et d'accompagnement des seniors avec ceux de pratiquement n'importe quel autre pays riche... D'un point de vue européen, il n'y a rien de radical ni même de particulièrement progressiste dans le fait de demander des soins de santé accessibles à tous, des crèches pour les jeunes enfants et des mesures d'accompagnement pour les personnes âgées. De fait, la plus grande partie de l'agenda de l'aile progressiste a été reprise par l'aile modérée du Parti démocrate, deux sénateurs démocrate

seulement lui faisant obstacle. Quelles que soient leurs inclinations personnelles, la plupart des modérés ont pris acte du fait que le Parti démocrate avait basculé à gauche et se sont accommodés de cette réalité.

Le Parti républicain est-il aussi divisé ?

Il l'est encore plus. La traditionnelle focalisation républicaine sur la diminution de la dépense publique et la baisse des impôts pour les riches, fil conducteur du parti de Mitt Romney [actuellement sénateur et ancien candidat républicain à la présidence], reflète une politique cohérente quoique malavisée. La prise de contrôle du parti par Donald Trump n'a pas mis fin aux cadeaux fiscaux faits aux riches. Mais Trump a dissimulé sa politique économique favorable aux plus aisés sous un vernis de populisme alimenté par le ressentiment des classes moyenne et ouvrière et par leur peur d'être « remplacées » par des Noirs et des immigrés – ce qui n'est guère différent de ce qui se passe en France, notamment. La tragédie, c'est qu'il y a bien des raisons à ce ressentiment populaire, mais les Noirs et les immigrés n'y sont pour rien !

Reste à savoir si Trump va s'autodétruire, comme le souhaitent sans aucun doute les républicains traditionnels. Et, dans ce cas, si un successeur plus intelligent et plus souple reprendra les choses là où Trump les a laissées. Ou, dans le cas contraire, si la vieille garde parviendra à recoller les morceaux... Mais, pour l'heure, vieille garde et trumpistes sont soudés dans leur opposition aux initiatives législatives de Biden ; seuls quelques républicains ont soutenu le projet édulcoré de rénovation des infrastructures physiques dégradées du pays, et pas un seul d'entre eux n'a approuvé le projet de loi qui aurait permis de s'attaquer au changement climatique et d'améliorer la protection sociale.

Dans votre livre « Raising Keynes » (Harvard University Press, 2021), vous montrez comment, dans les années 1980-1990, la mise en avant des « lois du marché » a envahi le discours politique, puis les politiques économiques elles-mêmes. Pouvez-vous décrire cet enchaînement et ses conséquences aujourd'hui ?

La « science » économique et la politique économique marchent de concert. Causes et effets fonctionnent dans les deux sens. Dans

« LE CAPITALISME NE PROMeut LE BIEN COMMUN QUE LORSQUE LA MAIN INVISIBLE EST MAÎTRISÉE ET COMPLÉTÉE PAR LA MAIN TRÈS VISIBLE DE L'ÉTAT »

les années 1930, la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* de Keynes a démolé l'idéologie orthodoxe d'un capitalisme s'autorégulant qui, pour peu que les gens soient patients, finirait par procurer un emploi à toute personne prête à travailler. Le New Deal aux Etats-Unis et la social-démocratie en Europe sont, dans une certaine mesure, partis des analyses de Keynes pour créer une économie dans laquelle la main visible du gouvernement compenserait les défaillances de la main invisible du marché. L'élargissement du rôle de l'Etat et la nouvelle pensée économique inspirée par Keynes ont progressé main dans la main.

A partir des années 1960, Milton Friedman et ses épigones se sont employés à rétablir l'orthodoxie prékeynésienne et à jeter les fondements du nouveau régime mis en place par Ronald Reagan aux Etats-Unis et Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Les économistes se sont ralliés à la vieille orthodoxie drapée de nouveaux concepts mathématiques prétentieux, au point que les théories de Keynes n'ont survécu que sous une version déformée qui ne risquait pas de heurter les principes fondamentaux de l'orthodoxie. Une fois encore, la confiance absolue accordée au marché pour générer le meilleur des mondes possibles en est venue à dominer la pensée et la politique économiques.

Les tenants du néolibéralisme des deux partis, républicain comme démocrate, se sont rassemblés autour du cri de guerre de la dérégulation. Le glissement a commencé avant Reagan, sous la présidence de Jimmy Carter, et s'est poursuivi non seulement sous les administrations républicaines de Reagan puis des deux Bush, mais aussi sous celle de Clinton, qui a fait de la dérégulation la pierre angulaire de sa politique économique.

On a pu mesurer depuis le coût de ce triomphe de l'orthodoxie. La dérégulation, notamment des marchés financiers, porte une responsabilité considérable dans les excès qui ont culminé dans le krach financier de 2008. L'économie du ruissellement a renforcé les intérêts de classe des plus aisés avec les baisses d'impôts, au motif erroné que tolérer la rapacité des riches créerait davantage d'emplois pour tous les autres. La confiance dans le marché a restreint la flexibilité créative sur la façon de combattre la crise climatique. L'obsession des économistes pour la tarification du carbone, qu'ils voient comme une panacée, en constitue un exemple éclatant.

Le centre gauche et le centre droit, aux Etats-Unis comme en Europe, se cramponnent à une pensée économique traditionnelle de plus en plus dépassée. Et on ne perçoit aucune politique économique cohérente du côté de la droite populiste, un manque qui va de pair avec l'incohérence d'une politique fondée sur un ressentiment détourné. L'année 2022 pourrait donc s'être ouverte sur la promesse d'une nouvelle économie et d'une nouvelle politique progressiste. Reste à savoir si l'une ou l'autre parviendra à tenir le coup et à soutenir l'autre !

Avec la crise financière de 2008, la crise de la dette européenne en 2011, et maintenant la pandémie, des milliards de milliards de dollars d'argent public ont été dépensés en « plans de sauvetage », en « plans de relance » ou en « quantitative easing » (rachats massifs de dettes d'Etats et d'entreprises) pour sauver l'économie. Les dirigeants politiques auraient-ils abandonné les principes et les théories ultralibérales ?

En 2008, le grand prêtre de la contre-révolution néolibérale en économie, Robert Lucas lui-même, l'avait reconnu en déclarant : « Je crois qu'au fond de sa tranchée, tout le monde devient keynésien » (« I guess everyone is a Keynesian in a foxhole »). Pourtant, aucun républicain n'a soutenu le plan de relance d'Obama en 2009. Et le Parti démocrate, lui aussi, s'est rapidement remis du traumatisme de devoir agir concrètement pour enrayer la gangrène provoquée par l'effondrement financier de 2008. Autrement dit : dans les conditions extrêmes qui ont suivi la crise financière de 2008, le pendule s'est éloigné des doctrines de l'économie traditionnelle, mais il est reparti relativement vite dans l'autre sens.

La pandémie a suscité une nouvelle confrontation entre interventionnisme de l'Etat et conceptions économiques traditionnelles. Cette confrontation s'est traduite par l'opposition quasi unanime des membres républicains de la Chambre et du Sénat aux premiers projets de dépenses publiques du président Biden. Et la défection de deux sénateurs démocrates, qui ont rejoint l'opposition républicaine, a fait capoter, en tout cas pour l'instant, une version pourtant largement édulcorée du plan « Build Back Better » [« reconstruire en mieux »] de Biden, qui entendait réorganiser le filet de sécurité sociale et s'attaquer à la crise climatique. C'est

Le chef de file des économistes américains « radicaux »

STEPHEN MARGLIN, brillant rejeton d'une famille juive californienne de la classe moyenne, commence ses études universitaires à Harvard, les poursuit au célèbre Pembroke College de Cambridge en Angleterre, et revient à Harvard décrocher son doctorat en 1965. Il y obtient dès 1968 un poste de professeur permanent (*tenure*), ce qui fait de lui l'un des plus jeunes professeurs de l'histoire de cette université, la plus prestigieuse de la Côte est, à atteindre ce qui est d'ordinaire le couronnement d'une carrière.

Le jeune économiste impressionne ses collègues par sa maîtrise parfaite des canons de la théorie économique néoclassique alors triomphante : l'analyse coût-bénéfice, les liens entre croissance et distribution des revenus, l'ajustement des grands équilibres macroéconomiques, l'optimisation de l'investissement... Mais un séjour d'enseignement et de recherche en Inde, au tout début de sa carrière, lui met la puce à l'oreille : il y a quelque chose qui cloche dans le royaume de la modélisation théori-

que, et les rapports de domination sociale expliquent mieux les comportements économiques que les « anticipations rationnelles » des agents économiques sur les marchés...

D'abord, déconstruire

A une époque où les campus américains, même celui de Harvard, sont secoués par la contestation, le professeur Marglin devient peu à peu la tête de file des économistes critiques, que l'on qualifie aux Etats-Unis de « néoradicaux », ce qui lui vaut les foudres de sa hiérarchie et de ses collègues. Mais une *tenure* à Harvard, c'est indéboulonnable, même pour un jeune professeur appelant de ses vœux la révolution anticapitaliste !

Il « déconstruit » tout d'abord, dans un article devenu célèbre (« What Do Bosses Do? », 1974) la vision néoclassique du niveau « naturel » des salaires, fixé par l'équilibre de marché entre offre et demande de travail, montrant qu'il dépend surtout

des rapports de domination dans l'entreprise et la société. Ses recherches portent ensuite sur l'influence des représentations idéologiques et culturelles sur les acteurs économiques. Il montre comment la théorie néoclassique, en réduisant les comportements humains à la quête du profit individuel, inspire des politiques économiques qui détruisent l'économie humaine et la nature (*The Dismal Science*, 2008, traduction *L'Economie, une idéologie qui ruine la société*, Editions du Croquant, 2014).

Paru à l'été 2021, son dernier livre offre une vision plus optimiste, puisqu'il propose de refonder, en s'appuyant sur l'œuvre de Keynes, une théorie économique capable de comprendre et d'agir sur les réalités contemporaines, en rompant avec les concepts fondateurs du capitalisme (*Raising Keynes. A Twenty-First-Century General Theory – Retrouver Keynes, une théorie générale pour le XXI^e siècle* –, Harvard University Press, 928 pages, non traduit). ■



SERGIO AQUINO

dans une certaine mesure une répétition de 2009. Mais l'élément nouveau est la présence d'un groupe important de législateurs progressistes au sein du Parti démocrate. Et les interrogations qui se font jour parmi les économistes, notamment parmi les étudiants, pourraient augurer d'une nouvelle orientation pour la science économique.

Ce « grand retour » de l'Etat dans l'économie ne peut-il être lu comme une preuve supplémentaire de la capacité du capitalisme à s'adapter à une situation de crise en utilisant les recettes néokeynésiennes de la dépense publique et du soutien à la consommation ?

En effet, mais jusqu'à un certain point seulement. Le capitalisme fait preuve de souplesse, et d'ailleurs il n'aurait pas survécu au mécontentement populaire si ce n'était pas le cas. Mais cette souplesse est l'objet de contestations, et elle est donc contingente. La réponse à la Grande Dépression des années 1930 en est l'exemple le plus éloquent. L'administration Roosevelt a dû imposer la souplesse à une classe capitaliste essentiellement hostile et récalcitrante. Le président disposait d'une majorité démocrate écrasante au Congrès, qu'il a même renforcée tant à la Chambre qu'au Sénat à l'issue des premières élections de mi-mandat suivant son entrée en fonctions, un exploit qui n'a été égalé qu'à deux reprises au cours des cent cinquante dernières années.

Roosevelt n'a jamais eu à traiter avec une Chambre ou un Sénat républicain (même si à l'époque le Parti démocrate était tout aussi divisé qu'il l'est aujourd'hui). Après 2010, en revanche, lors des premières élections de mi-mandat d'Obama, nous avons eu un gouvernement divisé, et les démocrates affolés ont effectué un virage serré vers le centre. Biden, lui, n'a même pas derrière lui la majorité dont a bénéficié Obama durant les deux premières années de sa présidence; aussi disposé soit-il à adapter le rôle du gouvernement aux nouvelles réalités économiques et sociales, il est à la merci des éléments les plus réactionnaires de son parti.

Les « bonnes vieilles recettes néokeynésiennes » ont bien fonctionné finalement, mais on ne peut guère porter au pinacle le

plan de relance d'Obama. Il a été trop modeste et trop limité dans le temps, et la plupart de ses dispositions pouvaient difficilement être qualifiées de mesures de relance. Une grande partie des allègements fiscaux décidés par Obama étaient des cadeaux en faveur des électeurs des classes moyenne et supérieure, dont les intérêts étaient plus chers à un grand nombre de sénateurs et de représentants que les besoins autrement plus pressants des chômeurs et autres victimes du krach financier. L'économie est restée atone pendant la plus grande partie du mandat d'Obama.

Peut-on alors considérer, au contraire, que le capitalisme aurait tiré ses dernières cartouches et fait la preuve de son inefficacité face aux crises financière, sociale, environnementale et sanitaire? Autrement dit, le capitalisme peut-il encore faire le « bien commun » ?

Le capitalisme ne promeut le bien commun que lorsque la main invisible est maîtrisée et complétée par la main très visible de l'Etat. C'est cette main visible qui a rendu possible la flexibilité du système, au point qu'il est difficile – malgré les tentatives des économistes et décideurs néolibéraux de revenir en arrière – de reconnaître dans le capitalisme de ce début du XXI^e siècle celui du début du XX^e.

Mais pouvons-nous compter sur cette flexibilité dans l'avenir? Difficile à dire. La crise actuelle est différente de la Grande Dépression ou de la crise de 2008. Toutes deux ont été sévères, et leurs effets immédiats. Aux Etats-Unis, la question climatique commence tout juste à devenir la question (littéralement) brûlante qui préoccupe l'opinion. Le manque de soins adéquats pour les jeunes, les handicapés et les seniors représentait aussi une crise de basse intensité jusqu'à ce que la pandémie l'accélére.

Pire, souligner que les Américains sont politiquement plus divisés que jamais est un lieu commun. Certaines des questions qui nous divisent sont fausses, comme les accusations infondées de fraude électorale qui ont fourni aux législateurs des Etats contrôlés par les républicains un bon prétexte pour tenter, d'ailleurs avec succès, de limiter

la participation au vote. D'autres, comme l'inflation, sont bien réelles. Même si la poussée inflationniste actuelle est probablement due à des problèmes conjoncturels touchant les chaînes d'approvisionnement, j'ai montré dans *Raising Keynes* que l'inflation est en réalité l'inévitable prix à payer lorsque l'on met, dans une économie capitaliste, la demande en surchauffe, ce qu'ont incontestablement fait les politiques de relance de Biden.

Les gagnants sont généralement ceux qui se trouvent en bas de l'échelle, ceux qui auraient été au chômage dans une économie plus tempérée, ainsi que ceux qui, au bas de l'échelle des revenus, voient ceux-ci s'accroître au même rythme que la demande de consommation courante. Les perdants sont tous ceux dont l'emploi et le revenu sont plus élevés mais ne varient pas selon la demande et se trouvent rognés par l'inflation, ainsi que les retraités qui ne bénéficient que de mécanismes limités d'ajustement au coût de la vie. Cela concerne en particulier les fonctionnaires locaux retraités – enseignants, pompiers, policiers. Mais la grande perdante de l'inflation est la classe des créanciers, toujours défendus par Wall Street et représentant traditionnellement les principaux clients des banques centrales. Lorsque Main Street [la population] est divisée, Wall Street parle d'une seule voix, et c'est une voix très puissante.

Si la « main invisible » ne suffit plus, comment les économistes doivent-ils penser aujourd'hui le rôle de l'Etat et de l'argent public dans une économie de marché ?

Nous avons besoin d'une nouvelle théorie économique et d'une nouvelle politique qui évoluent de manière symbiotique, comme c'était le cas autrefois. Les limites de la motivation du profit, à la fois référence idéologique et moteur du capitalisme, deviennent chaque jour plus évidentes. Le système de santé est un cas exemplaire. Aucune personne saine d'esprit ne pourrait concevoir un système de santé sur le modèle américain. Aux Etats-Unis, la seule raison plausible empêchant d'aller hardiment vers un système de couverture santé universelle est

que les coûts qu'impliquerait la mise à bas du système existant sont trop importants.

Outre la santé, la crise climatique fournit un exemple éloquent de l'échec du marché. Le déni et la procrastination ont transformé un problème en crise grave, et seule une action audacieuse et déterminée conduite par les gouvernements du G7 pourrait empêcher cette crise de virer au désastre, peut-être pour la planète entière et à coup sûr pour les personnes et les pays les plus vulnérables.

Faudra-t-il toujours parler de « capitalisme » ou bien donner un autre nom à ce nouveau monde économique ?

Quel que soit le nom que l'on donnera à l'économie du futur, elle ne ressemblera pas au passé ni d'ailleurs au présent. Le capitalisme a été le moteur d'une croissance qui a généré des richesses fabuleuses pour quelques-uns et un niveau de vie raisonnable pour la majorité des habitants de votre pays et du mien, mais, en même temps, il est responsable des dégâts qui sont au cœur de la crise climatique et la cause des problèmes plus profonds de soutenabilité écologique. Le capitalisme n'est même pas capable de considérer la soutenabilité écologique comme un problème, et encore moins capable d'y apporter une solution. Les gouvernements ne peuvent pas non plus imiter le marché avec des mécanismes comme la tarification du carbone. Des interventions plus directes seront nécessaires pour promouvoir la transition vers une économie qui respecte les limites écologiques, et ces interventions nécessiteront la coopération non seulement des pays riches entre eux, mais également celle des pays pauvres. Cela ne pourra pas se produire tant que les pays riches ne reconnaîtront pas leur responsabilité historique dans le gâchis dans lequel nous sommes et tant qu'ils n'assumeront pas la part des coûts de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique proportionnée à leur responsabilité.

Nous ne devrions pas céder à l'idée flatteuse consistant à considérer ces obligations comme un acte de générosité. Il s'agit plutôt, comme l'avait compris Tocqueville, de nous engager sur la voie d'un « intérêt bien entendu ». Tout comme partager les vaccins avec les pays à faible revenu est probablement la seule façon de mettre un terme à la pandémie de Covid.

Le système qui émerge de la dynamique actuelle doit répondre aux besoins d'une génération de plus en plus rétive à accepter une économie qui menace la vie et les moyens de subsistance de milliards d'individus pour le seul avantage des milliardaires. Sinon, l'alternative serait de revenir à un monde d'individualisme hobbesien non seulement à l'intérieur des Etats, mais entre les Etats.

Peut-on élaborer une nouvelle théorie économique qui permettra d'influencer les gouvernements dans le sens du progrès, de la résolution des crises et de la recherche du bien-être collectif ?

Oui, bien entendu, mais cela ne se fera pas en un jour. Nous devons pour cela commencer par désapprendre les fondements de l'économie traditionnelle – le présupposé de l'individualisme, l'idéologie de l'hyper-rationalité, l'absence de limites. Et Keynes nous rappelle que c'est la partie la plus difficile de la tâche à accomplir. Viendra ensuite la construction d'un cadre de travail qui incorpore la connectivité qui nous relie les uns aux autres, intègre notre dépendance au savoir expérimental et admet l'existence de limites. Et pour ceux d'entre nous qui restent imprégnés des doctrines de la vieille (et de la nouvelle) gauche, ce cadre devra procéder à une reconsidération de la nature de la lutte des classes au XXI^e siècle.

Nous ne devons cependant pas sous-estimer les difficultés. Keynes avait peut-être raison quand, à la fin de sa *Théorie générale*, il soulignait qu'« on exagère grandement la force des intérêts constitués par rapport à l'empire qu'acquiescent progressivement les idées ». Mais le marché des idées est un marché très éloigné des normes de la concurrence parfaite! Il accueille à bras ouverts ceux qui sont dotés d'un pouvoir d'achat, tandis que ceux qui remettent en cause le pouvoir de l'argent peinent à se faire entendre. En dehors du 1 % [les plus riches], nous payons tous le prix de cet échec particulier du marché.

Pourtant, comme l'écrivait Albert Camus dans ses *Lettres à un ami allemand* [Gallimard, 1945] à la fin de 1943, moment grave de l'histoire de la France et du monde, chacun « doit décider s'il est avec les bourreaux ou avec les martyrs, selon sa vocation ». Pour paraphraser Tarfon (I^{er} siècle après J.-C.), « il ne nous sera peut-être pas accordé de terminer le travail; mais nous ne pouvons nous dérober à la nécessité de l'entreprendre ». ■

Traduit de l'anglais par Gilles Berton
PROPOS RECUEILLIS PAR
ANTOINE REVERCHON

Elina Lemaire Pour un contrôle véritable des candidatures au Conseil constitutionnel

Alors que le chef de l'Etat et les présidents des deux Assemblées viennent de proposer leurs candidats pour rejoindre l'institution, la juriste appelle à mieux prendre en compte les compétences juridiques et l'exemplarité des candidats

En application de l'article 56 de la Constitution, le président de la République et les présidents des deux Assemblées parlementaires s'approprient à procéder à la nomination de trois membres du Conseil constitutionnel. Ces nominations imminentes sont l'occasion d'évoquer quelques pistes de réforme (ou à tout le moins d'amélioration) de la procédure et des conditions de cette désignation ainsi que du statut des membres.

Prérogative à l'origine totalement discrétionnaire, le pouvoir de nomination s'exerce depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 après avis (conforme) de la commission des lois de l'Assemblée nationale et/ou du Sénat. Les commissions parlementaires, qui procèdent aux auditions (publiques) des candidats présentés par le chef de l'Etat et les présidents des deux Assemblées, peuvent s'opposer à la nomination à la majorité qualifiée des trois cinquièmes.

La réforme instaure un contrôle parlementaire des nominations ; mais la pratique révèle qu'elle ne doit pas être exagérée dans sa portée : les procès-verbaux des auditions des membres pressentiment témoignent en effet qu'elles ne se tiennent pas dans des conditions favorables à un examen sérieux des candidatures.

Pourquoi, alors que les députés et les sénateurs se plaignent – à juste titre – de l'affaiblissement du Parlement, ce renoncement collectif à exercer cette prérogative de première importance ? Le renforcement du rôle des commissions parlementaires dans le processus de désignation pourrait pourtant se faire à droit constant : il suffirait que les députés et les sénateurs acceptent d'assumer pleinement le rôle que la Constitution leur attribue dans la procédure de nomination, pour assurer un contrôle véritable des candidatures.

Ce contrôle consisterait à s'assurer de l'adéquation du profil du candidat aux fonctions de membre du Conseil constitutionnel. Il supposerait que l'on définit, en amont, les qualités attendues des membres d'une juridiction constitutionnelle. Si, en la matière, le consensus fait défaut (en France), la qualification juridique, exigée dans la plupart des systèmes de justice constitutionnelle, devrait être une exigence minimale.

Notre Constitution ne prévoit certes aucune condition pour être éligible. Mais il suffirait que les autorités de nomination et les commissions parlementaires pallient cette lacune en désignant une majorité de membres dotés d'une forte expertise juridique (ce qui n'est pas

le cas s'ils ont simplement obtenu, il y a plus de quarante ans, une licence en droit). Pour les nominations à venir, l'enjeu est important dans la mesure où deux des trois femmes qui vont bientôt quitter le Conseil constitutionnel étaient magistrates. Le projet du chef de l'Etat de nommer M^{me} Gourault, actuelle ministre de la cohésion des territoires et ancienne professeure... d'histoire-géographie, ne peut, dans ces circonstances, manquer d'interpeller.

Exemptés d'obligations déclaratives

Le renforcement du contrôle par les commissions parlementaires pourrait aussi se faire par son élargissement à un contrôle « d'exemplarité », aujourd'hui pratiquement inexistant. Pour cela, les commissions parlementaires devraient être mieux outillées pour procéder aux vérifications. Le rapport Nadal de 2015 (*Renouer la confiance publique. Rapport*

au président de la République sur l'exemplarité des responsables publics) suggérerait ainsi qu'elles se voient communiquer le bulletin n° 2 du casier judiciaire des candidats, ainsi qu'un certificat de régularité fiscale et une déclaration d'intérêts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'introduction d'une dimension déontologique dans le contrôle des nominations permettrait de prévenir les situations auxquelles nous sommes aujourd'hui (de nouveau) confrontés : si M^{me} Gourault était nommée, elle serait conduite à se prononcer sur la conformité à la Constitution de lois adoptées par ses « amis » de la veille, voire à examiner la constitutionnalité de telle disposition législative qui a été adoptée à son initiative ou avec son soutien. Quant à M^{me} Malbec, dont la nomination est envisagée par le président de l'Assemblée nationale, elle est certes magistrate ; mais elle est aussi et surtout, depuis près de deux ans, la directrice du cabinet de garde des sceaux. Comment écarter, dans ces conditions, le soupçon du possible conflit d'intérêts ?

La légitimité – et donc la puissance – d'une institution dépend en grande partie du crédit que l'on accorde aux décisions qu'elle rend. Il est regrettable, s'agissant du Conseil constitutionnel, d'avoir à le rappeler tous les trois ans.

Plus largement, les nominations à venir sont l'occasion d'évoquer quelques pistes d'évolution du statut des membres de l'institution. Rappelons d'abord que ces derniers sont – à la faveur de leur propre jurisprudence – exemptés d'obligations déclaratives (de situation patrimoniale et/ou d'intérêts), contrairement à la plupart des responsables

publics, dont les membres des organes constitués (président de la République, membres du gouvernement, députés et sénateurs) ou les juges (des ordres administratif et judiciaire).

Rappelons aussi que leur régime indemnitaire est partiellement non conforme au droit depuis... 1960, et qu'à ce jour plus de la moitié de l'indemnité mensuelle versée aux membres (soit environ 7000 euros sur un total de 13000 euros net) n'a pas de fondement légal. Une proposition de loi organique visant à modifier ce régime indemnitaire, adoptée à l'unanimité par la commission des lois de l'Assemblée nationale en février 2021, n'a pas pu aboutir. Cette situation d'illégalité chronique est indigne. Le perfectionnement de l'Etat de droit que le président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, appelait récemment de ses vœux, gagnerait à ce qu'il y soit mis fin.

Plus fondamentalement, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une refonte complète de l'organe et du contentieux constitutionnels. Il est en effet urgent – les juristes le rappellent en vain depuis trop longtemps – de repenser la justice constitutionnelle française. ■

Elina Lemaire est maîtresse de conférences HDR en droit public à l'université de Bourgogne-Franche-Comté, membre du Credespo et vice-présidente de l'Observatoire de l'éthique publique



LA LÉGITIMITÉ, ET DONC LA PUISSANCE, D'UNE INSTITUTION DÉPEND EN GRANDE PARTIE DU CRÉDIT QUE L'ON ACCORDE AUX DÉCISIONS QU'ELLE REND

Julien Jeanneney Parlementaires, utilisez vos pouvoirs dans les nominations au Conseil constitutionnel !

Les députés et sénateurs n'usent pas de toutes leurs prérogatives pour ratifier ou rejeter le choix, souvent politique, des juges constitutionnels, déplore le professeur de droit public

Ce devait être un progrès admirable, mais la chose, pour l'instant, ne peut que décevoir. Longtemps menée dans l'ombre, la nomination triennale de trois membres du Conseil constitutionnel jouit, depuis peu, d'une publicité bienvenue. Depuis 2010, les candidats sont soumis à une audition parlementaire publique, diffusée à la télévision. Depuis 2013, les parlementaires doivent, ensuite, ratifier ou rejeter ces choix.

Nées de la révision constitutionnelle de 2008, conçues en contrepoint d'une extension des pouvoirs du Conseil constitutionnel, ces auditions ne devaient présenter, en principe, que des avantages. Par elles, les parlementaires sauraient faire émerger, au regard de tous, les qualités intellectuelles et civiques des candidats, leur vision de la Constitution et de la fonction juridictionnelle, leur connaissance de la jurisprudence. Soucieuses d'éviter un camouflet, les autorités de nomination se trouveraient incitées à privilégier des candidats sérieux. Ceux qui sont manifestement inadaptés à la fonction de juge constitutionnel, enfin, seraient désormais refusés.

Un vent venu d'Amérique avait soufflé sur cette réforme. Aux Etats-Unis, les candidats proposés

par le président pour rejoindre la Cour suprême sont, depuis 1955, systématiquement interrogés par les membres d'une commission du Sénat. Depuis 1981, l'audition est retransmise à la télévision. Redoutable, l'épreuve influence, en amont, les choix présidentiels : à l'exception notable [en 2005] de Harriet Miers [conseillère juridique à la Maison Blanche], dont George W. Bush, informé de ses faiblesses par des sénateurs [et à la demande de cette dernière], a retiré la candidature par crainte du ridicule, tous les candidats proposés depuis trois décennies étaient, par-delà leurs sensibilités politiques, d'éminents juristes à la trajectoire universitaire et professionnelle irréprochable.

Hélas, en France, ces objectifs n'ont pas été atteints. En témoignent les vingt et une auditions de candidats au Conseil constitutionnel depuis 2010. La raison en est simple : les parlementaires n'y tiennent leur rôle, dans l'ensemble, que de façon superficielle.

Sans doute faut-il reconnaître qu'ils sont soumis à deux contraintes fâcheuses, sur lesquelles ils n'ont pas de prise directe.

La première est d'ordre arithmétique. La révision constitutionnelle de 2008 soumet le blocage d'une telle candidature à une exigence trop forte, qui mériterait

d'être assouplie : une majorité qualifiée des trois cinquièmes des suffrages exprimés. A quoi s'ajoutent les solidarités partisanes, les mécanismes du parlementarisme rationalisé et le fait majoritaire. Chacun le perçoit : sauf coup de théâtre extraordinaire, ces auditions sont destinées à n'avoir aucune conséquence.

La seconde est d'ordre institutionnel. Au lieu de confier à la commission des lois du Sénat le contrôle des candidatures proposées par le président de l'Assemblée nationale, et réciproquement, la Constitution place les



L'AUDITION NE SEMBLE PAS TOUJOURS PRÉPARÉE AVEC MINUTIE. CERTAINS RÉPÈTENT LES MÊMES QUESTIONS D'UN CANDIDAT À L'AUTRE

parlementaires dans la situation épineuse d'être juges et parties. Si l'on y adjoint le fait que le président d'une assemblée parlementaire, autorité de nomination, bénéficie en principe d'une majorité favorable au sein de sa commission des lois, qui est normalement présidée par un membre de sa formation, l'observation frappe encore davantage.

Réformer les pratiques

Tout, pourtant, ne découle pas de la Constitution. Trois défauts procèdent de pratiques qu'il serait facile de réformer.

Le premier est temporel. Lors d'auditions qui s'étendent habituellement sur trois ou quatre jours, les sénateurs américains disposent chacun, à plusieurs reprises, de créneaux de vingt ou trente minutes pour interroger les candidats. Ainsi peuvent-ils aisément les interrompre, leur poser de nouveau une question esquivée, préciser leur propos. A l'inverse, les parlementaires français ne consacrent généralement qu'une heure, en tout et pour tout, à cet exercice. Leurs questions sont volontiers réunies en un bloc, de sorte que les candidats peuvent ne répondre qu'à certaines d'entre elles, ou se contenter de propos généraux, sans crainte d'être repris.

Le deuxième défaut est intellectuel. Probablement conscients de la portée limitée de l'exercice, les parlementaires ne préparent pas toujours, semble-t-il, l'audition avec minutie. Certains se satisfont de réponses imprécises. D'autres donnent l'impression de ne pas savoir ce qu'ils attendent du candidat. D'autres encore répètent les mêmes questions, d'une audition à l'autre, sans risque pour les candidats d'être surpris. Plus dommageable encore est une tendance à ne porter qu'un regard distrait sur ce qui pourrait entacher le parcours du candidat. Mis en cause dans une affaire d'emplois fictifs, Michel Mercier [ministre de la justice de 2010 à 2012] n'a pas été soumis à la moindre question sur le sujet lors de son audition. S'il a fini par démissionner, quelques jours après sa nomination, les parlementaires n'y étaient pour rien.

Le troisième défaut, enfin, est culturel. Un aveu serein d'incompétence offusquerait dans les pays où la justice constitutionnelle est prise plus au sérieux. Ici, on le tolère, on l'encourage. Jacques Barrot [membre de 2010 à 2014] déclare [lors de son audition] avoir « renoncé à comprendre la répartition des compétences entre le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel en matière électorale ». Claire Bazy-Malaurie [membre de

puis 2010] affirme n'avoir « pas la prétention d'être une spécialiste aguerrie de droit constitutionnel ». François Pillet [membre depuis 2019] concède qu'il lui est « impossible de (...) donner l'assurance d'une compétence actuellement totalement éclairée en droit constitutionnel ». Au milieu de propos décousus et de phrases inachevées, Jean-Jacques Hyest [membre de 2015 à 2019] peut, sans péril, commettre une erreur massive sur la décision la plus fameuse de l'histoire du Conseil constitutionnel : tutoyé par le président de la commission, applaudi par ses membres dès la fin de son propos liminaire, il sait sa nomination acquise.

En n'opposant aux faiblesses des candidats que des haussements de sourcils, les parlementaires les incitent à la paresse tout en pérennisant l'insouciance des autorités de nomination. Ici, comme parfois, le problème ne vient pas des pouvoirs conférés à nos représentants ; bien plutôt d'une absence de volonté de s'en saisir. ■

Julien Jeanneney est professeur de droit public à l'université de Strasbourg

De président à candidat, des stratégies diverses

ANALYSE

Président-candidat est une combinaison difficile à apparier. Dans l'histoire de la V^e République, ils ne sont que trois à avoir obtenu un second mandat présidentiel: Charles de Gaulle en 1965, François Mitterrand en 1988 et Jacques Chirac en 2002. Aucune de ces campagnes victorieuses ne saurait servir d'étalonage ni de recette pour qui aspirerait à s'inscrire dans cette lignée. L'acte de déclaration de candidature du président sortant n'en constitue pas moins un moment charnière, celui où il descend de son piédestal présidentiel pour endosser la casaque de candidat.

De Gaulle l'avait bien compris, qui rechignait à s'abaisser à faire campagne, convaincu qu'il était que son prestige se suffisait à lui-même. En 1965, pour la première élection du président de la République au suffrage universel et la première campagne télévisée, l'homme du 18-juin ne consent à faire acte de candidature que trente et un jours avant le premier tour. En se mettant en scène comme le président qu'il est, dans une allocution télévisée depuis l'Élysée. «Aujourd'hui, je crois devoir me tenir prêt à poursuivre ma tâche, mesurant en connaissance de cause de quel effort il s'agit, mais convaincu qu'actuellement c'est le mieux pour servir la France», annonce-t-il. Il dédaignera même les deux heures de temps de parole dont il dispose dans la campagne officielle. Pêché d'orgueil ou de suffisance: mis en ballottage, il est contraint à un second tour face à François Mitterrand.

Elu président de la République en 1974, à l'âge de 48 ans, Valéry Giscard d'Estaing ne pouvait imaginer ne pas briguer un second mandat en 1981. Au début de l'année, les sondages le créditent d'une large avance sur ses adversaires potentiels. Et quand il se déclare candidat, cinquante-cinq jours avant le premier tour, même si son socle s'est effrité, il est encore à plus de 30 % dans les intentions de vote. Lui aussi opte pour le discours télévisé depuis l'Élysée. «Le président de la République continuera sa tâche jusqu'au bout, comme c'est son devoir», indique-t-il. Le candidat s'en distinguera entièrement. Je ne serai pas un président-candidat mais un citoyen-candidat.»

Mais la campagne du «citoyen-candidat» ne décolle pas. Se voulant simple citoyen, il perd de sa stature présidentielle quand le candidat, obligé de répondre de son bilan – «vous êtes l'homme du passif», l'épingle Mitterrand entre les deux tours –, peine à faire entendre ses propositions nouvelles. Le 10 mai 1981 se dessine sur les écrans de télévision le visage de François Mitterrand.

Le même, sept ans plus tard, postule à un second mandat. Il sort d'une période de cohabitation de deux ans avec son premier ministre, Jacques Chirac, et retarde au maximum l'annonce de sa candidature, même si celle-ci ne fait guère de doute. Trente-trois jours avant le premier tour, invité au journal de 20 heures

DE GAULLE RECHIGNAIT À S'ABAISSER À FAIRE CAMPAGNE, CONVAINCU QUE SON PRESTIGE SE SUFFISAIT À LUI-MÊME

EMMANUEL MACRON SEMBLE S'INSPIRER DU MITTERRAND DE 1988. IL RETARDE SA DÉCLARATION DE CANDIDATURE POUR MIEUX EN IMPOSER L'ÉVIDENCE

d'Antenne 2, c'est par un simple «oui» qu'il répond à la question: «Etes-vous à nouveau candidat à la présidence de la République?» En même temps, il installe ce qui va être le thème de sa campagne – «la France unie» – en dramatisant volontairement le «risque pour le pays» d'être «pris en main par des esprits intolérants, par des partis qui veulent tout, par des clans ou par des bandes...». Il opère ainsi un subtil dosage entre rassemblement et combat contre l'«Etat-RPR».

En 2002, Chirac sort lui aussi d'une période de cinq ans de cohabitation après l'échec de la dissolution de 1997 qui l'a contraint à nommer Lionel Jospin premier ministre. Les sondages ne lui sont pas favorables. Il mise sur la campagne pour remonter son handicap. A soixante-neuf jours du premier tour, lors d'un déplacement à Avignon, il répond à la question qui lui a été opportunément posée par la maire de la ville, une de ses proches: «Chère Marie-José Roig, vous m'avez posé une question directe et franche. Eh bien, j'y répondrai dans le même esprit. Oui, je suis candidat.» En installant le thème de l'insécurité au cœur de la campagne, il réussit à retourner la tendance et à se qualifier pour le second tour – avec un score inférieur à 20 % –, où il affrontera le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, après que M. Jospin, victime de la division de la gauche, eut été écarté.

Une position de surplomb

En 2012, Nicolas Sarkozy, à la peine dans les sondages, choisit, soixante-sept jours avant le premier tour, d'annoncer sa candidature au «20 heures» de TF1. «Est-ce qu'on peut imaginer le capitaine d'un navire dont le bateau serait en pleine tempête dire: "ah ben non, je suis fatigué, je renonce, j'arrête"», plaide-t-il. Ne pas solliciter de nouveau la confiance serait comme un abandon de poste.» En entrant plus tôt qu'il ne l'avait prévu dans l'arène électorale, il espère retrouver l'élan de son équipe victorieuse de 2007. Malgré une campagne menée à grands frais – ce qui lui vaudra d'être ratrapé par la justice –, il échoue aux portes de la réélection.

La position de sortant présente un caractère ambivalent. Elle lui vaut de concentrer toutes les attaques de ses adversaires; ce faisant, ceux-ci contribuent à le placer en surplomb et lui confèrent inconsciemment un avantage institutionnel. Emmanuel Macron semble s'inspirer du Mitterrand de 1988. Comme lui, il retarde autant qu'il le peut sa déclaration de candidature pour mieux en imposer l'évidence. Sans être encore en campagne, il inscrit ses déplacements et ses prises de parole dans une vision à long terme, sur des objectifs susceptibles de rassembler les Français. Ainsi, tant qu'il ne s'est pas encore déclaré, ses adversaires continuent à boxer dans le vide. Là où les autres candidats s'épuisent à faire exister leur campagne, son absence nourrit une sorte de frustration qui exacerbe l'attente. Mais qui peut aussi finir par lasser. ■

PATRICK ROGER

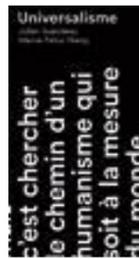
POUR UN NOUVEL UNIVERSALISME

LIVRE

Rien de commun, a priori, entre une femme portant le voile, une réunion féministe en non-mixité et une statue de Colbert ou de Gallieni. Ces trois sujets alimentent pourtant régulièrement de virulentes polémiques, dont le scénario est devenu familier. Une personnalité médiatique s'insurge devant une actualité, qui touche en général les musulmans, les femmes ou les personnes LGBT. L'universalisme républicain est en péril, menacé par une dérive intellectuelle qui entraînerait le pays vers une société fracturée, minée par les communautarismes. L'argument est redoutable – qui, en France, se proclamerait anti-universaliste? – et mène à un débat stérile, comme si ses protagonistes ne parlaient pas la même langue.

La collection «Le mot est faible», de l'éditeur Anamosa, s'emploie à désarmer ce genre de rhétorique. Elle regroupe des ouvrages courts et incisifs, dont chacun est consacré à un «mot dévoyé par la langue du pouvoir» (l'histoire, la science, le peuple...) qu'il s'agit de revitaliser. *Universalisme*, écrit par Mame-Fatou Niang, maîtresse de conférences à l'université Carnegie Mellon de Pittsburgh et spécialiste de l'antiracisme en France, et Julien Suaudeau, enseignant au Bryn Mawr College (université de Pennsylvanie réservée aux femmes) et spécialiste de l'histoire coloniale et de son refoulement, est le dernier de cette série.

Pour sortir des polémiques rebattues, les deux auteurs veulent explorer une autre voie, «entre l'immobilisme et la table rase». Cette tentation de la «table rase», portée par certaines revendications minoritaires, leur apparaît comme une impasse. Mais leur cible est d'abord dans l'autre camp, chez ceux qu'ils qualifient de «pseudo-universalistes». Tout en prétendant défendre une tradition républicaine intransigeante, ces personnalités politi-



UNIVERSALISME
de Mame-Fatou Niang et Julien Suaudeau, Anamosa, «Le mot est faible», 104 p., 9€

ques, intellectuelles ou médiatiques (Emmanuel Macron, Manuel Valls, Alain Finkielkraut, Michel Onfray...) alimenteraient en réalité «des fantasmes de guerre civile qui entérinent l'idée d'une France irréconciliable».

Mame-Fatou Niang et Julien Suaudeau refusent de leur abandonner l'universalisme et proposent au contraire de le réinvestir pour l'adapter au «peuple postcolonial» qui habite la France aujourd'hui. C'est une gageure, qui nécessite d'aller puiser dans les idées d'auteurs d'horizons variés. Ils nous invitent ainsi à relire aussi bien les classiques du genre (Frantz Fanon, Aimé Césaire et Albert Memmi) que des intellectuels contemporains (Malcolm Ferdinand, Sarah Mazouz) et des auteurs majeurs de la philosophie européenne (Montaigne, Descartes, Diderot).

«A la mesure du monde»

Pour déconstruire la prétention universelle de cette «illusion eurocentrée», les auteurs font d'abord une histoire du concept et de ses usages. Malgré ses fondements humanistes et progressistes, la notion a aussi servi aux XVIII^e et XIX^e siècles, rappellent-ils, à justifier l'esclavage et la colonisation, cette «universalisation de la raison européenne». Ces derniers appartiennent au passé, mais l'universalisme républicain brandi au XXI^e siècle hérite de cette histoire, assurent les auteurs. Il est devenu une idéologie qui ne cible plus de

lointains indigènes à «universaliser», mais des segments de la société française jugés comme étrangers à la nation.

Cette idéologie se révèle dès lors conservatrice. Mame-Fatou Niang et Julien Suaudeau soulignent le double jeu de ses partisans, décrits comme des «rentiers de la République», une «police idéologique» incapable «d'abandonner sa mainmise sur la production du discours républicain». Avec des effets bien réels: «Des outremers aux banlieues, l'universel et l'ordre républicain sont les noms politiquement corrects du contrôle social et de la domination.»

Le livre s'attarde sur deux exemples: le port du voile et la volonté de retirer de l'espace public des statues de personnalités liées à la colonisation et à l'esclavage. Confronté à ces revendications, l'universalisme républicain dénonce une tentation sécessionniste au cœur de la République. Mais cette position, rétorquent les auteurs, est un refus de la diversité des sociétés contemporaines. Elle promeut l'uniformité, rompt avec l'universel et se mue en un «communautarisme de maîtres de lieux».

En miroir, Mame-Fatou Niang et Julien Suaudeau ébauchent un universalisme réellement universel. Reprenant à leur compte la formule d'Aimé Césaire, ils invitent à penser un «humanisme à la mesure du monde». A une conception figée, focalisée sur l'histoire et les pensées européennes, ils en opposent une autre, nourrie de la «mosaïque d'expériences» qu'est aujourd'hui la France. Un universalisme vivant, «jamais achevé, toujours à redessiner», qu'ils placent «sous le signe du doute et non de la certitude».

Malgré la réflexion sans concessions qui la porte, l'ambition pourra sembler utopiste, voire naïve. C'est que sa force ne réside pas dans un cadre politique abouti, mais plutôt dans une méthode et un regard, qui laissent entrevoir, à rebours des querelles actuelles, une société plus apaisée. ■

COLIN FOLLIOT

488 journalistes en prison | PAR SERGUEI



LA RECETTE DU SUCCÈS D'UNE VILLE

LA REVUE DES REVUES

Qu'est-ce qui rend une métropole attractive? Pourquoi certaines villes croissent-elles tandis que d'autres dépérissent? «La recherche de l'attrait oriente aujourd'hui les stratégies urbaines, dans les grandes métropoles comme dans les villes moyennes, tant pour l'aménagement de leur centre-ville que des espaces périphériques», notent Flora Delhomme, Cédric Philadelphie Divry et Mathilde Salin, dans leur introduction. L'objet de ce numéro de la revue *Regards croisés sur l'économie* est justement de faire le point sur la manière dont s'opère la recomposition des villes, et d'étudier les effets de la recherche d'attractivité aux niveaux économique, social et environnemental.

Plongeant dans le passé, l'historien Jean-François Chauvard exhume la pensée du jésuite Giovanni Botero (1544-1617), premier théoricien de la raison d'Etat mais aussi premier penseur historique de la

ville, auteur d'un essai incisif, *Delle cause della grandezza delle città*, publié à Rome, en 1588. A l'époque, les grandes villes sont minoritaires. En 1500, on n'en compte que quatre de plus de 100 000 habitants en Europe: Paris, Naples, Milan et Venise.

Pour Botero, l'importance d'une ville ne se définit pas par l'étendue de son site ou la grandeur de ses murailles, mais «par la multitude des habitants et leur puissance». Avant cela, l'ancienneté d'une ville, l'existence par exemple d'un évêché ou d'un pèlerinage étaient des facteurs de prestige.

Dans un autre article, le politiste Alexandre Morteau présente les Jeux olympiques comme un moyen de mettre en avant les atouts du territoire sur la scène internationale et d'attirer capitaux et investisseurs, un modèle aujourd'hui en voie d'essoufflement. Ce que confirme l'économiste Olivier Bouba-Olga, qui explique pourquoi le modèle français de la métropole attractive et ruisselante est devenu caduc et pourquoi il serait urgent de s'en débarrasser. «Aujourd'hui, les questions de bien-être des popula-

tions, d'inégalités sociales, de transition écologique et énergétique sont pour le moins aussi importantes», ajoute le chercheur.

La recherche de l'attractivité entraîne des coûts certains. Né dans les années 1970-1980, le concept de «ville néolibérale» est passé au crible par le politiste Gilles Pinson. La sociologue Anaïs Collet montre, quant à elle, comment le succès d'un quartier est certes le résultat de dynamiques économiques et démographiques, mais aussi celui de politiques locales et des efforts des habitants. Enfin, Etienne de L'Estoile et Hugo Subtil reviennent sur l'exode urbain provoqué par l'épidémie de Covid-19 et l'extension du télétravail, mais les deux chercheurs observent aussi que cette évolution avait commencé avant la crise sanitaire. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

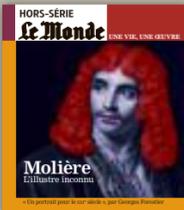
Regards croisés sur l'économie, «Villes. L'attractivité à quel prix?», n°28, janvier 2022, La Découverte, 228 p., 16 €



En kiosque



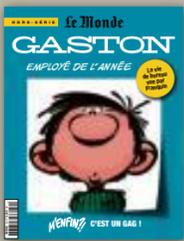
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série

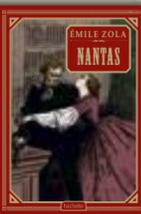
Collections

Le Monde présente la collection de prestige
LES GRANDS CLASSIQUES DE LA LITTÉRATURE EN BANDE DESSINÉE



Actuellement en vente,
le volume n°2
LES TROIS MOUSQUETAIRES

Le Monde PRÉSENTE
ÉMILE ZOLA
LES ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES



Dès mercredi 16 février,
le volume n°17
NANTAS

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
de 9 h à 18 h (prix d'un appel local)

Le Carnet du Monde
carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.sosamitie.com



Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Hugues Jallon
Et les Éditions du Seuil,

ont appris avec une très grande tristesse le décès de

Mireille DELMAS-MARTY,

survenu le samedi 12 février 2022.

Un compagnonnage intellectuel de plus de trente ans la liait à la maison qui s'associe à la douleur de ses proches.

(Le Monde du 15 février.)

Catherine d'Espiney Patricio,
Lorenzo d'Espiney Patricio,
Edouard d'Espiney Patricio,

ont la tristesse d'annoncer le décès de leur oncle et grand-oncle,

Maurice GORELICHVILI,
donateur du Centre Pompidou et du Metropolitan Museum of Art (New York).

Un précurseur et un visionnaire dans le domaine de l'art.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité, le mardi 15 février 2022, à Versailles.

Gisèle Harrus-Révidi sa mère,
Michel et Patricia Harrus, son père et sa belle-mère,
Raphaëlle, sa fille,
Anne-Julie Harrus-Daumard, sa sœur,
son mari, Olivier et ses enfants, Camille et Arthur,
Sara Harrus et Régine Révidi, ses grands-mères,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Frédérique HARRUS,
journaliste à France Télévisions,

survenu en vacances, le 13 février 2022, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les obsèques ont lieu au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy, ce vendredi 18 février, à 14 heures.

harrus-revidi@orange.fr

Cuisery. Paris.

M. Christian Duriez, son ami,
M^{mes} Nicole Plisson et Françoise van Hove, ses cousines,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel HENRICOT,

survenu le 16 février 2022, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Une cérémonie civile aura lieu le mardi 22 février, à 14 h 45, au crématorium de Sancé.

Michel repose à la chambre funéraire Janin de l'Abergement-de-Cuisery.

Fleurs naturelles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Janin l'Abergement-de-Cuisery,
Tél. : 03 85 32 10 85.

Guy Louradour, son époux,
Nathalie et Eric, Frédéric et Valérie, ses enfants,
Margot, Clément et Mathieu, ses petits-enfants,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Georgette

dite
Josette LOURADOUR,
née DELAUAUX,
ancienne directrice de l'école maternelle Marcelin-Berthelot, de Montreuil (Seine-Saint-Denis), fidèle lectrice du Monde,

survenu à Cressensac, le 16 février 2022, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 18 février, à 15 h 30, au cimetière de Cressensac (Lot).

Jérôme Lussien, son époux,
Maxime, Margot et Louis, ses enfants,
Marie-Françoise et Roger Goldberger, ses parents,
Emmanuel Goldberger et Anne Cart, ses frère et sœur ainsi que leurs familles,
Tous ses amis
Et ceux qui l'ont connue, aimée et estimée,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Sophie LUSSIEEN,
née GOLDBERGER,
directrice générale de Lazartigue,

survenu le 11 février 2022, à Paris, à l'âge de quarante-neuf ans.

Une cérémonie a été célébrée ce 18 février, à 9 h 30, en la chapelle de l'Est du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e et sera suivie de l'inhumation le samedi 19 février, à 11 h 30, au cimetière de Rancon (Haute-Vienne).

Chantal SIMONETTI,
née DANIEL,
le 16 janvier 1945,
à Paris 13^e arrondissement,

est décédée le 27 janvier 2022, à Liestal (Suisse), entourée de sa famille.

«- Quelle est ta fleur préférée ?
- J'aime toutes les fleurs. »

contact-simonetti@laposte.net

Stéphane, Marc et Paul

ont le regret d'annoncer le décès de

Claude VAN'T VEER,
née MENNERET,
astrophysicienne,

survenu le 19 janvier 2022, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

stephane.van-t-veer@orange.fr

Janie Verluise, son épouse,
Laure, Pierre et Sylvie, Olivier et Chadia, Emmanuelle, ses enfants et leurs compagnes,
Tanguy et Margaux, Coline et Emile, Cyril, Timothée et Juliette, Samuel, Erwan et Pauline, Robinson, Ulysse, ses petits-enfants,
Lison,
son arrière-petite-fille,

ont la douleur de faire part du décès de

François VERLUISE,
architecte DPLG - urbaniste,

le 6 février 2022, à son domicile.

La cérémonie se déroule ce vendredi 18 février, à 14 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

1, avenue Lamartine,
94300 Vincennes.

Hommages

Françoise Nyssen
Et les éditions Actes Sud,

rendent hommage à

Christine LE BŒUF,

décédée le 3 février 2022, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Illustratrice de talent, traductrice de l'anglais et de l'américain, elle avait cofondé la maison d'édition, aux côtés de son mari,

Hubert NYSSSEN.

Chaleureuse, passionnée, attentive aux autres, elle incarnait les valeurs d'humanisme et de générosité.

Son souvenir restera inscrit dans les mémoires de ceux qui l'ont connue.

Le président
Et le conseil d'administration du Château de Goutelas, Centre culturel de rencontre (42),

font part avec une grande tristesse du décès de

Mireille DELMAS-MARTY,

survenu le 12 février 2022.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses nombreux amis.

Cette juriste éminente continuera à inspirer Goutelas, qu'elle a accompagné de son amitié et nourri de sa pensée humaniste. Un hommage lui sera rendu au château dans les prochaines semaines.

Ses nombreux collègues et amis rencontrés au fil de sa carrière dans différents services hospitaliers et dans d'autres circonstances

rendent hommage au

docteur
Marie-Gisèle LEBRETTE,

disparue le 11 février 2022.

Très tôt engagée dans la lutte contre le Sida, elle a su allier un sens clinique remarquable à une implication constante dans le travail en équipe. Formée aux soins palliatifs, elle a affronté avec les patients la période douloureuse des années Sida. Elle a su transmettre à nombre d'étudiants en médecine l'importance d'une prise en charge attentive à chaque personne dans le respect de sa singularité. Les soignants avec lesquels elle a travaillé, savent combien elle se souciait de chacun-e indépendamment de son grade ou de sa qualification.

Sa générosité restera dans nos mémoires.

Vous pouvez partager un mot sur souvenirsmgl@gmail.com

Anniversaire de décès

Il y a dix ans,

Frédéric HUSY

nous quittait.

Il avait trente-six ans.

Il aimait la musique, les voyages, les poires Belle-Hélène...

Pauline, Hippolyte, Anselme,
Les familles Husy, Woods, Farret
Et tous ses amis.

Mémoires

19 février 2012, dix ans que

Florence FILLET COIGNARD

nous a quittés.

Que ceux qui l'ont aimée se souviennent.

Elle nous manque tant.

Familles Coignard Fillet Fazeli.

En mémoire de

Judith et Olivier,

morts à onze ans et à quarante-trois ans, dans une avalanche sur une piste familiale de Val-d'Isère (Savoie), le 18 février 2018.

« Paraîtra encore le loup devant toi,
Prends-le pour ton frère, car le loup connaît l'ordre des forêts. »
(chant mortuaire roumain).

Prix de recherche

Prix de la Recherche de l'École nationale de la magistrature 2022.

L'ENM décerne deux prix destinés à distinguer deux thèses en droit ou en histoire du droit, portant sur les pratiques judiciaires internes ou comparées, ou sur l'organisation et le fonctionnement de la justice.

Les étudiants ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 peuvent se porter candidats via le formulaire de candidature en ligne sur <https://www.enm.justice.fr/les-prix-de-l-ENM>.

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2022.

Communication diverse



Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent par téléphone et/ou par internet ceux qui souffrent de solitude, de mal-être et peuvent avoir des pensées suicidaires.

Nous recherchons des écoutants bénévoles sur toute la France.

L'écoute peut sauver des vies et enrichir la vôtre !
Choix des heures d'écoute, formation assurée.

En IdF RDV sur www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur www.sos-amitie.com

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Hélène Bekmezian, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lanne-longue, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Laetitia Claveul, Emmanuel Davidenko (Événements), Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (chef d'édition), Christian Massol, Franck Nouchi (Débats et idées)
Directrice du design Méline Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président



Quotidien + numérique

Le journal papier livré chez vous et le numérique

169 € pour 6 mois



Abonnez-vous en ligne sur :
promo.lemonde.fr/quotidien-numerique-6-mois

BULLETIN D'ABONNEMENT

173EMQAD6M

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

Je m'abonne à l'offre **Quotidien + numérique** du Monde pendant 6 mois pour **169€** au lieu de 543,40€ (prix de vente au numéro).
➤ **6 quotidiens + tous les suppléments + « M le magazine du Monde » + l'accès à tous les contenus numériques sur le site et sur l'application + les archives du Monde depuis 1944 + Le Monde événements abonnés + L'application La Matinale + NOUVEAU L'accès au service Le Monde Jeux + six hors-séries par an en version numérique.**

Je règle par :
 Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du Monde
 Carte bancaire (paiement sécurisé) en appelant le 03 28 25 71 71 (tarif d'un appel local)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

E-mail : _____

@ _____

J'accepte de recevoir des offres du Monde ou de ses partenaires OUI NON

Tél. : _____

Bulletin à compléter et à renvoyer à :
Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR*

Maison individuelle Badge Vigik : oui non Dépôt chez le gardien/accueil Dépôt spécifique le week-end
 Immeuble Boîte aux lettres : Bât. N° _____
 Digicode N° _____ Nominative Collective Escalier N° _____

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 67/69, AVENUE PIERRE-MÉNDES-FRANCE - 75707 PARIS CEDEX 13 - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70€. Offre valable jusqu'au 31/12/2022 en France métropolitaine. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de la portabilité des données et de la limitation des traitements, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : LE MONDE - DPO - 67/69, avenue Pierre-Mérends-France - 75707 Paris Cedex 13. Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité sur le site www.lemonde.fr ou sur le site de la CNIL www.cnil.fr



CULTURE | CHRONIQUE
PAR MICHEL GUERRIN

2022, année de la frénésie numérique

La réalité virtuelle était un gadget dans la culture, et elle ne l'est plus. Elle était méprisée par ses acteurs, ils ne pensent qu'à ça, espérant élargir leur public et en tirer de l'argent frais. Le numérique, porté par les GAFAs comme par des start-up, contamine à la vitesse grand V le royaume de l'original – monuments de pierre, tableaux de peinture, chanteurs de chair. Cette année est un tournant dont le symbole sera le film *Avatar 2*, le bien nommé, de James Cameron, dont la sortie en salle est prévue pour le 14 décembre.

Le Covid-19 et son lot de confinements ont donné un coup de fouet à cet engouement. Le public a été abreuvé de contenus culturels numériques tandis que des entreprises peaufinaient des projets désormais concrétisés. Pas moins d'une quarantaine d'expositions immersives sur Van Gogh viennent d'avoir lieu aux États-Unis.

Le numérique dans la culture peut être pédagogique ou ludique, en appont ou central, jouant de l'émotion ou de la révélation. Le client est chez lui ou dans un lieu spécialisé, dirigé ou libre. On parle moins d'exposition ou de spectacle que d'expérience. « Immersif » et « participatif » sont des mots à la mode, non sans opportunisme, tant ils collent à une préoccupation du moment : le public, et non plus l'œuvre, est au cœur de la démarche. Le héros, c'est lui. Les formats « immersifs » sont multiples. Le plus répandu consiste à immerger le public dans des images de pixels sur une musique émotionnelle. Il fait le succès de *L'Atelier des lumières*, à Paris – Cézanne et Kandinsky depuis le 18 février. Ou de « *L'Odyssée sensorielle* », avec odeurs, jusqu'au 4 juillet au Muséum d'histoire naturelle, également à Paris. Des expositions virtuelles permettent aussi de reconstituer un site disparu : « Cités éternelles » a été pionnière, en 2016 au Grand Palais, en faisant revivre les ruines de Palmyre (Syrie), détruites par l'organisation Etat islamique.

Il y a enfin les expériences où le spectateur porte un ordinateur sur le dos et un casque de réalité virtuelle sur les yeux afin d'être plongé dans un monde inconnu. Des tas d'institutions culturelles y pensent, tant le format est spectaculaire. Elles suivent de près ce qui se passe autour de Notre-Dame, star du moment tout en dessinant un paysage du futur. « *Eternelle Notre-Dame* », en place sous le parvis de la Défense, puis à l'automne dans un parking jouxtant la cathédrale, permet de s'immerger dans le chantier en 1240. Sur le même sujet, la crypte de la cathédrale propose cinq minutes virtuelles à partir du jeu à succès *Assassin's Creed*, d'Ubisoft. Qui annonce encore, lors de la sortie du film de Jean-Jacques Annaud, *Notre-Dame brûle*, le 16 mars, un escape game : vous aurez une heure pour trouver la couronne d'épines et sortir de la cathédrale, ou alors vous brûlez – 600 espaces dans le monde présenteront ce jeu.

Certains sont persuadés que ces spectacles proches du cinéma vont se répandre dans les deux ans qui viennent. Et que des centaines de millions de personnes, munies d'un casque personnel, les achèteront bientôt à la maison comme on achète un film sur Netflix.

DES EXPÉRIENCES ARTISANALES VONT SE MULTIPLIER, MAIS AU MODÈLE ÉCONOMIQUE FRAGILE

L'OFFRE SERA ARCHI-DOMINÉE PAR DES EXPÉRIENCES LUDIQUES ET LUCRATIVES, OÙ LA CULTURE AURA SA PLACE PAS COMME SUJET, MAIS COMME DÉCOR

Encore faut-il trouver le modèle économique. On n'y est pas. L'écueil n'est pas de « savoir faire », mais le coût. Reconstituer Notre-Dame, c'est cinq mille heures de travail. Aussi le ticket d'entrée d'un spectacle immersif est-il souvent élevé, de 13 à 30 euros. Parions que l'industrie trouvera vite la clé du coût. Plus complexe est de trouver un sujet duplicable dans le monde entier et sur une longue durée (comme un film) afin de faire payer un large public.

Reproduire le réel ?

Imaginons deux amis, l'un à Hongkong et l'autre à Stockholm, se donner rendez-vous, avec leur casque, dans le métavers du Louvre (ouvert toute l'année, 24 heures sur 24) et discuter par l'intermédiaire de leur avatar devant *Les Noces de Cézanne*. Pas d'avion à prendre, pas de file d'attente, pas de risque de pandémie, juste un ticket à acheter, dont la moitié récupérée par le Louvre. C'est techniquement faisable, mais est-ce opportun, alors qu'une plateforme de Google permet déjà d'explorer gratuitement les salles de 1500 musées du monde ? Pas sûr, répondent les spécialistes, pour qui le virtuel n'a aucun intérêt à reproduire le réel. Il doit proposer autre chose. Un « autre chose » guidé par la rentabilité.

Des expériences artisanales vont se multiplier, mais au modèle économique fragile, imaginées par des entreprises souvent françaises – Emissive, Iconem, BackLight, Ubisoft, Vrroom... Deux projets s'annoncent en ce sens, pilotés par Grand Palais immersif : une exploration de *La Joconde*, à partir du 10 mars au Palais de la Bourse, à Marseille, et une exposition sur Venise, en septembre, dans un espace au sein de l'Opéra Bastille, à Paris.

Mais l'offre sera archi-dominée par des expériences ludiques et lucratives, orchestrées par les GAFAs, l'industrie d'Hollywood et celle du jeu vidéo. La culture y aura sa place, pas comme sujet, comme décor. Les quelque 1300 start-up américaines actives dans la réalité virtuelle ont le divertissement comme cible. La plateforme de jeux Roblox accueille le métavers de Paris Hilton, où la star et héritière fait danser des gamins moyennant dollars. Disney réfléchit à des expériences en numérique dans ses parcs d'attractions, alors qu'un espace de visite interactive sur la série *Game of Thrones* vient d'ouvrir en Irlande du Nord.

Les optimistes croient à la complémentarité entre réel et virtuel. D'autres craignent au contraire une chute de la pratique des sorties culturelles en raison de la perte d'aura de l'œuvre originale auprès d'une jeunesse toujours plus biberonnée aux écrans. Les acteurs du numérique culturel rêvent que leurs créations attirent un public familial et jeune, qui va ensuite voir des œuvres « en vrai ». Rien ne le prouve, rétorquent les sociologues des publics, ajoutant que le métavers peut créer une addiction. Une chose est sûre : la folie numérique a fait perdre du public aux salles de cinéma. D'autres arts seront-ils pris dans cette spirale ? ■

LA DETTE, ANGLE MORT DE LA CAMPAGNE

ÉDITORIAL III

Proner le sérieux budgétaire n'a jamais été très audible en France. L'avertissement lancé, mercredi 16 février, par la Cour des comptes sur le dérapage de la trajectoire des finances publiques a, une fois de plus, peu de chances de rencontrer un écho important. A quelques semaines de l'élection présidentielle, cet appel à des efforts pour réduire le montant de la dette risque d'être englouti dans l'océan de promesses non financées des candidats.

La situation dépeinte par la Cour des comptes a pourtant de quoi provoquer un sursaut. En deux ans, la dette publique s'est gonflée de 560 milliards d'euros et représente aujourd'hui 113,5 % du produit intérieur brut. Certes, la violence de la crise pandémique a conduit l'Etat à dépenser sans compter. Mais cet effort légitime n'ex-

plique pas tout. Le déficit budgétaire structurel, c'est-à-dire sans tenir compte des mesures purement conjoncturelles, a doublé par rapport à 2019.

La France se retrouve dans une situation paradoxale. Le déséquilibre entre nos dépenses et nos recettes n'a jamais été aussi important. Pourtant, les revendications se multiplient pour davantage de services publics et de mesures en faveur du pouvoir d'achat, sans qu'on puisse identifier le niveau d'effort qui serait nécessaire pour les satisfaire. Ces demandes sont au cœur des programmes électoraux, tandis que la dette constitue l'un des angles morts de cette présidentielle.

La France a su surmonter les conséquences économiques de la pandémie avec une résilience inattendue. Des solutions de court terme ont permis d'amortir le choc et de repartir de l'avant. Mais, en sortie de crise, un mal beaucoup plus sournois menace. Comme certains malades du Covid continuent à présenter des symptômes plusieurs mois après leur infection, l'économie française, après avoir été sous perfusion du « quoi qu'il en coûte » pendant deux ans, est sur le point de développer un « Covid long » budgétaire. bercée d'illusions par les facilités permises par la politique monétaire de la Banque centrale européenne, l'économie française semble n'être plus pilotée que sous le prisme de nouvelles dépenses.

Certaines sont légitimes et doivent même être amplifiées. C'est le cas de celles liées à la transition écologique et à son accompagnement social, ou encore à la santé, à l'éducation, à la justice... Mais il est urgent de retrouver le sens des priorités, tout en identifiant clairement les domaines où des économies sont possibles. A ce stade, aucun candidat n'a le courage ou la volonté de proposer des pistes à la hauteur des enjeux.

Le débat sur les finances publiques est devenu biaisé. D'un côté, toute proposition d'économie est assimilée à de l'austérité. De l'autre, think tanks et économistes libéraux prônent des remèdes de cheval pour rétablir l'équilibre des comptes publics, sans tenir compte de leur faisabilité politique. Il faut dépasser ces postures idéologiques pour retrouver un certain pragmatisme qui consisterait à tendre vers une stabilisation des dépenses. Une telle trajectoire suffirait à alléger la pression sans remettre en cause fondamentalement les priorités de l'Etat.

S'il est évident qu'un assouplissement des règles budgétaires européennes est nécessaire, il serait illusoire à cette occasion d'attendre de nos partenaires plus vertueux un encouragement à dépenser toujours plus. La cohésion européenne est en jeu. Si celle-ci n'était plus soutenable, la France se retrouverait alors dans un tête-à-tête très inconfortable avec à ses créanciers, ouvrant la voie, cette fois, à une authentique austérité. ■

INCERTITUDES, TRANSITIONS, RÉVOLUTIONS



Une publication indispensable pour comprendre le monde d'aujourd'hui et se projeter dans l'année 2022.

Le Bilan du Monde dresse l'état des lieux des 198 pays du globe après une année d'épreuves et d'événements majeurs.

- International, planète, France : trois grandes parties avec des entretiens (Samantha Besson sur l'état du monde, Chloé Morin sur l'état de la France et Marc-Antoine Eyl-Mazzega sur l'état de la planète), des portraits, des décryptages et des analyses pour faire le tour de cette année riche en actualités inédites.

- Une sélection de tribunes marquantes publiées en 2021 dans *Le Monde* ou inédites faisant le bilan de l'année écoulée : Jean-Marc Daniel, Alice Ekman, Rachid Benzine, Maya Kandel, Gilles Kepel, Isabelle Feng.

- Un portfolio de 16 pages pour revenir sur les images fortes de l'année.

- Une chronologie internationale, nationale et environnementale de 10 pages, et des infographies sur les grandes problématiques pour mieux saisir les enjeux contemporains.

Vient de paraître chez votre marchand de journaux.

Le Monde

le cœur léger

